









Document d'objectifs

NATURA 2000

TOME 3 Fiches mesures et chartes



Zone Spéciale de Conservation - FR 2500080 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou

Zone de Protection Spéciale - FR 2512003 Havre de la Sienne

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

PARTIE 1 – FICHES MESURES	3
Mesures administratives, réglementaires et foncières	3
Mesures contractuelles et chartes	24
Mesures de communication et de sensibilisation	35
Mesures pour l'animation du DOCOB	52
Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques	64
PARTIE 2 – CHARTES	90
PARTIE 3 – ANNEXES	138
Annexe 1 – Cahier des charges des contrats Natura 2000 identifiés dans les fiche	

PARTIE 1 – FICHES MESURES

Mesures administratives, réglementaires et foncières

AR1	Apport de précisions dans les plans de gestion agrospastoraux et les autorisations d'occupations temporaires pour favoriser les produits "bio" non rémanents										
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute)										
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Limiter l'utilisation de molécules rémanentes écotoxiques (avermectines)										
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'agriculteurs ayant recourt à des molécules antiparasitaires rémanentes sur le DPM										
Indicateur(s) de réponse	récisions apportées dans les PDG et AOT pastoraux										
Lien(s) avec d'autres documents											

	I										
But de la mesure	Limiter	imiter l'impact des traitements ovins sur l'entomofaune et leurs prédateurs									
Détails de la mesure	(dans le ovins loi Se rense Rédiger tempora	decenser le nombre d'agriculteurs ayant recours à des molécules antiparasitaires rémanentes sur le DPM dans le cadre du stage de master en alternance encadré par la DDTM entre 2024 et 2025 sur le retrait des points lors des grandes marées sur les zones à chiendent) et remplir l'indicateur de pression associé. Le renseigner sur l'efficacité et la pertinence des molécules biologiques à préconiser. Lédiger une mesure dans les plans de gestion agropastoraux et les autorisations d'occupations emporaires sur l'obligation d'utiliser des molécules non rémanentes et biologiques pour le traitement les ovins de prés salés.									
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	DPM de	PM de la ZSC et de la ZPS									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structur	tructure animatrice du DOCOB et DDTM									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Appariti	Apparition de la mesure dans les PDG et AOT DPM									
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie, I	DDTM								
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)			x	x	x						2026-2027 pour le recensement + à la rédaction des prochains PG agropastoraux et dès qu'il y a de nouvelles demandes ou des renouvellement d'AOT

AR2	Adaptation des plans de gestion agropastoraux et des autorisations d'occupations temporaires au regard du suivi de la structure de végétation										
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute)										
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Adapter la charge de pâturage en fonction des secteurs et de leurs enjeux naturels										
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Adaptations réalisées										
Lien(s) avec d'autres documents											

But de la mesure	Adapter	Adapter la charge de pâturage afin d'améliorer l'état de conservation des prés salés et de la roselière											
Détails de la mesure	l'efficac PAEC et Prendre	Intégrer les préconisations de gestion du "suivi de la structure de végétation des prés salés et de l'efficacité des MAEC", par les Comités de suivi des AOT, aux plans de gestion agropastoraux du prochain PAEC et aux AOT (sur la charge de pâturage et sur la gestion de la roselière). Prendre en compte les saisons, l'état de conservation, la présence du chiendent dans les différents secteurs											
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation	Zones p	Zones pâturées sur le DPM de la ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	- DDTM - FDC 50	Comité de suivi dédié : - DDTM sur le DPM et havre de Geffosses - FDC 50 pour le havre de Geffosses - Structure animatrice du DOCOB avec éleveurs APHCOC pour les zones MAEC											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Plans de	gestion agr	opoasto	raux et A	OT adapt	és							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM FDC50 DREAL Normandie												
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)					х								

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

AR3 + F1	Recensement et acquisition des terrains à dépoldériser										
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute)										
OLT concernés	DLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs onctionnalités et permettre leur développement										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Dépoldériser certaines zones de la côte										
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Nombre de terrains acquis en prévention d'une submersion marine ou d'une renaturation										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE du DSF MMN : D01-HB-OE02. Avec la SRB Normandie 2030. Avec la stratégie "Littoraux normands 2027".										

But de la mesure	Dispose	r de zones c	le repli e	t d'évolu	tion face	à l'étrar	nglement	t côtier			
Détails de la mesure	Croiser avec les couches disponibles et les données DDTM: - https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/risques_littoraux.map> hachuré en rouge = bande de précaution (digue), en bleu = zone d'expansion de crue, polder est plus bas; - inondations terrestres: https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/risques_naturels_inondation.map#; - périmètres natura 2000; - fonciers publics (Conservatoire du littoral, EPCI, communes, CD50); - érosion et aléa PPRL Nord et Sud; - peut-être utile en plus: données de la dreal http://metadata.carmencarto.fr/geonetwork/8/fre/catalog.search#/metadata/d715f747-4b6c-48b6-9f37-7e6eae68f416). Concevoir une carte pré-projet des zones où la reconnexion à la mer est possible. Croiser cette carte avec les usages, enjeux du territoire et stratégies locales (développement futur). Concerter en groupes de travail les acteurs locaux (élus, scientifiques comme le CBN, AESN, EPCI, communes) pour préciser les zonages. Créer la cartographie finale des zones à dépoldériser. Être vigilant sur: - le besoin de réaliser des études techniques au préalable de tous travaux de dépoldérisation (GEMAPI); - les conséquences de cette dépoldérisation sur la ressource en eau; - le besoin de réaliser des inventaires/suivis avant/après les travaux pour observer les réactions des communautés (végétations, invertébrés) aux transformations et les bénéfices environnementaux. Suite à ce recensement, acquérir les terrains adéquats en vue d'une renaturation (dans le cadre d'un prochain DOCOB).										4b6c-48b6-9f37- ment futur). SN, EPCI, ation (GEMAPI); actions des nementaux.
Vigilance	Opérati	on chronoph	nage néc	essitant b	peaucou	de cond	ertation				
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s)								•			et la concertation
potentiel(s) prévisionnel(s)		atoire du lit									•
Livrables / résultats attendus de la	Cartogra	phie validé	e avec le	s acteurs	du terri	toire des	zones à	dépoldé	riser + ré	serve for	ncière
mesure	fonction	inelle									
Financeur(s) et types de	État ED		DEAL NO	mandia	ourle r	oconcom	ont ot la	concorts	tion	-	
financement(s) potentiel(s)	État, EPCI, DDTM, DREAL Normandie pour le recensement et la concertation Conservatoire du littoral, communes, Département, AESN pour l'acquisition										
prévisionnel(s)	conserv	atoire du lit	torai, co	mmunes,	, Departe	ement, A	ESN pour	acquis	ition		
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)											dès que possible

AR4	Mise en place d'une réglementation en espace naturel								
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères								
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces								
Niveau d'exigence									
Indicateur(s) d'état suivi									
OO auquel la mesure se rattache	Mettre fin au stationnement et à l'accès des véhicules non autorisés aux prés salés (OLT1) + Encadrer les activités (OLT1) + Limiter le dérangement en période hivernale (OLT2) + Limiter le dérangement sur l'avifaune et les phoques (OLT3) + Réduire et encadrer la fréquentation (OLT4) + Limiter le dérangement d l'avifaune (OLT4)								
Indicateur(s) de pression suivi									
Indicateur(s) de réponse	Arrêté préfectoral ou communal pris								
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE06 ; D01-MT-OE01.								

But de la mesure	Faire dir	aire diminuer le dérangement sur la faune d'intérêt communautaire									
Détails de la mesure	- obligea - protég Mettre e Faire res	édiger des arrêtés type : obligeant à tenir son chien en laisse en toute saison en espace naturel, protégeant les zones fonctionnelles des oiseaux, lettre en place ces réglementations dans toutes les communes des deux sites Natura 2000. aire respecter la réglementation déjà en place quant à l'interdiction de circulation et de stationnement n espace naturel.									
Vigilance											
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	ZSC et ZI	PS									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Préfet o	u commune	s								
Livrables / résultats attendus de la mesure	Régleme	entation mis	se en pla	ce et res	pectée						
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Préfet o	Préfet ou communes									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)		х	х	х	x	x	х	x	x	х	dès que possible et mise en œuvre pendant toute la durée d'animation

AR5	Mise en place de contrôles réguliers							
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères							
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces							
Niveau d'exigence								
Indicateur(s) d'état suivi								
OO auquel la mesure se rattache	Mettre fin au stationnement et à l'accès des véhicules non autorisés (OLT1) + Encadrer les activités (OLT1) + Limiter le dérangement en période hivernale (OLT2) + Verbaliser les braconniers (OLT3) + Limiter le dérangement sur l'avifaune et les phoques (OLT3) + Réduire et encadrer la fréquentation (OLT4) + Limiter le dérangement de l'avifaune (OLT4)							
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de véhicules en infraction (stationnement sur les prés salés) (OLT1) + Nombre de pêcheurs en infraction (OLT3) + Nombre de véhicules en infraction (stationnement dans les dunes) (OLT4) + Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés (OLT1, 2, 3, 4)							
Indicateur(s) de réponse	Nombre de contrôles réalisés							
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-HB01 ; D01-OM-OE06 ; D01-MT-OE01 ; D01-PC-OE03.							

But de la mesure	Préserve	réserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire										
Détails de la mesure	stationn d'espèce Besoin c phoques	ettre en place des contrôles réguliers pour informer et si besoin verbaliser les contrevenants vis-à-vis du ationnement de véhicules en espace naturel et du dérangement ou de la capture (suivi des pêcheries) espèces protégées en toutes saisons. esoin d'un appui dans le havre de la Sienne en période de montaison des saumons et à la naissance des noques. emplir les indicateurs de pression associés.										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Asserme	Assermentation										
Localisation	ZSC et ZI	PS										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB, ger	ndarmerie, [DIRM, Syl	MEL, poli	ce munic	cipale, ga	rde chan	npêtre, D	DTM			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	de PV dress	sés et sui	tes donn	ées aux	PV						
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Temps a	Temps agent des exécutants										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х		
Mois	dès que	nécessaire en période	•			-				stique,		

AR6	Mise en œuvre de l'opération de réouverture du havre de Geffosses dans le cadre du plan partenarial d'aménagement (PPA)										
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)										
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Rétablir la fonctionnalité écologique des habitats d'intérêt du havre de Geffosses en lien avec la remaritimisation (OLT1) + Rétablir la fonctionnalité écologique des habitats marins d'intérêt du havre de Geffosses en lien avec la remaritimisation (OL3)										
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Opération de réouverture réalisée										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE du DSF MMN : D07-OE03. Avec le PPA E2H.										

But de la mesure	Restaure	er le caractè	re mariti	me du ha	avre de G	effosses								
Détails de la mesure		en œuvre l'o naturels du [•	de réou	verture o	lu havre	de Geffo	sses insc	rite dans	ile PPA,	en accord avec les			
Vigilance														
Besoin de déclaration, d'autorisation														
Localisation	Havre de	vre de Geffoses et dunes de Pirou												
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Travaux	tude : EPCI (CMB et COCM) ravaux : consultation dans le cadre des marchés publics avec les EPCI												
Livrables / résultats attendus de la mesure	Connect	ivité terre-n	mer											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		CMB, COCM, : CD50,	Fonds M	ITE-CT et	AESN									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires			
Années (cocher)	Étude MOE Travaux en fonction du PPA													

AR7		isation nasse m	•				•	_			a réserve		
Enjeux	de nom		èces (hiv	ernage e	t migrati	on d'oise	eaux d'in	térêt cor	nmunaut		essource et accueil production et		
OLT concernés		DLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs onctionnalités et permettre leur développement											
Niveau d'exigence Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Rétablir	la fonction	nalité éc	ologique	des habi	tats d'int	érêt du l	navre de	Geffosse	s (OLT1)			
Indicateur(s) de pression suivi													
Indicateur(s) de réponse	Plan de	gestion élal	ooré et m	nis en oei	uvre								
Lien(s) avec d'autres documents													
But de la mesure		adéquate d				-				-			
Détails de la mesure		en adéquati r puis mettr		_			havre de	Geffoss	es avec l	e PPA et	le DOCOB.		
Vigilance													
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	Havre d	e Geffosses											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	FDC 50 6	et éleveur											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Évaluati	on de ce pla	n de ges	tion									
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	FDC 50												
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)											dès qu'il sera		

AR8	Réunion d'information sur les projets, programmes, travaux et manifestations dans les sites Natura 2000
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères + Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces + OLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de sensibilisation, de communication et de réglementation
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Limiter l'artificialisation du trait de côte sur les prés salés et les obstacles à l'écoulement des cours d'eau (OL1) + Limiter le dérangement en période hivernale (OLT2) + Limiter et réduire l'artificialisation du trait de côte sur les milieux estuariens et les obstacles à l'écoulement des cours d'eau (OLT3) + Limiter le dérangement sur l'avifaune et les phoques (OLT3) + Limiter l'artificialisation du trait de côte sur les milieux dunaires (OLT4) + Limiter le dérangement de l'avifaune (OLT4) + Améliorer le lien entre les services instructeurs, les pétitionnaires et l'animateur Natura 2000 (OLT6)
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'aménagements (OLT1 et 4) + Nombre d'aménagements, de bâtis ou grillages (OLT3)
Indicateur(s) de réponse	Réunion annuelle mise en place
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-HB-OE01 ; D01-HB-OE02; D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05 ; D07-OE03.

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

But de la mesure	1	re prise en o s et de l'arti				nt dans le	s projets	de terri	toire et r	éductior	n des effets		
	organisa conform environ	nité avec le	anifestat guide PRI locales,	ions spor EMAR), e puissent	tives, pr n relatio	ojets agri n avec l'a	coles) inimateu	pour que ir Natura	e les serv 2000 et l	ices inst es associ	ructeurs (en		
	des dos seront a travaux	siers réglen	nentaires ticipés (c tations e	(type év alendrie n période	aluation r + réduc es sensib	des incic tion des	lences N travaux o	atura 200 d'urgence	00). Les tr e), encad	avaux ou rés (suiv	amont du dépôt u manifestations ri + évitement des t des dunes		
Détails de la mesure	- d'infor l'avis én proximi	Cette réunion permettra également : d'informer l'animateur Natura 2000 et les structures consultées, lors des évaluations d'incidences, de l'avis émis par les services instructeurs et de l'avancée des projets ayant cours sur les sites Natura 2000 ou à proximité. de partager les informations relatives aux projets, mais aussi aux infractions observées (MISEN et											
	La réuni Des éch	e d'agricultu on se tiend anges télép er le partag	ra une fo	is par an	à l'initiat	ive des s	ervices i	nstructe		que de b	esoin pour		
Vigilance							-						
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	ZSC et Z	PS											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		t sous-préfe	ctures a	vec la stri	ucture ar	imatrice	du DOC	OB et les	porteurs	de proje	ets		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Une réu	nion par an											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Temps agent DDTM, sous-préfectures												
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)		х	х	х	x	x	х	х	х	х	Une fois par an		

AR9	Suivi, voire encadrement des pratiques nautiques à l'intérieur des havres de Blainville, de la Sienne et de la Vanlée									
Enjeux	Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)									
OLT concernés	OLT 2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins									
Niveau d'exigence										
Indicateur(s) d'état suivi										
OO auquel la mesure se rattache	Limiter le dérangement en période hivernale (OLT2) + Limiter le dérangement sur l'avifaune et les phoques (OLT3)									
Indicateur(s) de pression suivi	Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés (OLT3)									
Indicateur(s) de réponse	Groupe de travail mis en place									
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE06 ; D01-MT-OE01.									

But de la mesure	Diminue	er le dérange	ement su	ır la faun	e d'intéré	êt comm	unautair	е			
Détails de la mesure	environi (se réféi qualifiei Sienne e Si néces bateaux	rer en tant q r et quantifi et de la Vanl saire, rédige	, SMLN, s ue de be er les dé ée. er un arrê	ervices c esoin au ' rangeme eté préfe ntérieur	le l'Etat) 'Suivi cor nts") sur ctoral ad	pour évo nportem la faune apté pou	oquer la r nental de (oiseaux ur encadr	nature et s oiseaux c et phoq	la localis c hiverna ues) des atiques n	ration de nts et m havres d	sociations es dérangements igrateurs pour de Blainville, de la s (kitesurf, kayak, e en toutes
Vigilance											
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	Havres d	le Blainville	, de la Sie	enne et c	le la Van	lée					
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structur	e animatrice	du DOC	OB, DDTI	M et préf	ecture m	naritime	avec les i	usagers		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Groupe	de travail m	is en plac	ce et arrê	té pris si	nécessa	ire				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie (i	ntégré a	u finance	ement de	la struct	ture anin	natrice di	u DOCOB)	
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)			х	х							2026 pour la constitution du groupe de travail

AR10				_							Bernache				
720	crava	nt à ve	ntre d	clair"	dans	les pl	ans d	e gest	tion a	gropa	astoraux				
Enjeux	Une zon	e d'aliment	ation hiv	ernale ui	nique en	France,	notamm	ent pour	la Bernad	che crava	ınt à ventre clair				
OLT concernés		nserver l'at spèces d'ois					•		nache cra	avant à v	entre clair et les				
Niveau d'exigence															
ndicateur(s) d'état suivi															
OO auquel la mesure se rattache		Conserver des zones pâturées par les ovins pour maintenir la Puccinellie maritime dans les havres de la l'anlée et de la Sienne													
Indicateur(s) de pression suivi	Surface	urface de Puccinellie maritime													
Indicateur(s) de réponse	Modifica	lodification des plans de gestion agropastoraux													
Lien(s) avec d'autres documents	Avecles	vec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05													
1) Description de la mesur	<u>e</u>														
But de la mesure	Intégrer	l'enjeu dan	s les pla	ns de ges	tion agro	pastora	nx								
Détails de la mesure	cravant a populati	à ventre clai on de Berna	ir évoque ache crav tographie	és dans l' vant à ver e des hab	étude la ntre clair	ciblant (").	Cf opérat	ion "Étu	de sur l'a	limentat	la Bernache ion de la ous les 10 ans po				
Vigilance			-												
Besoin de déclaration, d'autorisation					. (
Localisation	Havres o	le la Sienne	et de la	Vanlée											
Exécutant(s)/opérateur(s)	Structur	e animatrice	e du DOC	OB avec	éleveurs	de l'API	нсос								
potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestata	ire en appu	i (exemp	le : GON	m)										
Livrables / résultats attendus de la mesure	Plans de	gestion agr ation de zon	ropastora	aux adap	tés à la B			l'aliment	ation de	s Bernacl	nes cravants à				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie,	MAEC												
Calendrie	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaire				
											A faire après l'étude sur la Bernache crava à ventre clair e				

Années (cocher)

pour le renouvellement des plans de gestion agropastoraux

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

AR11	Désartificialisation du trait de côte et renaturation de la bande côtière
Enjeux	Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute).
OLT concernés	OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Limiter et réduire l'artificialisation du trait de côte sur les milieux estuariens et les obstacles à l'écoulement des cours d'eau
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'aménagements, de bâtis ou grillages
Indicateur(s) de réponse	Nombre d'ouvrages, bâtis, ruines, grillages désinstallés/supprimés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec le SRADDET (objectifs 10 et 62). Avec le DSF (objectifs stratégique 15 + D06-OE01). Avec le SDAGE (défi 5). Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.7). Avec les quotas de ZAN.

But de la mesure		er une dyna ent en bon é	-	-	imentair	e, une co	onnectivi	té et des	milieux	littoraux	naturels (6 %			
Détails de la mesure	Compiler les données des différents inventaires existants recensant les ouvrages du territoire (exempcales d'accès à la mer, bassins de décantation à Geffosses, portes à flot). Recenser les bâtis, ruines, grillages abandonnés, hors d'usage ou menacés à déconstruire. Remplir l'indicateur de pression associé. Organiser un groupe de travail (EPCI, communes, AESN, SMLN, DDTM, DREAL) pour partager ce recensement, valider les ouvrages les plus complexes à retirer/à mettre en transparence/à aménager, remplacer. Trouver les solutions adéquates (exemple : cales sur pilotis ou à décaler pour ne plus être perpendiculaires à la côte) en se référant aux études du territoire (exemple : PGS). Chercher les financements pour le retrait ou le remplacement. Offrir un appui ou une aide aux propriétaires concernés et les orienter vers le financement, l'accompagnement ou l'aide à la maîtrise d'ouvrage adéquat. Remplir la base de données "Littorex". Réaliser les études (pour ne pas destabiliser des sites sensibles) et les dossiers réglementaires nécessaires avant tout travaux. Mettre en œuvre la restauration écologique.													
Vigilance	Études à	tudes à réaliser avant tout travaux.												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Dossiers	réglement	aires à de	époser av	ant tout	travaux.								
Localisation	ZSC													
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DOCOB) Propriét pour mis	aires des te	rrains co e de l'opé	ncernés	ou propri	iétaires d	d'ouvrage	es ou ma	îtrise d'o	uvrage a	cure animatrice du d hoc désignée glementaires à			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	d'ouvrages	, bâtis, rı	uines, gri	llages ré	sorbés								
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Fonds vert, AESN, divers crédits Etat et Région du CPER, dispositifs dédiés « trait de côte » à partir de 2025 Appel à projets CDC Biodiv, CNTC, Fonds MAIF pour le vivant Financements participatifs, mécénat, contrat Natura 2000 N29Pi													
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires			
Années (cocher)														

AR12		alisatio Jaire de		_	emer	tatio	n de l	a rés	erve c	le pêc	che de			
	ı cstt	adir e de	. Ia 51											
Enjeux				•	• .			•			d'accueil pour le es à marée haute			
OLT concernés	et migra	LT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants t migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les oissons amphihalins												
Niveau d'exigence														
Indicateur(s) d'état suivi														
OO auquel la mesure se rattache	Verbalis	erbaliser les braconniers												
Indicateur(s) de pression suivi														
Indicateur(s) de réponse	Actualis	Actualisation réalisée tous les 5 ans												
Lien(s) avec d'autres documents	Avec I'O	Avec l'OE du DSF MMN : D01-PC-OE03.												
1) Description de la mesur But de la mesure	1	er les popula	ation de	Saumon	atlantiqu	e		7						
Détails de la mesure	Actualis	er la réglem	entation	portant	sur la rés	erve de	pêche de	l'estuai	re de la S	ienne to	us les 5 ans.			
Vigilance														
Besoin de déclaration, d'autorisation														
Localisation	Réserve	de pêche d	e l'estua	ire de la :	Sienne									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Préfet d	e la Région,	DIRM, D	DTM	1									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Arrêté p	ris / abrogé	et renou	ıvelé										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Aucun	Aucun												
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires			

tous les 5 ans

Années (cocher)

AR13	Encad	Encadrement et suivi des pêcheries existantes												
Enjeux	l .	es milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les seaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)												
OLT concernés	et migrat	LT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants t migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les oissons amphihalins												
Niveau d'exigence														
Indicateur(s) d'état suivi														
OO auquel la mesure se rattache	Limiter la	a vulnérabi	lité des c	leux pêcl	neries du	DPM								
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre	de poisson	s amphih	alins pê	chés / dé	clarés								
Indicateur(s) de réponse	Régleme	Réglementation mise en place												
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE	Avec I'OE du DSF MMN : D01-PC-OE03.												

But de la mesure	Préserve	er les popul	ations de	poisson	s amphih	nalins								
Détails de la mesure	existant Suivre le	lettre en place une autorisation d'occupation temporaire et un plan de gestion sur les pêcheries kistantes. uivre le plan de gestion. enseigner le nombre de poissons amphihalins pêchés / déclarés et remplir l'indicateur de pression esocié.												
Vigilance														
Besoin de déclaration,														
d'autorisation														
Localisation	Pêcherie	es du DPM					,							
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Préfets (de Région e	t de dépa	artement	, DIRM, [ODTM, OI	B, genda	armerie r	maritime					
Livrables / résultats attendus de la	Plans de	gestion am	phihalin	s										
mesure	Suivis de	es amphihal	ins décla	rés										
Financeur(s) et types de														
financement(s) potentiel(s)	Préfets (de Région e	t de Dépa	artement	t, DIRM, I	ODTM, O	FB, genda	armerie i	maritime					
prévisionnel(s)														
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires												
Années (cocher)		х	х	х	х	х	х	х	х	х				

AR14	Recensement, traitement et résorption des décharges littorales								
Enjeux	Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)								
OLT concernés	DLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins								
Niveau d'exigence									
Indicateur(s) d'état suivi									
OO auquel la mesure se rattache	Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique sur les milieux estuariens								
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de décharges								
Indicateur(s) de réponse	Nombre de décharges résorbées ou traitées								
Lien(s) avec d'autres documents	Avec le SRADDET Normandie (objectif 62). Avec la SNB 2030 (mesure 7). Avec le DSF (descripteurs D08 et D10-OE01). Avec le Plan d'action CIMER								

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

But de la mesure	Éviter que les polluants et contaminants (plastiques, produits chimiques, métaux lourds) contenus dans les déchets ne portent atteinte aux milieux naturels littoraux et marins à cause de l'érosion ou de la submersion
Détails de la mesure	Regrouper les informations existantes (exemple: carte des décharges communales, recensement réalisé sur Bricqueville avec la DDTM, inventaire réalisé en 2019 par la MISEN 50) qui n'ont pas été reprises dans l'inventaire national du CEREMA et du BRGM. Identifier, grâce aux cartographies érosion des EPCI et aux cartographies d'habitats du site, les cas les plus préoccupants pour le patrimoine naturel et les milieux. Identifier celles qui pourraient être reconnues comme « décharge prioritaire » au niveau national et éligible aux financements de l'État (ADEME). Demander leur reconnaissance par l'État en « décharge prioritaire ». Parallèlement, renforcer l'information sur les interdictions de dépôts, rejets ou relargages de substances polluantes ou contaminantes et de déchets. Mettre en place des dispositifs de signalements et d'alertes des cas nouveaux. Pour les dépôts et décharges qui ne remplissent pas les critères ou dont l'État refuse la reconnaissance « prioritaire », évaluer en GT l'importance potentielle des dommages à redouter sur le patrimoine naturel. Afin d'anticiper le relargage des décharges en mer par l'érosion et la submersion marine, organiser des réunions (avec les EPCI et les acteurs fonciers (communes, Conservatoire du littoral, propriétaires privés) pour faire appel à la mémoire collective. Explorer toutes les possibilités d'actions correctives amiables, contentieuses ou pénales. Créer une cartographie de localisation de ces décharges, complémentaire à la cartographie nationale des décharges prioritaires. Remplir l'indicateur de pression associé. Pour les cas urgents à traiter, mettre en demeure le propriétaire foncier d'agir (Préfet), organiser un groupe de travail (EPCI, communes, AESN, SMLN, DDTM, DREAL, structures spécialistes de dépollution des sols, Conservatoire du littoral, CEREMA, propriétaires privés) pour trouver les solutions à privilégier (confinement, encapsulement, retraits selon quelles modalités techniques) et identifier les formalités techniques et administrat
Vigilance	
Besoin de déclaration, d'autorisation	Déclenchement des mises en demeure préfectorales à l'encontre des propriétaires fonciers. Autorisations environnementales pour valider la solution (résorption ou confinement) et les modalités de chantier Renseignement des bases de données officielles sur les sols pollués.
Localisation	ZSC

Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	EPCI pou Structure pour le p Gestione Autorité respons Propriét	CEREMA pour les décharges « prioritaires » nationales. EPCI pour les cartographies d'érosion. Structure animatrice du DOCOB pour le recensement de la mémoire locale, de l'évaluation des risques pour le patrimoine naturel et la concertation des « décharges non nationalement prioritaires ». Gestionnaires de domaines naturels, terrestres et maritimes, pour le dispositif de vigilance et d'alerte. Autorités, locales et nationales, de polices administrative et pénale pour les recherches de responsabilités. Propriétaires des terrains concernés et personnes, publiques ou privées, mises en demeure pour la résorption ou le traitement.									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	ombre de décharges résorbées ou traitées									
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	riques (Finance national Autofina	Agence de l'eau (sous condition 12e programme), DREAL Normandie, Direction général de prévention des iques (DGPR), MTE-CT (plan national de résorption des décharges littorales) pour le recensement. Cinancements ADEME pour les « décharges d'intérêt national » reconnues prioritaires par le dispositif national. Autofinancement du propriétaire, dispositifs publics de droit commun existants, tour de table ad hoc, inancements participatifs de solidarité, mécénat pour les « décharges d'intérêt local ».									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)		x?	x ?	х	x	x	X	x	х	x	Selon dispositions 12e programme AESN et financements ouverts. Selon validation des cartographies d'érosion trait de côte

AR15	Poursuite de l'encadrement de la cueillette de salicornes professionnelle par arrêté préfectoral annuel										
Enjeux	es milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les seaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)										
OLT concernés	LT3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants t migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les pissons amphihalins										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Poursuivre l'encadrement de la cueillette professionnelle des salicornes										
Indicateur(s) de pression suivi	Surface de salicornes coupées										
Indicateur(s) de réponse	ait										
Lien(s) avec d'autres documents											

But de la mesure	Préserve	er le stock d	e graines	i							
Détails de la mesure	le bilan o Remplir Recondu salicorne	n se basant sur le suivi des végétations à salicornes réalisé par le CPIE du Cotentin (cf opération SC9), faire e bilan des havres ouverts à la cueillette et des surfaces de salicorne coupées. demplir l'indicateur de pression associé. deconduire chaque année l'arrêté préfectoral définissant les conditions d'exploitation de la cueillette des alicornes à titre professionnel dans le département de la Manche, au regard du suivi et des conclusions du omité de suivi.									
Vigilance	Réunion	éunion annuelle du comité.									
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	DPM de	la ZSC									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM50 Prestata	DREAL Normandie pour le suivi de la mesure DDTM50 pour le bilan annuel de la campagne et la réunion du comité de suivi Prestataires pour le protocole et la mise en œuvre du suivi (exemples : CBN de Normandie, CPIE du Cotentin)									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Bilan anı	nuel de la ca	ampagne	de cueil	lette						
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)	х	х	х	х	х	х	х	х	х	x	suivi sectorisé par année + arrêté annuel
Mois					été						

AR16 + F2	Recensement des éléments à désartificialiser dans les dunes										
Enjeux	es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères										
OLT concernés	DLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Désartificialiser les dunes										
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'éléments										
Indicateur(s) de réponse	lombre d'éléments démolis et suivis										
Lien(s) avec d'autres documents											

But de la mesure	Augmen	ter l'espace	nécessa	ire au dé	veloppe	ment d'h	abitats r	aturels			
Détails de la mesure	routes, p Créer un gestionr Remplir Suite au démarch suivre le	Regrouper les informations existantes et recenser les structures existantes dans les dunes (cabanisation, routes, parkings, gravats, enrochements, sanitaires de plage). Créer une cartographie et organiser de la concertation (EPCI, communes, DDTM, DREAL, propriétaires et gestionnaires) pour valider les éléments à retirer. Remplir l'indicateur de pression associé. Suite au recensement, acquérir les terrains sur lesquels les éléments se trouvent puis engager les démarches pour leur démontage et leur évacuation : lancer le marché (rédiger le cahier des charges) et suivre les travaux. Travailler en concertation avec les communes et les EPCI.									
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Milieux	dunaires de	la ZSC								
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Commu	Structure animatrice du DOCOB pour le recensement et la concertation Communes, Conservatoire du littoral, Département pour l'acquisition Propriétaires pour le retrait									
Livrables / résultats attendus de la mesure	CR des r	phie des él éunions de d'éléments	concerta								
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	animatri Commui	DREAL Normandie pour le recensement et la concertation (intégré au financement de la structure animatrice du DOCOB) Communes, Conservatoire du littoral, Département pour l'acquisition Fonds nationaux, contrat Natura 2000 N29Pi pour le retrait									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)						х	х	х	х	х	recensement à partir de 2029 et tous les 5 ans, et retrait des éléments dès que possible

AR17	Limitation des aires de stationnement									
Enjeux	es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères									
OLT concernés	DLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces									
Niveau d'exigence										
Indicateur(s) d'état suivi										
OO auquel la mesure se rattache	Éviter la fréquentaiton des zones de nidification du Gravelot à collier interrompu lors des manifestations sportives et culturelles et du nettoyage des plages									
Indicateur(s) de pression suivi										
Indicateur(s) de réponse	Fait									
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE du DSF MMN : D01-OM-0E06									

But de la mesure		Canaliser les accès plage pour réduire le risque de piétinement des œufs de Gravelots à collier interrompu et des milieux dunaires									
Détails de la mesure	agrandis	fin de restreindre les passages aux accès DPM existants, interdire toute nouvelle création ou grandissement de parking en site Natura 2000. avoriser la relocalisation des parkings existants en arrière des milieux dunaires.									
Vigilance											
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	ZSC et ZI	ZSC et ZPS									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Commu	Communes, DDTM									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Pas de p	arking supp	lémenta	ire en zo	nes Natu	ra 2000					
Financeur(s) et types de											
financement(s) potentiel(s)											
prévisionnel(s)											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)	х	х	х	x	х	х	х	х	х	х	dès que nécessaire

AR18	Adap	Adaptation des conventions agricoles									
Enjeux		es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères									
OLT concernés	OLT 4 An	DLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces									
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Réduire	l'affourage	ment dar	ns les dui	nes + Ada	pter la c	harge de	pâturage	e à l'hect	are	
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces	piétinées									
Indicateur(s) de réponse	Fait	Fait									
Lien(s) avec d'autres documents				•			•	•	•		

But de la mesure	Réduire	l'érosion d	es dunes									
Détails de la mesure	d'acquis par la Ré Adapter sensibili Cartogra	emobiliser les conclusions et la gestion préconisée dans le programme prairies dunaires (programme l'acquisition de connaissances mené par le Conservatoire du littoral, le CBN de Brest et le GRETIA, financé ar la Région Normandie et l'Europe, restitué en 2021). dapter les conventions agricoles, notamment concernant la charge à l'hectare, en fonction de la ensibilité des milieux et interdire l'affouragement dans les dunes. artographier les zones fortement piétinées. emplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	Milieux	dunaires d	e la ZSC									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Conserv	atoire du li	ttoral, Sy	MEL, Cha	mbre d'a	gricultur	e					
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Conserv	Conservatoire du littoral, SyMEL et Chambre d'agriculture (temps agent)										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)											Dès que possible	

Mesures contractuelles et chartes

CC1	Pâturage dirigé, broyage, fauche, zones test (AOT + MAEC)
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Contenir voire réduire l'envahissement du chiendent (OLT1 et 2)
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Surface en pâturage dirigé, broyée, fauchée / éléments ressortant des zones test
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05 ; D05-OE02 ; D05-OE03

But de la mesure	Stabiliser	voire réduir	e les surfa	ices de ch	iendent								
Détails de la mesure	environn Rédiger l Tester ce Cartogra	encontrer les éleveurs pour promouvoir le pâturage dirigé, le broyage et la fauche en lien avec les mesures agro- vironnementales et climatiques (MAEC) et dans les autorisations d'occupation temporaire (AOT). idiger les préconisations de mise en oeuvre puis les intégrer dans les PAEC et les AOT. sister certaines zones propices avec ses mesures. urtographier les zones gérées et testées puis comparer les évolutions observées. unclure sur l'efficacité de cette mesure.									-		
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation	Prés salé	rés salés de la ZSC sous MAEC ou AOT											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM50	DDTM50, FDC50 (Geffosses), Structure animatrice du DOCOB avec éleveurs APHCOC (pour zones MAEC)											
Livrables / résultats attendus de la	Mesures	MAEC et AO	T compre	nant ces p	réconisat	ions.							
mesure	Conclusio	on de la mise	en œuvre	e et de l'ef	fficacité d	e la mesu	re.						
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Fonds eu	ropéens, Cor	ntrat N200	00 N03Pi,	DREAL No	rmandie,	AESN						
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)			x	x				x	x		pour les prochains PAEC et à toute nouvelle demande ou renouvellement d'AOT		

CC3	Adhésion des usagers à la charte de bonnes pratiques
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères + Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces + OLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de sensibilisation, de communication et de réglementation
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Canaliser la circulation des chevaux (OLT1) + Encadrer les activités (OLT1) + Réduire et encadrer la fréquentation (OLT4) + Éviter la fréquentation des zones de nidification du Gravelot à collier interrompu lors des manifestations sportives et culturelles et du nettoyage des plages (OLT4) + Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique sur les habitats naturels (OLT6)
Indicateur(s) de pression suivi	Linéaire de chemins empruntés par les chevaux sur les zones sensibles (OLT1) + Nombre et localisation des zones de dépôt des kayaks (OLT1) + Nombre de manifestations sportives et culturelles (OLT4)
Indicateur(s) de réponse	Nombre de chartes signées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-HB01 ; D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05 ; D01-OM-0E06 ; D10-OE01 ; D10-OE0
1) Description de la mesure	
But de la mesure	Faire signer aux différentes structures locales la charte de bonnes pratiques et faire le lien avec la préfecture pour les survols aériens en drone
	Se renseigner sur les différentes structures et pratiques exercées sur le site. Cartographier ou recenser les linéaires de chemins empruntés sur les zones sensibles, les zones de dépôts de

kayak, les manifestations locales, les nettoyages de plage. Remplir les indicateurs de pression associés. Aller à la rencontre des différentes structures locales ci-dessous pour promouvoir la charte de bonnes pratiques et si possible la faire signer : professionnels de la mer (CRC, CPRM), Détails de la mesure - organisateurs de manifestations sportives et culturelles, clubs / associations de sport (équestre, nautique, cycliste, randonnée...), dronistes (professionnels ou associations/fédération de vol), organisateurs de nettoyages de plage, tout club ou toute association désireuse de s'investir dans la protection environnementale des sites. Créer un macaron/outil de communication valorisant les engagements environnementaux et le proposer aux signataires de la charte. Vigilance Besoin de déclaration, d'autorisation Territoire de la ZSC et de la ZPS Localisation Exécutant(s)/opérateur(s) Structure animatrice du DOCOB potentiel(s) prévisionnel(s) Livrables / résultats attendus de la Nombre de chartes signées mesure Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) DREAL Normandie prévisionnel(s) Calendrie 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires dès que possible, recensement et Années (cocher) cartographie en Х х 2024 et tous les 5

ans.

	Ramassage des déchets anthropiques
njeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères
LT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalite et permettre leur développement + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces
iveau d'exigence	
dicateur(s) d'état suivi	
O auquel la mesure se rattache	Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique sur les prés salés (OLT1) + Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique sur les milieux estuariens (OLT3) + Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique présents dans les laisses de mer et les dunes (OLT4)
ndicateur(s) de pression suivi	Poids des déchets (OLT1, 3, 4 et 6)
ndicateur(s) de réponse	Nombre d'opérations de ramassage effectuées
en(s) avec d'autres documents	Avec les plateformes de sciences participatives. Avec les OE du DSF MMN : D10-OE01 ; D10-OE02.

1) Description de la mesure													
But de la mesure	Réduire l	a pollution li	ée aux ma	acrodéche	ets				7				
	Mettre e	n oeuvre le p 'indicateur de	rotocole	OSPAR da	ıns certaiı			1.					
	Pour le reste du site, prendre contact avec le réseau de collecte (création du réseau dans le cadre de ce DOCOB).												
Détails de la mesure	Mobiliser Marines. Continue Encadrer	nobiliser les bénévoles ou salariés des structures surtout après les tempêtes et les grandes marées. nobiliser les acteurs de la concyliculture en lien avec le Schéma Départemental des Exploitations des Cultures narines. ontinuer à vider les bacs à marée et à nettoyer manuellement les plages. ncadrer les ramassages, sensibiliser à la provenance et à l'impact des déchets ainsi qu'à la fragilité des enjeux aturels du site.											
	Dans la n type (exe Peser les	ans la mesure du possible, essayer, lors de chaque ramassage, de catégoriser et de peser les déchets selon leur /pe (exemple de la plateforme "zéro déchet sauvage", ou à l'aide d'un catalogue photo des types de déchets). eser les déchets totaux à chaque ramassage/nettoyage (dont OSPAR) et levée de bacs à marée. Faire une somme nnuelle pour remplir l'indicateur de pression associé.											
Vigilance	A faire su	ırtout après l	es tempê	tes et gra	ndes mar	ées.							
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	ZSC et ZP	S											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	randonne Associati URCPIE p Commun plage	ons locales (ée pédestre c ons locales (our la catégo les (sur les te appui de CMI	de la Mane exemple : orisation : rritoires d	che, gesti ACDH) po standardi	onnaires o our le pro sée des de	des terrai tocole OS échets	ns commo SPAR	e le SyME	L ou la FD	C 50	ental de la es nettoyages de		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Poids an	nuel des déch	nets collec	ctés									
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		rs potentiels nents potenti			. •			unes, GTN	и, FDC 50	(havre de	e Geffosses)		
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)	х	la standardisati des catégories											
Mois		Toute l'ann	ée, hors p	période de	nidificat	ion du Gr	avelot à c	ollier inte	rrompu				

CC5	Enlèvement des épaves sur le DPM											
Enjeux	es milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et es mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)											
OLT concernés	OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins											
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique sur les milieux estuariens											
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'épaves											
Indicateur(s) de réponse	ombre d'épaves retirées											
Lien(s) avec d'autres documents	vec l'OE du DSF MMN : D10-OE02											

But de la mesure	Limiter la	pollution et	améliore	r la sécur	té du site	!					
Détails de la mesure	Remplir I Trouver I Si aucun	toutes les é 'indicateur de es propriétai propriétaire uses et pollua	e pressior ires et leu n'est iden	n associé. Ir demand			ts puis m	ettre en c	euvre le re	etrait des	épaves
Vigilance											
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	DPM de l	a ZSC/ZPS									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM50	pour le rece	nsement,	propriéta	ires et ge	stionnaire	es du DPM	1 pour le	etrait des	épaves	
Livrables / résultats attendus de la	Nombre	d'épaves rec	ensées								
mesure	Nombre	d'épaves reti	irées par i	rapport au	ı nombre	d'épaves	recensée	S			
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Propriéta	Propriétaires des épaves, fonds publics (fonds vert)									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)											dès que possible

CC6	Intervention de lutte contre les espèces exotiques et envahissantes en milieux dunaires
Enjeux	Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères
OLT concernés	OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Surveiller et maîtriser l'envahissement de ces espèces
Indicateur(s) de pression suivi	Surface d'espèces exotiques et de non indigènes envahissantes
Indicateur(s) de réponse Lien(s) avec d'autres documents	Surfaces gérées
1) Description de la mesure	
But de la mesure	Stabiliser voir réduire les surfaces des EEE en milieux dunaires et éviter les nouvelles introductions
Détails de la mesure	Définir une liste d'EEE contre lesquelles lutter. Définir une liste d'EEE à surveiller. Définir une liste d'EEE à surveiller. Définir une liste d'EEE contre lesquelles il n'est pas utile / possible de lutter (espèce non prioritaire). Informer et sensibiliser les acteurs de la ZSC de ces listes, notamment en envoyant la liste de ces EEE aux communes et aux EPCI. Se référer aux fiches existantes de techniques de lutte (CBN, CEN) pour la mise en place des interventions de lutte. Réaliser une cartographie de chaque espèce et suivre leur évolution surfacique dans le temps. Être vigilant vis-à-vis des autres végétations et espèces en contact. Rédaction d'un rapport à la fin des 10 ans du DOCOB avec intégration des évolutions, des cartographies et des préconisations de gestion à poursuivre.
Vigilance	
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisation des propriétaires
Localisation	Milieux dunaires de la ZSC
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestataire (exemple : CBN de Normandie) pour les listes d'EEE Structure animatrice du DOCOB pour la sensibilisation appuyée par le prestataire (exemple : CBN de Normandie) Propriétaires pour l'accès et les interventions Gestionnaire et exploitants des terrains (SyMEL, communes, privés,) pour la lutte et la cartographie CEN dans le cadre du PREEE (plan d'action régional + brigade / chantier test) Structure animatrice du DOCOB pour le rapport final appuyé par le prestataire (exemple : CBN de Normandie)
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD régionale ODIN
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie pour les listes des EEE Gestionnaire des terrains (SyMEL, communes, privés) pour la lutte Contrat Natura 2000 N20P et R

20	1	1	52
<i>)</i> ×	,	- 1	ゝノ

2027

Х

х

2025

х

Х

Années (cocher)

Mois

2028

Х

2029

х

2030

х

2031

Х

2032

Х

2033

Commentaires A faire dès que

nécessaire en fonction de

l'espèce

CC7	Aménagem	ent de	s bâti	s patr	imon	iaux p	our l	la Barl	bastell	le d'Euro	ре
Enjeux	Des milieux dunaire reproduction d'am				,		ge et la m	igration d	'oiseaux ai	insi que la	
OLT concernés	OLT 4 Améliorer l'é	tat de cons	ervation o	les habita	ts dunair	es favora	ıbles à la	présence	de diverse	s espèces	
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Favoriser l'établiss	ement de gît	tes potent	tiels pour	la Barba	stelle d'E	ırope				
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Nombre d'aménag	ements créé	s								
Lien(s) avec d'autres documents			•				•	•			

But de la mesure	Favorise	la reproduct	ion de la	Barbaste	lle d'Euro	ре						
Détails de la mesure	reproduc	uite à l'étude télémétrique, mettre en place les aménagements préconisés pour l'accueil des colonies de eproduction de la Barbastelle d'Europe sur les bâtis patrimoniaux (exemple : bergeries, maison des havres, maison nitoyenne à Lingreville).										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Si nécess	torisation des propriétaires nécessaire, autorisation en site classé claration préalable										
Localisation	Dunes de	unes de la ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Conserva	itoire du litto	ral, gesti	onnaire de	es terrain	s (SyMEL,	commun	es, privés), presta	taire (exe	mple : GMN)	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	d'aménagem	ents créé	ės								
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		inanceurs potentiels: DREAL Normandie, Région Normandie inancements potentiels: Contrat N2000 N23Pi (FEDER)										
Calendrie	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)				x	х	х						
Mois				Avant la	reprodu l'espèce	ction de						

CC8	Main duna	tien de: ires	s espa	ices b	oisés	natur	els, d	es hai	es et	des m	ares				
Enjeux		eux dunaires ction d'amphi					_	et la mig	ration d'o	oiseaux ai	nsi que la				
OLT concernés	OLT 4 An	néliorer l'éta	t de conse	ervation d	les habita	ts dunaire	es favoral	oles à la p	résence d	e diverse	s espèces				
Niveau d'exigence															
Indicateur(s) d'état suivi		Préserver les éléments du bocage + Veiller au maintien des milieux ouverts sur les habitats de dunes grises et les													
OO auquel la mesure se rattache		r les élément ons dunaires	ts du boca	ige + Veill	er au mai	ntien des	milieux o	uverts sur	les habit	ats de du	nes grises et les				
Indicateur(s) de pression suivi	Surface 6	et linéaire de	corridors	i											
Indicateur(s) de réponse	Surface 6	et linéaire co	nservés +	Nombre	de mares	entretenu	ıes								
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la S	vec la SRB Normandie 2030 (objectif IV. 9).													
1) Description de la mesure															
But de la mesure	Faciliter	aciliter l'accès et le déplacement des chiroptères en chasse + préserver l'habitat 2190 et les espèces associées													
Détails de la mesure	Remplir I Entreten Adapter	Cartographier les linéaires et les mares favorables au déplacement des chiroptères (tous les 10 ans). Remplir l'indicateur de pression associé. Entretenir les linéaires de haies d'essences locales. Adapter les interventions dans certains secteurs pour préserver les linéaires favorables au déplacement des espèce Débroussailler les mares dunaires pour les maintenir ouvertes puis les cartographier.													
Vigilance															
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisat	tion des prop	oriétaires												
Localisation	Dunes et	éléments du	ı bocage o	de la ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		Conservatoire ires (exemple			_		pui scient	ifique							
Livrables / résultats attendus de la mesure	_	phie mares e et linéaire co				iroptères									
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	les ENS)	Surface et linéaire conservés + mares ouvertes Financeurs potentiels : DREAL Normandie, Région Normandie, SyMEL (sur les terrains du Conservatoire du littoral et les ENS) Financements potentiels : Contrats N2000 N06R et N09R (FEDER), SyMEL													
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires				
Années (cocher)	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	Cartographie en 2025 et en 2033, entretien dès que nécessaire				
	Entret	Entretien en hors période de reproduction ou d'hivernage des chiroptères et en dehors des													

périodes impactantes pour les amphibiens

CC9	Coupe et/ou débroussaillage en milieu dunaire (habitat 2130)											
Fniouv	Des milieux dunaires or reproduction d'amphi				, ,	e et la mi	gration d'o	oiseaux ai	nsi que la			
OLT concernés	OLT 4 Améliorer l'état	T 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces										
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Veiller au maintien de	s milieux	ouverts si	ur les hab	itats de dunes gris	es et les c	lépressior	s dunaire	S			
Indicateur(s) de pression suivi		•	•	•					•			
Indicateur(s) de réponse	Surface débroussaillé	e			·				·			
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Mainteni	r les milieux (dunaires d	ouverts								
Détails de la mesure	CC8 - Ma	elon nécessité, couper et/ou débroussailler les zones dunaires embroussaillées (dont mares dunaires = cf opération C8 - Maintien des espaces boisés naturels, des haies et des mares dunaires). artographier les zones ouvertes.										
Vigilance												
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	Dunes de	nes de la ZSC, en terrain Conservatoire du littoral ou ENS										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL (s	yMEL (sur les terrains du Conservatoire du littoral et ENS)										
Livrables / résultats attendus de la mesure	Surfaces	ouvertes										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL (s	SyMEL (sur les terrains du Conservatoire du littoral et ENS)										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	х	Х	х	х	х	х	х	х	х	х	selon nécessité	
Mois		En dehors	des pério	des impa	ctantes po	our les ha	bitats nat	urels et la	faune			

CC10	Création d'aménagements pour fermer les chemins parasites e proposition de parcours alternatifs											
Enjeux		eux dunaires ction d'ampl					_	e et la mig	gration d'o	oiseaux ai	nsi que la	
OLT concernés	OLT 4 Ar	DLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces										
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Réduire	et encadrer	la fréquen	tation								
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre	de chemins	parasites ,	/ siffle-ve	nts							
Indicateur(s) de réponse	Nombre	de chemins	parasites	fermés				-				
Lien(s) avec d'autres documents												
1) Description de la mesure												

But de la mesure	Préserve	r les dunes										
Détails de la mesure	Remplir I Créer de identifiés Proposei commun	cartographier les chemins parasites. demplir l'indicateur de pression associé. deréer des aménagements (clôtures, barrières, pose de fil lisse) fermant les chemins parasites et siffle-vents dentifiés. dentifiés. deroposer des parcours alternatifs (existants ou à créer) en concertation avec les propriétaires, les gestionnaires, les desoin, créer et sécuriser ces parcours.										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisat	utorisation des propriétaires utorisation en site classé T/DICT, déclaration préalable										
Localisation	Dunes de	Dunes de la ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		aires, gestion de la Manch				nent, con	nmunes, E	PCI, comi	té départ	emental	de la randonnée	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Fermetu	re des chemii	ns parasit	es et créa	tion de p	arcours m	noins impa	actant				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		rs potentiels nents potenti				N25Pi et I	N29Pi (FEI	DER)				
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)			x	х	х	х	х	х	x	х	cartographie tous les 5 ans et selon nécessité pour les aménagements	
Mois			En dehoi	rs des pér	iodes imp	actantes	pour les h	nabitats n	aturels et	la faune		

Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiser	eaux ainsi que la
FNIGUY	eaux ainsi que la
reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères	
OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de di	liverses espèces
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache Réduire et encadrer la fréquentation + Éviter la fréquentation des zones de nidification du interrompu lors des manifestations sportives et culturelles et du nettoyage des plages	Gravelot à collier
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse Nombre de chartes signées et respectées par rapport au nombre de bénéficiaires potentiel	els
Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05 ; D01-OM-0E06.	

But de la mesure		imiter l'érosion des habitats sensibles et le dérangement en période de reproduction du Gravelot à collier nterrompu											
Détails de la mesure	à la char ce DOCC	ller à la rencontre des organisateurs de manifestations sportives ancrées sur le territoire et leur faire adhérer la charte Warsmann correspondant à leur pratique (équestre ou pédestre), rédigée lors de l'élaboration de e DOCOB. Renouveler les chartes tous les 5 ans. érifier après chaque course que les engagements signés sont bien respectés.											
Vigilance	à faire to	aire tous les 5 ans.											
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation													
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	animatr	ice du DC	COB, DD	тм								
Livrables / résultats attendus de la mesure	Chartes	Warsman	n équest	re et péde	estre sign	ées par le	es organis	ateurs					
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)	х				х				х		tous les 5 ans		

CC12	Prote	ction d	es ma	res co	ontre	le bét	tail					
Enjeux		ux dunaires (tion d'amphi					_	e et la mig	gration d'o	oiseaux a	insi que la	
OLT concernés	OLT 4 Am	T 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces										
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Réduire l'	eutrophisati	on des dé	pressions	dunaires							
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre (ombre de mares mises en exclos										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la Si	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.9).										
		The state of the s										
1) Description de la mesure												
But de la mesure	Empêche	r que les bov	/ins n'eutr	ophisent	ou ne pié	tinenent	les mares					
Détails de la mesure	Mettre er	n exclos les r	mares dun	aires par	la pose d	e clôture	s et les en	tretenir.				
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Déclarati	on préalable	avec DT/	DICT								
Localisation	Mares du	naires de la	ZSC, sur le	s terrains	du Conse	ervatoire	du littora					
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre o	de mares en	exclos sui	r les terra	ins du Co	nservato	ire du litto	oral				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		rs potentiels nents potent	-			EDER)	1					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Calendrier	2024	2020									Commentancs	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2024	2020									dès que nécessaire	
Calendrier	2024	2020										

Mesures de communication et de sensibilisation

CS1 + CC2	Réflexion pour la mise en application de modes de sensibilisation et de canalisation adaptés
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Mettre fin au stationnement et à l'accès des véhicules non autorisés dans les prés salés (OLT1) + Réduire et encadrer la fréquentation (OLT4)
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Sensibilisation réalisée et nombre d'aménagements posés (OLT1 et 4)
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE du DSF MMN : D01-HB01.
1) Description de la mesure	

But de la mesure	Réduire l	Réduire l'impact des véhicules sur les habitats naturels sensibles Organiser un groupe de travail en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires des terrains impactés par											
Détails de la mesure	la présen naturels. associati sensibilis canalisat Faire en d'autres Faire le li Une fois Mettre e	a présence de véhicules motorisés non autorisés (et notamment camping-cars et vans aménagés) dans les espace naturels. Associer les communes, les EPCI, les offices du tourisme, Attitude Manche, le Département et les associations locales pour trouver des modes de sensibilisation (faire du porte à porte pour les camping-cars / sensibiliser les fédérations de camping-caristes et les sociétés de transports / prospectus, réseau sociaux, etc.) et canalisation (barrières, plots, aires aménagées en ville) des véhicules motorisés en sites Natura 2000. Faire en sorte que les solutions, adaptées aux 4 havres et aux dunes d'Annoville, ne déportent pas le problème su d'autres communes/secteurs. Faire le lien avec le(s) schéma(s) d'équilibre du tourisme des EPCI (exemple sur GTM). Une fois les solutions proposées, rechercher les financements adéquats et identifier les structures porteuses. Wettre en oeuvre la sensibilisation et poser les aménagements interdisant l'accès des espaces naturels aux véhic motorisés autre que les secours.											
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisat	outorisation des propriétaires Autorisation en site classé DT/DICT, déclaration préalable											
Localisation	ZSC (nota	amment dune	es et prés	salés)									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Participa	e animatrice of tion des prop ment, des off	oriétaires	des terrai	ns et de le	eurs gesti	onnaires,		, des com	munes, d'	Attitude Manche, du		
Livrables / résultats attendus de la mesure		: supports de attendus : S											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		aires et gestic ormandie, Ap					s, Attitude	Manche	, offices d	lu tourim:	se, Département,		
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)											dès que possible		
Mois	pose d'aménagemen en dehors des périodes impactantes po les habitats naturels et la fa												

CS2	Création utilisate				de sensibili	satio	n à de	stina	tion des
Enjeux	nombreuses e	spèces (hive	rnage et i	migration	•	t commu		-	source et accueil de ction et nourricerie
OLT concernés	OLT 1 Mainter fonctionnalité				onservation des p ment	rés salés (existants	pour assu	ırer leurs
Niveau d'exigence									
Indicateur(s) d'état suivi									
OO auquel la mesure se rattache	Encadrer les a	ctivités							
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de de	mande de s	urvols de	drones er	n préfecture				
Indicateur(s) de réponse	Plaquette réal	isée et diffu	sée		-				
Lien(s) avec d'autres documents		•	•	•					

But de la mesure	Informat	tion des d	Ironistes			information des dronistes											
Détails de la mesure	Recense associé.	n lien avec la préfecture, créer une plaquette de communication/sensibilisation à destination des dronistes. ecenser le nombre de demandes de survols enregistré en préfecture et remplir l'indicateur de pression ssocié. iffuser cette plaquette à la préfecture, aux télédéclarants, aux pilotes de drones et aux collectivités.															
Vigilance																	
Besoin de déclaration,																	
d'autorisation																	
Localisation																	
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie, Préfecture de la Manche et sous-préfecture de Coutances, structure animatrice du DOCOB															
Livrables / résultats attendus de la mesure	Plaquett	e réalisée															
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie															
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires						
Années (cocher)		x					х				Recensement tous les 5 ans						

CS3	Mise en place d'une zone de quiétude à la pointe de Montmartin										
Enjeux	Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)										
OLT concernés	T 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et igrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons applihalins										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Limiter le dérangement sur l'avifaune et les phoques										
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Zone de quiétude opérationnelle / mise en place d'une interdiction										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN: D01-OM-0E06; D01-MT-0E01.										
1) Description de la mesure											

But de la mesure	Préserve	la quiétu	de des ph	oques et	de l'avifa	une.								
Détails de la mesure	Installer i Installer i expliquar Regnévill Indiquer Pendant vacances	Organiser un GT dédié au contenu et à la conception du panneau de sensibilisation. Installer un panneau temporaire (de juin à septembre inclus) pour la sensibilisation aux phoques et aux gravelot. Installer un panneau permanent "voie sans issue" (à titre expérimental), au niveau du parking de Montmartin, Expliquant que derrière se trouve une zone à enjeux écologiques forts et qu'il n'est pas possible de rejoindre Regnéville à cause du Passevin. Indiquer l'itinéraire à emprunter(pas interdire). Irendant les premières semaines après l'installation du panneau ou pendant les premiers grands week-ends et Iracances scolaires, poster des agents pour sensibiliser les passants. Puis, si nécessaire, renforcer par une interdiction de passage.												
Vigilance														
Besoin de déclaration, d'autorisation		emande à la DDTM ou au Conservatoire du littoral pour la pose du panneau. emande d'autorisation adminitrative à formuler auprès de l'inspecteur des sites pour la pose des panneaux en te classé.												
Localisation	Pointe de	Montma	rtin-sur-M	1er										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Propriéta	animatrio ires pour es de Mor	l'accès	·				3, prestata	aires (exe	mples : A\	/RIL, GONm)			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Panneau	ou interdi	ction pos	é/e										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Commun	es de Mor	ntmartin-s	sur-Mer e	t de Regé	nville-sur	-Mer, DRI	EAL Norm	andie, co	ntrat Nati	ura 2000 N26Pi			
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires			
Années (cocher)		1	х	Х										
Mois		Au cours de l'année												

CS4	Adaptation des bacs à marée en saison de reproduction du Gravelot à collier interrompu											
Enjeux	Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères											
OLT concernés	OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces											
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Éviter la fréquentation des zones de nidification du Gravelot à collier interrompu lors des manifestations sportives et culturelles et du nettoyage des plages											
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre de bacs adaptés											
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la charte de bonnes pratiques. Avec l'OE du DSF MMN : D01-OM-0E06.											
1) Description de la mesure												

But de la mesure Éviter le dérangement du Gravelot à collier interrompu en période de nidification Identifier les secteurs de présence de bacs à marée. Échanger et sensibiliser les collectivités à la démarche. Proposer aux communes de réaliser un couvercle pour fermer les bacs à marée dans les secteurs les plus sensibles. Sur ces bacs fermés, apposer un panneau explicatif de la fermeture, de la présence du Gravelot à collier interrompu et des gestes à adopter pour éviter le dérangement de l'espèce en période de nidification (éviter les laisses de mer et Détails de la mesure les hauts de plage....). Pour les secteurs un peu moins sensibles, poser le panneau explicatif de la présence du Gravelot à collier interrompu et des gestes à adopter pour éviter le dérangement de l'espèce. Créer ou actualiser ces panneaux. Communiquer sur cette opération auprès des usagers (bulletins municiapuax,, sites internet des EPCI, des offices du toursime...). Vigilance Besoin de déclaration, d'autorisation Localisation ZSC et ZPS Exécutant(s)/opérateur(s) Prestataire (exemple : CPIE du Cotentin) pour l'identification des secteurs et la création des panneaux potentiel(s) prévisionnel(s) Communes et GTM pour la création de couvercles si nécessaire Livrables / résultats attendus de la Contact et ramassage respectueux des enjeux naturels du site Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) DREAL Normandie, communes, GTM, Département, contrat Natura 2000 N26Pi prévisionnel(s) Calendrie 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2032 Commentaires Dès que possible + sur sollicitation des Années (cocher)

communes ou de

GTM

« Havre de la Sienne »

CS5	_	ête te ervati		sur la	conna	issan	ce des	enje	ux nat	urels	et de leur		
Enjeux	Un publi	public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site											
OLT concernés		LT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation											
Niveau d'exigence	Connaiss	sance et r	espect de	s habitats e	t des espè	ces du sit	te						
Indicateur(s) d'état suivi	Connaiss	sance des	usagers (l	locaux et to	uristes) à	propos d	es enjeux	naturels	du site et o	de leur pré	servation		
OO auquel la mesure se rattache													
Indicateur(s) de pression suivi													
Indicateur(s) de réponse	Rapport	d'enquêt	e										
Lien(s) avec d'autres documents													
1) Description de la mesure													

	Annróha	ndor lo d	agró da cas	anaiccanas	doc uca aa	rc (loca:::	ot touris	tocl à r	nos dos an	iouv pote	urals du sita at da		
But de la mesure			_	inaissance tation, déra	_			tes) a pro	pos des en	ijeux natu	ırels du site et de		
	Recenser finement les usages et les dérangements sur la ZPS (type, structure, saisonnalité). Établir un questionnaire permettant de recueillir les informations suivantes : - connaissance de l'existance d'un site Natura 2000, - connaissance des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000, - connaissance de l'impact de leur activité sur les enjeux naturels du site (piétinement, dérangement), - connaissance de la réglementation en vigueur, - connaissance de l'attitude à adopter vis-à-vis de certaines espèces, - toute autre information jugée pertinente à l'appréhension du degré de connaissance des usagers à propos des enjeux naturels du site et de leur préservation.												
Détails de la mesure	Propose besoin.	poser ce formulaire aux offices du tourisme et aux EPCI. Échanger dessus et modifier/amender ce formulaire au soin.											
Details de la mesure	Aller au (au contact des usagers et les enquêter en fonction des saisons.											
		nsibiliser les personnes enquêtées aux enjeux naturels du site (après l'enquête).											
	Noter les conditions météorologiques, les marées ou tout autre donnée pouvant expliquer la présence / absenusagers sur le site à chaque session d'enquête. Rédiger un rapport analysant les données récoltées et proposant des pistes d'amélioration en termes de sensibilisation / de communication.										sence / absence des		
											rmes de		
	usagers	à propos	du site Nat	ura 2000.	compare	r les résu	tats pour	observer	· l'évolutior	n de la co	nnaissance des		
	Remplir	rindicate	ur d'état as	ssocie.									
Vigilance	Faire att	ention à	être cohér	ncertation a ent avec la gement (no	médiatio	n mise en	place sur	le territo		concerna	ant		
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	ZSC et ZF	ρς											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestata	ire (exem	ple : AVRII										
Livrables / résultats attendus de la	Question		_										
mesure	Rapport	de synthe	èse des rés	ultats avec	piste d'ar	nélioratio	n en tern	nes de ser	nsibilisation	ı / comm	unication		
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Offices o	lu tourim	e, EPCI, DR	EAL Norma	ndie, Rég	ion Norm	andie						
Calendrie	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)			х	х					x		Besoin d'une première année de test et une deuxième pour consolider les données + tous les 5 ans		
Mois			Toute	l'année					Toute				
IVIUIS			Toute	i aimee		<u></u>			l'année				

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

CS6	Conception et diffusion d'outils de communication												
Enjeux	Un publ	n public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site											
OLT concernés		OLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyer sensibilisation, de communication et de réglementation									pant des moyens de		
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Rendre	accessible	e l'inform	ation									
Indicateur(s) de pression suivi													
Indicateur(s) de réponse	Types d	Types d'outils diffusés et nombre de mises à jour											
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-0E06 ; D01-MT-0E01.												

But de la mesure	Informe	r les citoy	ens sur le	es enjeux	écologiq	ues du sit	e et sur le	eur impac	t potenti	el			
	Proposit - mettre - créer u - créer u - travaill	Créer de nouveaux contenus ou utiliser des outils existants et les diffuser. Propositions d'outils de communication: - mettre à jour le site internet de la structure animatrice du DOCOB, - créer un guide de bonnes pratiques vis-à-vis des enjeux naturels du site, - créer un guide des richesses du territoire, - créer une plaquette Natura 2000 pour le site, - travailler sur des contenus Natura 2000 à destination des réseaux sociaux, des offices du tourisme, des bulletins communaux (notamment faire un appel à volontaires pour intégrer le réseau d'ambassadeurs du littoral),											
Détails de la mesure	littoral), - animer - créer u pied, les vents, de - faire le PPA), - utiliser interrom	littoral), - animer des stands lors de fête de la nature ou du mois des havres par exemple, - créer un Q-Rcode à l'entrée de chaque havre détaillant le classement sanitaire, la réglementation pêche à pied, les habitats naturels et les espèces présents, les actualités du site, l'impact du piétinement, des sifflesvents, des dérangements, etc., - faire le lien avec les sites internet des EPCI, des offices du tourisme, avec les projets en cours (exemple :											
Vigilance													
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	Territoir	es des co	mmunau	tés de co	mmunes	сосм, с	MB et GT	М					
Exécutant(s)/opérateur(s)	Associat	ions envir	ronneme	ntales, St	ructure a	nimatrice	du DOCC	B, DREA	L, EPCI, o	ffices du	tourisme,		
potentiel(s) prévisionnel(s)	commur	ies											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Outils cr	éés et dif	fusés										
Financeur(s) et types de													
financement(s) potentiel(s)	DREAL	Normandi	e, offices	du touri	sme, EPC	l							
prévisionnel(s)													
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
											1		
Années (cocher)	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х			

CS7		Installation de panneaux temporaires sur certains accès plage en saison de nidification du Gravelot à collier interrompu												
Enjeux	Un public	sensibilisé e	t respect	ueux des (enjeux na	turels du	site				ļ.			
OLT concernés		ssurer de l'ap ation, de cor			•	0 1	t de leur s	ensibilité	en dévelo	ppant de	s moyens de			
Niveau d'exigence														
Indicateur(s) d'état suivi														
OO auquel la mesure se rattache	Rendre a	lre accessible l'information												
ndicateur(s) de pression suivi														
ndicateur(s) de réponse	Panneau	neaux posés												
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'Ol	ec l'OE du DSF MMN : D01-OM-0E06.												
1) Description de la mesure	I	iser les zones												
Détails de la mesure	Mettre e	t informer les n place des z pu sur certai eaux peuven	ones de c ns accès p	juiétude p olage stra	ar l'instal tégiques e	lation de en saison	panneaux de nidifica	d'inform ation.			ot à collier			
Vigilance														
Besoin de déclaration,	AOT en E	DPM + inform	nation et a	autorisatio	on des pro	priétaire	es en milie	u dunaire						
d'autorisation	Besoin d	'autorisation	(en site c	lassé ?) po	our la pos	e de pan	neaux, d'e	exclos/d'e	nclos					
ocalisation		e la ZSC et de												
Exécutant(s)/opérateur(s)	Prestata	ire (exemple	: GONm)	-										
potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM50	pour les AO	Г											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Panneau	x posés												
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB Contrat I	OFB Contrat Natura 2000 N26Pi												
Calendrie	r 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaire			
						,								

avril à juillet

Années (cocher) Mois

CS8	Sensibilisation du public au Gravelot à collier interrompu										
Enjeux	Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site										
OLT concernés	DLT6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Rendre accessible l'information										
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'absences répétées et/ou prolongées de Gravelots à collier interrompu couveurs sur leur nid, traces de piétinement (OLT4)										
Indicateur(s) de réponse	Sensibilisation réalisée										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE du DSF MMN : D01-OM-0E06.										

But de la mesure		ct limité des s à collier int	-	des prom	eneurs et	de leurs a	animaux (chiens, ch	nevaux) su	ır la repro	duction des	
Détails de la mesure	Aller au contact des plagistes ou des promeneurs en saison de nidification du Gravelot à collier interrompu pour les sensibiliser à l'espèce, à son habitat, à sa fragilité A faire pendant le suivi de l'espèce ou pendant les animations relatives aux laisses de mer. Remplir l'indicateur de pression associé. Sensibiliser les scolaires et les professeurs lors des classes découverte. Sensibiliser le grand public lors des nettoyages de plage. Vulgariser la problématique auprès des élus. Diffuser les outils de sensibilisation existants (livrets, expositions) à propos de l'espèce et de sa sensibilité. A mettre en relation avec le "nombre d'absences répétées et/ou prolongées de Gravelots à collier interrompu couveurs sur leur nid, traces de piétinement" pour savoir si la sensibilisation améliore l'état des populations de Gravelot à collier interrompu.											
	Gravelot	à collier inte	errompu.									
Vigilance												
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	Hauts de	plages										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestatai	res (exemple	es : GONm	ı, AVRIL, C	CPIE du Co	otentin (su	ır le territ	oire de la	COCM))			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Un public	plus respec	tueux et a	ittentif à l	'espèce							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB, Appel à projets biodiversité											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)		x x x x x x x x x										
Mois						avril à	juillet					

CS9	Formation public	on des	emplo	yés s	aison	niers	des s	tructi	ures d	'accueil du			
Enjeux	Un public sens	public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site											
OLT concernés		T 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de nsibilisation, de communication et de réglementation											
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Rendre access	ible l'inform	ation										
Indicateur(s) de pression suivi													
Indicateur(s) de réponse	Nombre de se	ssions de foi	mation c	rganisées	i								
Lien(s) avec d'autres documents													
1) Description de la mesure													

But de la mesure	Former l	es structi	ures d'acc	cueil du p	ublic à la	diffusion	de messa	iges de pi	réservatio	on de l'en	ovironnement	
Détails de la mesure	sauveteu (écoles d Informer l'office d Former l l'existant ne pas de	urs en me de voile, le r les saiso du tourisn es saison ce d'une l	r, les cam ocation d onniers de ne de l'int niers à re réglemen 'existanc	npings, les e VTT, ce es enjeux ercomm distribue tation po	s structure entres équ naturels d unalité de r l'informa eur la pêcl	es organis lestres, du site (ex e GTM). ation et à ne à pied,	sant des a .). kemple du explique la préser	activités p u MOOC ' r aux clie nce d'hab	roayantes chuchoto nts le pho itats natu	sur les sit eurs d'inf énomène irels ou d	ommunes, les ces Natura 2000 ormations" de des marées, l'espèces fragiles à ance de projets	
Vigilance	A faire c	faire chaque année avant la saison touristique										
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	Structure	es dans la	ZSC et la	ZPS et le	urs alent	ours						
Exécutant(s)/opérateur(s)	Structure	e animatr	ice du DO	COB voi	re prestat	aires (exe	emples : A	AVRIL, CP	IE du Cot	entin (su	r le territoire de la	
potentiel(s) prévisionnel(s)	COCM)),	offices d	u tourism	ne et EPC								
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	de struct	ures/per	sonnes fo	rmées							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Offices o	ffices du tourisme, EPCI, DREAL Normandie, Département										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)			х	х	х	х	х	х	х	х	opération annuelle	
Mois		Mars-avril, avant la saison touristique										

						_				_		
CS10	Réuni DOCO		nd pu	blic p	our ir	nform	er des	s enje	ux et	des a	vancées du	
Enjeux	Un public	sensibilisé et	respectu	eux des e	njeux nat	urels du s	ite				•	
OLT concernés	1	DLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation										
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Rendre ac	endre accessible l'information										
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre d	Nombre de réunions publiques organisées										
Lien(s) avec d'autres documents			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
1) Description de la mesure												
But de la mesure	Informer l	nformer le grand public des enjeux et des avancées du DOCOB.										
Détails de la mesure	naturels, le les usagen Selon les c Les expert	e rôle fonctions s pour préser demandes, pa	onnel des ever le site articiper e	havres, le e, faire le et/ou prés	es principa lien avec enter les	ales opéra le PPA de enjeux Na	ations pré Geffosse atura 200	vues au E s, etc. O aux réu	DOCOB, les	e actions	quer les enjeux que peuvent faire ffosses. rrésenter des sujets	
Vigilance												
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	Commune	s des sites N	atura 200	00								
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure a	animatrice d	и DOCOB	avec les s	ervices d	e l'État et	les assoc	iations e	nvironnen	nentales		
Livrables / résultats attendus de la mesure		e réunions e personnes	présente:	s aux réur	nions							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL No											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)		x			х				х		Au début de la mise en oeuvre du DOCOB et après chaque COPIL d'animation	

CS11	Mise	Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du littoral										
Enjeux	Un public	n public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site										
OLT concernés	1	LT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation										
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Rendre a	ccessible I	'informat	ion								
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre o	Nombre d'embassadeurs										
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Créer un	réseau d'a	mbassade	eurs du lit	toral sur	les problé	matiques	environn	ementale	s		
Détails de la mesure	offices di intéressé un lien/a Proposer l'impact d Inviter le tout au lo	decenser dans le réseau des associations locales (s'appuyer sur les communes, les instances citoyennes, les iffices du tourisme et les EPCI comme relais d'informations sur cette action), les bénévoles actifs qui seraient ntéressés pour informer / sensibiliser les usagers (locaux et touristes) aux enjeux environnementaux et maintenir n lien/alerter l'animateur Natura 2000 du site. Proposer une formation de quelques séances sur les enjeux naturels de la ZSC et de la ZPS, sur la réglementation, impact du dérangement et du piétinement, etc. Proviter les ambassadeurs dans les réunions techniques et à destination du grand public qui pourraient avoir lieu out au long de la phase d'animation du DOCOB. Une fois le réseau d'ambassadeurs du littoral créé, maintenir une dynamique dans le réseau les années suivantes.										
Vigilance												
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	ZSC et ZP	S										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	animatric	e du DOC	OB avec a	appui des	associatio	ons locale	es				
Livrables / résultats attendus de la mesure	Réseau d	'ambassac	leurs fond	tionnel		_	_					
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Offices d	u tourisme	, DREAL N	Normandi	e, Départ	ement						
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)			х	х	х	х	х	х	х	x	Ambassadeur en veille et en action d'information	

CS12	Animation de l'Aire Marine Éducative (AME) du havre de la Sienne										
Enjeux	Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site										
OLT concernés	DLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Rendre accessible l'information										
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	AME animée et dynamique										
Lien(s) avec d'autres documents											
1) Description de la mesure											

But de la mesure	Éveiller le	Éveiller les jeunes à la biodiversité de leur territoire et à sa préservation										
Détails de la mesure	Programi locales p	Faire vivre l'AME au regard des problématiques environnementales du havre de la Sienne. Programme à concevoir et à mettre en place annuellement entre le collège et les associations environnementales ocales pour que les jeunes appréhendent la nature environnante et prennent des décisions jugées favorables à la préservation de l'AME.										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	Havre de	lavre de la Sienne										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Collège d sur-Mer	Collège de Montmartin-sur-Mer, prestataire (exemple : AVRIL), Mairie de Regnéville-sur-Mer, Mairie de Montmartin- sur-Mer										
Livrables / résultats attendus de la mesure	Programi	me de l'AME										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB, AES	N										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	x	x	?	?	?	?	?	?	?	?	Projet de 2 ans pour l'instant	
Mois	saison m	n à la belle ais en classe e l'année										

CS13	Réseau d'animations à l'échelle des havres et des dunes d'Annoville
Enjeux	Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site
OLT concernés	OLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de sensibilisation, de communication et de réglementation
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Créer du lien entre les différentes structures qui font de la communication et de la sensibilisation sur le territoire
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre et fréquence d'animations / d'évènements par secteur (4 havres et dunes d'Annoville)
Indicateur(s) de réponse	Réseau mis en œuvre et cohérent
Lien(s) avec d'autres documents	
1) Description de la mesure	

But de la mesure	Réaliser	des animatio	ns homog	gènes sur	le secteur	en cohér	ence ave	c l'ensem	ble de la i	ZSC et de	a ZPS	
	réalisés s Réaliser Ce diagno	les structure sur la ZSC et s une cartogra ostic servira 'indicateur d	sur la ZPS phie et ur de point z	sur 2 ans. n diagnost zéro à l'ind	ic écrit de dicateur d	e ce recen	sement.				'évènement nents par secteur".	
Détails de la mesure	les comn S'inspirer Avoir une Élaborer du site N mais fait Faire le li Rédiger u Trouver u Réunir et	l'issue du diagnostic, créer un réseau à l'échelle de la ZSC et de la ZPS regroupant toutes les associations locales, sommunes, les EPCI et les structures réalisant des animations / évènements environnementaux. Inspirer de ce qui est fait en baie du Mont Saint-Michel. Noir une cohérence dans les animations à l'échelle des havres de la côte. aborer un planning collectif pour poursuivre et renforcer les animations relatives à la biodiversité sur l'ensemble a site Natura 2000 en appuyant sur le fait que chacun des secteurs (4 havres et un massif dunaire) est particulier ais fait partie d'une côte présentant des similarités. Aire le lien avec les animations relatives au PPA et au PAPI. Ediger une newsletter. Ouver un lieu identitaire telle la maison des havres pour que les associations puissent accueillir le public. Seunir et animer ce réseau au moins 2 fois par an. Becenser annuellement toutes les animations / évènements et remplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC et ZP	S										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		animatrice oures du sect				es associa	ations, les	commun	es, les EP	CI, les offi	ces du tourisme et	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Diagnost	ic du territoi	re + Résea	au créé et	fonction	nel + Publ	ic sensibil	isé + Nev	vsletters (diffusées		
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Associati	ons locales,	offices du	ı tourisme	e, commur	nes, FDC 5	50, DREAL	Norman	die, Dépa	rtement		
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)			х	х	х	х	х	х	х	х		
Mois		sur toute l'année pour le recensement 2 fois / an, avant et après la saison touristique, pour l'animation du réseau ; animations toute l'année										

CS14	Actualisation des sentiers pédagogiques et des panneaux								
Enjeux	Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site								
OLT concernés	OLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de sensibilisation, de communication et de réglementation								
Niveau d'exigence									
Indicateur(s) d'état suivi									
OO auquel la mesure se rattache	Réfléchir à une mise à jour des panneaux								
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de panneaux non adaptés aux deux sites Natura 2000								
Indicateur(s) de réponse	Nombre de panneaux adaptés en accord avec la charte graphique ou le fil conducteur								
Lien(s) avec d'autres documents									
1) Description de la mesure									
But de la mesure	Améliorer la lisibilité et homogéniser les informations à l'échelle des deux sites Natura 2000								
Détails de la mesure	Recenser les sentiers pédagogiques et les panneaux d'information environnementales sur la ZSC et la ZPS. Remplir l'indicateur de pression associé. Cartographier et photographier ces panneaux. Suite à ce recensement, former un groupe de travail avec les associations environnementales, les communes, les EPCI, les offices du tourisme, le SyMEL, le Département et le Conservatoire du littoral afin de leur exposer les éléments. Travailler en intelligence collective avec les différentes structures pour proposer le repositionnement, l'actualisation ou l'ajout de nouveaux panneaux. Demander les autorisations nécessaires en site classé pour l'ensemble du site. Travailler sur une charte graphique ou un fil conducteur commun à ce territoire (voir aussi avec les havres plus au nord). Mettre en oeuvre les propositions/choix de ce groupe de travail.								
Vigilance									
Besoin de déclaration,	Autorisation en site classé								
d'autorisation	The state of the s								
Localisation	ZSC et ZPS								
Exécutant(s)/opérateur(s)	Structure animatrice du DOCOB, EPCI, communes, offices du tourisme, associations locales, SyMEL, Conservatoire								
potentiel(s) prévisionnel(s)	du littoral, Département								
Livrables / résultats attendus de la mesure	Repositionnement, actualisation ou ajout de panneaux								
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie, EPCI, communes, offices du tourisme, associations locales, Conservatoire du littoral, Département								

prévisionnel(s)

Années (cocher)

Calendrier

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

2031

2032

2033

Commentaires
Recensement en

2026 et GT à créer en 2027

CS15	Mise en place d'une vigie phoques										
Enjeux	In public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site										
OLT concernés	OLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de sensibilisation, de communication et de réglementation										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Ancrer dans le territoire la présence et l'augmentation des populations de phoques										
Indicateur(s) de pression suivi	Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés sur les phoques										
Indicateur(s) de réponse	Nombre d'opérations de sensibilisation										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'OE du DSF MMN : D01-MT-0E01.										

But de la mesure	Suivre la p	opulation	de phoque	s et faire a	ccepter le	ur présence	e aux usage	ers du site			
Détails de la mesure	Recherche Former la Équiper le	eprendre la communication du GMN et l'adapter au territoire. echercher des bénévoles intéressés par l'observation et la sensibilisation à l'espèce. ormer la vigie. quiper les bénévoles (livret d'information, fiches de suivi et d'identification, vêtement floqué, longue-vue, plaquettes de ensibilisation).									
	Coordonn Les "briga	es l'brigadiers" seront probablement amenés à réaliser le suivi de la population de Phoque veau-marin et à remplir ndicateur de pression "Présence de dérangement des phoques".									
Vigilance											
Besoin de déclaration,)			
d'autorisation											
Localisation	Havre de l	a Sienne									
Exécutant(s)/opérateur(s)	Prestatair	es (exempl	les : AVRIL,	GMN)							
potentiel(s) prévisionnel(s)		, ···	,								
Livrables / résultats attendus de la mesure	Brigade o	érationne	elle	N							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL No	rmandie			2						
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)	×	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Une fois formée, la brigade sera présente à temps complet sur le secteur
Mois		Toute	l'année po	ur le suivi r	nais en péi	iode touris	stique pour	r la sensibil	isation		

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

CS16	Réseau de collecte des déchets										
Enjeux	In public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site										
OLT concernés	DLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Réduire la quantité de déchets d'origine anthropique sur les habitats naturels										
Indicateur(s) de pression suivi		-									
Indicateur(s) de réponse	Réseau de collecte créé										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D10-OE01; D10-OE02.										

But de la mesure	Respect	des enjeux na	aturels du	site lors o	les netto	yages de p	olage				
Détails de la mesure	Créer un - d'avoir - d'organ Faire cor	ecenser les initiatives de ramassage des déchets sur le secteur. réer un réseau de collecte, avec des salariés et bénévoles, qui pourrait permettre : d'avoir accès à des personnes ressources qui connaissent la sensibilité des espèces ou des habitats naturels, d'organiser un nettoyage de plage cadré et respectueux du site et de ces enjeux naturels. aire connaître le réseau auprès des collectivités et structures à l'initiative des ramassages pour être facilement contacté au besoin.									
Vigilance											
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	ZSC et ZP	S									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestatai	res (exemple	s : CPIE d	u Cotentii	n avec ap	pui de l'as	sociation	AVRIL)			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Contact	et ramassage	respectu	eux des e	njeux nat	urels du s	ite				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN, co	AESN, contrat Natura 2000 N32									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)			х	х	х	х	х	х	Х	х	
Mois			Ho	ors périod	e de nidif	ication du	ı Gravelo	t à collier	interrom	ou	

CS17	Appropriation des enjeux naturels et de la réglementation en site Natura 2000 par les élus du site											
Enjeux	Un public sensibilisé et respectueux des enjeux naturels du site											
OLT concernés	DLT 6 S'assurer de l'appropriation des enjeux écologiques et de leur sensibilité en développant des moyens de ensibilisation, de communication et de réglementation											
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Former les élus aux enjeux Natura 2000 et à la réglementation et les aider à cibler les bons interlocuteurs											
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre d'outils développés et utilisés											
Lien(s) avec d'autres documents												
1) Description de la massura												

But de la mesure	Sensibilis	er les élus au	ıx enjeux ı	naturels d	les sites N	Natura 200	00				
Détails de la mesure	Recenser site Natu Proposer protocol	nquêter (échanges mail, téléphonique, direct) les élus pour comprendre leurs attentes / besoins en termes de connaissances / compréhension de Natura 2000, de ses enjeux et de sa réglementation. Decenser les guides existants sur la réglementation (guide sur les haies de la DDTM) ou l'implication des élus en te Natura 2000 (guide life MarHa OFB). Description des élus en quêtés (arbre décisionnel, annuaires, fiches cotocoles, arrêtés types, formations, visites terrain, réunions d'informations annuelles, développement d'un réseau, augmentation du temps d'animation, carte de localisation des différents périmètres).									
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Commun	es de la ZSC	et de la ZI	PS							
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	animatrice o	du DOCOE	3 avec la [DDTM50						
Livrables / résultats attendus de la	Supports	outils adapt/	és/vulgar	isés sur N	atura 200	00 (enjeux	naturels,	réglemer	ntation, ré	ponses à	apporter aux
mesure	porteurs	de projets)									
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)		D24 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires Recensement et enquête en année X X X X X X X X X X X X X 1, puis élaboration et mise à jour des guides et supports									

Mesures pour l'animation du DOCOB

AD1	Veille voire participation aux instances liées aux politiques de l'eau									
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)									
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins									
Niveau d'exigence										
Indicateur(s) d'état suivi										
OO auquel la mesure se rattache	Intégrer les enjeux liés à Natura 2000 dans les politiques liées à l'eau (OLT 1 et 3)									
Indicateur(s) de pression suivi	Quantité de nitrates (OLT3)									
Indicateur(s) de réponse	Veille effectuée, nombre de participation (OLT1 et 3)									
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D05-OE01; D05-OE02 ; D05-OE03 ; D07-OE03. Avec le SAGE Côtiers Ouest Cotentin, avec avec le SDAGE et avec la directive nitrate									

But de la mesure	Mainteni	r le lien avec	les instar	nces respo	onsables o	de la polit	ique de l'e	eau sur le	territoire		
Détails de la mesure	d'eau sur Participe	re à l'écoute des acteurs du territoire pour remonter, si besoin, des problèmes liés à la qualité ou à la quantité eau sur la ZSC. articiper aux instances adéquates pour relayer les informations relatives aux enjeux du site Natura 2000. emplir l'indicateur de pression associé, en relation avec le SAGE.									
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Territoire	rritoire de la ZSC									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	Structure animatrice du DOCOB									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Veille et i	nombre d'ale	ertes lance	ées si néc	essaire, n	ombre de	participa	tions aux	instances	liées à l	a politique de l'eau
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	OREAL Normandie (intégré dans le financement de la structure animatrice du DOCOB)									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)	х	х	х	х	х	х	х	х	х	х	Opération à mener au fil de l'eau dès que nécessaire

AD2	Participation au COGEPOMI (si nécessaire)											
Enjeux	les milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et es mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)											
OLT concernés	DLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et nigrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins											
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Mettre en cohérence le DOCOB avec le PLAGEPOMI											
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre de participations nécessaires											
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Meilleure	Meilleure prise en compte des espèces du site à l'échelle supra										
Détails de la mesure	DOCOB, et rester Besoin d'	or sollicitation d'un membre du COGEPOMI (exemple : FDP 50) ou à l'initiative de la structure animatrice du DCOB, participer aux instances de gouvernance du PLAGEPOMI pour faire remonter des alertes, des informations rester en veille sur les amphihalins. esoin d'information par exemple sur les prises accessoires de pêche de loisir en milieu estuarien ou sur la ilnérabilité des pêcheries du DPM.										
Vigilance												
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	ZSC	C										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	animatrice (du DOCOE	3								
Livrables / résultats attendus de l'opération	Échanges	d'information	ons, veille	et alerte								
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	REAL Normandie (intégré dans le financement de la structure animatrice du DOCOB)										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	x	х	x	х	х	х	х	х	х	x	Opération à mener au fil de l'eau dès que nécessaire	

AD3	Recei cultu	nsemer relles	t et e	ncadr	emen	it des	mani	festat	ions s	porti	ves et		
Enjeux		ux dunaires tion d'amph					_	et la mig	ration d'o	iseaux a	insi que la		
OLT concernés	OLT 4 An	néliorer l'éta	t de conse	ervation d	les habita	ts dunaire	es favoral	oles à la p	résence d	e diverse	s espèces		
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi		Iduite at apparent la fréquentation of citar les apparents de Carrellat à autre de Carrellat											
OO auquel la mesure se rattache		léduire et encadrer la fréquentation + Éviter les zones de nidification du Gravelot à collier interrompu lors des nanifestations sportives et culturelles et du nettoyage des plages											
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre	de manifesta	ations spo	rtives et c	culturelles	5							
Indicateur(s) de réponse		de manifesta											
Lien(s) avec d'autres documents	Avec I'OE	du DSF MM	N : D01-C	M-0E06	1		1	1	1				
1) Description de la mesure													
But de la mesure		niter le piétinement/tassement et l'érosion des habitats sensibles et réduire les dérangements en période de production du Gravelot à collier interrompu											
Détails de la mesure	en 2024, Remplir I Continue lieu à la s Encadrer Dès sollic	Recenser toutes les manifestations sportives et culturelles de la ZSC (cf liste des manifestations transmise par CMB en 2024, demander la même chose à COM et à GTM). Remplir l'indicateur de pression associé. Continuer à travailler avec les organisateurs des manifestations pré-existantes sur le territoire et/ou ayant donné lieu à la signature d'une charte Warsmann. Encadrer toute nouvelle demande d'organisation. Dès sollicitations des services instructeurs ou des communes et EPCI par des organisateurs de manifestations, tenir au courant la structure animatrice du DOCOB et maintenir les échanges à ce sujet.											
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation	ZSC et ZP												
Exécutant(s)/opérateur(s)		res et sous-p						mmunes	et EPCI po	ur l'enca	drement		
potentiel(s) prévisionnel(s) Livrables / résultats attendus de la	En lien av	vec la structu	ire anima	trice du D	осов ро	ur ie rece	nsement						
mesure	Encadrer	les manifest	ations sp	ortives et	culturelle	es							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	commun	Encadrer les manifestations sportives et culturelles Temps agent des structures impliquées : préfectures et sous-préfectures, DDTM, Conservatoire du littoral, communes et EPCI Temps agent structure animatrice du DOCOB : financement DREAL Normandie											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)		2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires recensement en 2025 puis tous les 5 ans, x x x x x x x x x encadrement dès que nécessaire (en plus des chartes er 2024)											

AD4	Augn	nentatio	on du	nomb	re de	jours	dédi	és à l'	anima	tion	du DOCOB		
njeux	Une mise	e en œuvre di	u Docume	ent d'obje	ctifs et ur	ne animat	ion adapt	ées aux b	esoins du	territoir	е		
DLT concernés	OLT 5 M	ettre en œuv	re et suivr	re les actio	ons du DO	OCOB en s	'intégran	t aux proj	ets du ter	ritoire			
liveau d'exigence													
ndicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Réévalue	évaluer le nombre d'ETP consacré à l'animation Natura 2000 du site											
ndicateur(s) de pression suivi	Nombre	de jours											
ndicateur(s) de réponse	Nombre	de jours ajou	ıtés										
Lien(s) avec d'autres documents													
1) Description de la mesure													
L) Description de la mesure													
But de la mesure	Adapter	le nombre de	jours d'a	nimation	annuelle	à l'ambiti	on de ce l	осов					
Détails de la mesure	Augment I'ensemb	l'indicateur do ter le nombre ble des opérat server ce non	de jours tions du D	consacrés OCOB.					2025 pour	qu'elle r	éponde au suivi d		
/igilance													
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
ocalisation						_							
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	e animatrice o	du DOCOE	3									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	de jours ajou	ıtés										
Financeur(s) et types de													
inancement(s) potentiel(s)	DREAL N	lormandie (in	tégré dan	s le financ	cement d	e la struct	ure anima	atrice du	DOCOB)				
orévisionnel(s)		•							,				
•	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaire		
Calendrier													
Calendrier			`								augmentation à		
Calendriei											_		
											prévoir dès 202		
Calendrier Années (cocher)		×									augmentation à prévoir dès 2025 puis maintien du nombre de jours		

AD5	Orga	nisation	des	COPIL									
Enjeux	Une mise	e en œuvre d	u Docume	ent d'obje	ctifs et ur	ne animat	ion adapt	ées aux b	esoins du	territoire	2		
OLT concernés	OLT 5 M	ettre en œuv	re et suiv	re les acti	ons du DO	OCOB en s	'intégran	t aux proj	ets du ter	ritoire			
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Animer I'	Animer l'instance de gouvernance des sites Natura 2000											
Indicateur(s) de pression suivi													
Indicateur(s) de réponse	Nombre	de COPIL org	ganisés da	ns la duré	e du DOC	OB (envir	on 10 ans	s)					
Lien(s) avec d'autres documents													
1) Description de la mesure But de la mesure	Mainteni	ir le lien avec	les acteu	ırs du terr	itoire et le	es tenir in	formés de	e l'avance	ement du	росов	7		
Détails de la mesure	invitation		un diapor								e salle, envoyer le u territoire de		
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation								- 1					
Localisation	Salle con	nmunale du t	erritoire	et/ou visit	e terrain								
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie av	ec appui :	structure	animatric	e DOCOB							
Livrables / résultats attendus de la mesure	COPIL ré	uni tous les 4	l ans										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie												
Calendrie	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)	x				x	þ			x		COPIL de validation du		

AD6	Assistance aux pétitionnaires dans la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000											
Enjeux	Une mise en œuvre du Document d'objectifs et une animation adaptées aux besoins du territoire											
OLT concernés	OLT 5 Mettre en œuvre et suivre les actions du DOCOB en s'intégrant aux projets du territoire											
Niveau d'exigence												
ndicateur(s) d'état suivi												
00 auquel la mesure se rattache	Répondre aux sollicitations des acteurs du territoire portant des projets, programmes, travaux et manifestations											
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Nombre de projets suivis											
Lien(s) avec d'autres documents												
1) Description de la mesur	<u>e</u>											
But de la mesure	Sensibiliser et accompagner les acteurs ayant un projet en lien avec les sites Natura 2000											
Détails de la mesure	Assister les pétitionnaires dans la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Produire un avis technique auprès des services instructeurs en cas de besoin. Suivre et accompagner les projets, travaux et manifestations en lien avec : - les manifestations sportives et culturelles, - le PPA "Entre deux havres" sur Geffosses, - le PAPI Côte des Havres - Manche - Bassin versant entre Havre de la Vanlée et havre de Regnéville, - le PPRL, - la stratégie liée à la définition des systèmes d'endiguements, - le plan de gestion sédimentaire, - opération de reconquête de la qualité des eaux littorales ; - la stratégie de gestion intégrée du trait de côte. Participer et intervenir dès que nécessaire aux groupes de travail et instances organisés localement sur les sujets environnementaux ou liés aux sites. Être disponible pour aider toute démarche ayant cours sur le site Natura 2000 ou ses abords.											
/igilance												

AD7		Suivi et vérification de la bonne réalisation des mesures, des chartes, des contrats Natura 2000 et des MAEC											
Enjeux	Une mise	Ine mise en œuvre du Document d'objectifs et une animation adaptées aux besoins du territoire											
OLT concernés	OLT 5 Me	DLT 5 Mettre en œuvre et suivre les actions du DOCOB en s'intégrant aux projets du territoire											
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Mettre e	n œuvre les o	opération	s du DOC	OB et pro	duire les l	livrables li	iés à l'anir	mation				
Indicateur(s) de pression suivi													
Indicateur(s) de réponse	Nombre	lombre de mesures en cours ou réalisées et de livrables validés											
Lien(s) avec d'autres documents													

But de la mesure	Mettre e	n oeuvre les	opération	ns du DOC	OB et inf	ormer les	services	de l'Etat d	es avance	ées du DO	СОВ		
Détails de la mesure	Assister I Accompa Natura 2 Proposer pratiques Suivre et	Suivre l'avancement des opérations programmées dans le DOCOB. Assister les opérateurs potentiels identifiés et relancer les financeurs prévisionnels si besoin. Accompaner la signature / renouveler les chartes Warsmann des manifestions sportives ayant lieu sur les sites Natura 2000. Proposer aux communes, EPCI, clubs, structures et associations d'usagers la signature de la charte de bonnes pratiques. Suivre et assister la mise en oeuvre et le paiement des MAEC. Aider les opérateurs potentiels prévisionnels à mettre en oeuvre les contrats Natura 2000.											
Vigilance													
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	ZSC et ZP	S											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	animatrice	du DOCOI	В									
Livrables / résultats attendus de la mesure											lissage des actions		
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	d'animation sous SIN2 (ou équivalent futur) et autres livrables d'animation si demandés DREAL Normandie, FEADER, FEDER, Appels à projets divers, Fonds dédiés à la restauration de la biodiversité											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)	х	x	х	х	х	х	х	х	х	х			

« Havre de la Sienne »

AD8	Alimentation des plans de contrôle MISEN et PSCEM								
Enjeux	Une mise en œuvre du Document d'objectifs et une animation adaptées aux besoins du territoire								
OLT concernés	OLT 5 Mettre en œuvre et suivre les actions du DOCOB en s'intégrant aux projets du territoire								
Niveau d'exigence									
Indicateur(s) d'état suivi									
OO auquel la mesure se rattache	Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'atteintes au site Natura 2000								
Indicateur(s) de pression suivi									
Indicateur(s) de réponse	Fait								
Lien(s) avec d'autres documents									
1) Description de la mesure									
But de la mesure	Prévenir les atteintes aux habitats et aux espèces des sites Natura 2000								
Détails de la mesure	limenter les plans de contrôle MISEN et PSCEM dès que nécessaire.								
Vigilance									
Besoin de déclaration.									

But de la mesure	Prévenir	évenir les atteintes aux habitats et aux espèces des sites Natura 2000										
Détails de la mesure	Alimente	imenter les plans de contrôle MISEN et PSCEM dès que nécessaire.										
Vigilance												
Besoin de déclaration,								_				
d'autorisation												
Localisation	ZSC et ZP	S										
Exécutant(s)/opérateur(s)	Structure	ructure animatrica du DOCOP										
potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	tructure animatrice du DOCOB										
Livrables / résultats attendus de la	Dlanc alir	nentés au be	coin									
mesure	rialis alli	nentes au be	30111							/		
Financeur(s) et types de												
financement(s) potentiel(s)	DREAL N	REAL Normandie (intégré dans le financement de la structure animatrice du DOCOB)										
prévisionnel(s)												
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	х	Х	х	х	x	х	х	х	х	х	dès que nécessaire	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

AD9	Archivage durable de la connaissance acquise dans le cadre du
ADS	DOCOB actuel
Enjeux	Une mise en œuvre du Document d'objectifs et une animation adaptées aux besoins du territoire
OLT concernés	OLT 5 Mettre en œuvre et suivre les actions du DOCOB en s'intégrant aux projets du territoire
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Enregistrer et classer la connaissance
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Archivage réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	

But de la mesure	Enregistr	er la connais	sance po	ur savoir la	a retrouv	er					
Détails de la mesure	obtenir le Saisir les	es qu'une étude scientifique est réalisée sur les habitats ou sur les espèces des deux sites Natura 2000, demander à stenir les données brutes et les livrables finalisés. isir les données brutes acquises dans le cadre de l'animation sous ODIN si cela n'est pas déjà fait. registrer ces documents de manière pérenne dans un dossier.									
Vigilance							_ \				
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	ZSC et ZP	S									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	animatrice (du DOCOI	В							
Livrables / résultats attendus de la mesure	Saisie de	s données br	utes sous	ODIN réa	lisée, arc	hivage de	s livrables	réalisés			
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	REAL Normandie (intégré dans le financement de la structure animatrice du DOCOB)									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)	Х	Х	х	х	×	Х	х	х	Х	х	dès que nécessaire

AD10	Évalua	Évaluation du DOCOB et mise à jour des FSD									
Enjeux	Une mise er	n œuvre du	Document o	d'objectifs et	une animat	ion adaptée	s aux besoir	ns du territoi	re		
OLT concernés	OLT 5 Mett	re en œuvre	et suivre le	s actions du	DOCOB en s	'intégrant a	ux projets d	u territoire			
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Évaluer le D	OCOB pour	sa révision								
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Évaluation	aluation réalisée + FSD actualisés									
Lien(s) avec d'autres documents											
1) Description de la mesure											

But de la mesure	Evaluer le D	OCOB pour	pouvoir act	ualiser le pro	chain								
Détails de la mesure	Chaque and Réaliser und (indicateurs Mettre à jo	ès que demandé dans les fiches opérations, remplir le tableau de bord (indicateurs d'état et de pression). haque année faire un bilan de la gestion effectuée (indicateurs de réponse). éaliser une évaluation de ce DOCOB (à mi-parcours et à la fin du DOCOB) en mettant en lien l'état des habitats et des populations ndicateurs d'état) avec la gestion réalisée (indicateurs de pression et de réponse). lettre à jour les formulaires standards de données tous les 5 ans et dès que nécessaire (en fonction de l'apparition ou de la disparition vérée d'habitats ou d'espèces).											
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation	ZSC et ZPS												
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		tructure animatrice du DOCOB, DREAL Normandie restataire à définir pour la mise à jour du FSD relatif à la ZPS											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Bilans annu	els + évalua	tions réalisé	es + FSD mis	à jour								
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Nor	mandie											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)		Bilan de la gestion + tableau de bord de la ZSC et de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la Pord Solution + tableau de bord de la ZPS cet de la											

AD11	Participation à l'observatoire des prés salés
Enjeux	Une connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces naturels voisins
OLT concernés	OLT 7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus large échelle
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Approfondir la connaissance sur les prés salés et les salicornaies de la ZSC
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Participation effectuée selon nécessité
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030. Avec avec les OE du DSF MMN : D01-HB-OE01 ; D01-HB-OE02.

But de la mesure	Faire le li	ire le lien entre la ZSC et l'observatoire									
Détails de la mesure		rticiper à l'observatoire régional des prés salés pour faire le lien avec les études ayant cours sur la ZSC. tant que de besoin, faire remonter les informations à l'observatoire national des prés salés.									
Vigilance		n avec les études sur la fonctionnalité des prés salés et sur l'alimentation de la population de Bernache cravant à ntre clair.									
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et ZF	C et ZPS									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	tructure animatrice du DOCOB									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Participa	tion en fonct	ion de la	nécessité							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	REAL Normandie, Région Normandie, Agence de l'Eau Seine-Normandie									
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires									Commentaires
Années (cocher)		х	х	x	х	х	х	х	х	х	selon nécessité et en fonction des études

AD12		ertatior d des é		-			tensio	on de	la ZPS	et d	e la ZSC, au
Enjeux	I	ne connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces turels voisins									
OLT concernés	I	T 7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus ge échelle									
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Améliore	er la fonction	nalité de	la ZPS et o	de la ZSC						
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Concerta	ition mise en	œuvre								
Lien(s) avec d'autres documents											
1) Description de la mesure											
But de la mesure	II .	a pertinence nalité des sit		-	imètres a	ctuels et,	si besoin,	étendre	les limites	s pour an	néliorer la
Détails de la mesure	"I'étude s et de dive ZPS et la	En fonction des conclusions de "l'étude sur l'alimentation de la population de Bernache cravant à ventre clair", de "l'étude sur les zones fonctionnelles des limicoles", du "recensement et de l'acquisition des terrains à dépoldériser" et de diverses autres études ayant cours sur le territoire, organiser une concertation sur la possibilité d'étendre la ZPS et la ZSC à des zones limitrophes écologiquement cohérentes (havre de la Vanlée, herbiers de zostères, Marais d'Annoville, polders de Blainville).									
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation							1				
Localisation	ZSC et ZP	PS									
Exécutant(s)/opérateur(s)	Préfectu	re de la Man	che et pré	fecture n	naritime d	le la Man	che mer d	u Nord, [DTM ave	c structu	re animatrice du
potentiel(s) prévisionnel(s)	DOCOB,	associations	naturalist	es et DRE	AL Norm	andie en a	appui				
Livrables / résultats attendus de la	Projets d	e périmètres	étendus	pour la ZS	C et la ZP	S					
mesure	Concerta	tion et cons	ultation re	éalisées a	u besoin						
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)											Si nécessaire, après les études sur la Bernache cravant à ventre clair, les limicoles, le recensement des terrains à dépoldériser et d'autres études pouvant être réalisées sur le territoire

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

SC1	Comparaison surfacique des habitats élémentaires de prés salés et dunaires							
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères							
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces							
Niveau d'exigence	Maintien voire augmentation de la surface, de la diversité et du bon état des habitats élémentaires de prés salés (OLT1) + Maintien de la surface, de la diversité et du bon état des habitats élémentaires dunaires (OLT4)							
Indicateur(s) d'état suivi	Surfaces des habitats élémentaires de prés salés (OLT1 et 2) + Surfaces des habitats élémentaires dunaires (OLT4)							
OO auquel la mesure se rattache								
Indicateur(s) de pression suivi	Surface de prés salés et d'habitats estuariens (OLT1)							
Indicateur(s) de réponse	Comparaison effectuée							
Lien(s) avec d'autres documents								

But de la mesure		Connaître l'évolution surfacique des prés salés et des milieux dunaires en lien avec l'érosion ou la ubmersion ou l'accumulation									osion ou la
Détails de la mesure	avec l'ére Remplir l	Comparer par photographie aérienne tous les 10 ans la surface de prés salés et de dunes de la ZSC, en lien avec l'érosion, la submersion ou l'accumulation. Remplir les indicateurs d'état et l'indicateur de pression associés. Rédiger un rapport intégrant les cartographies et l'analyse des surfaces.									
Vigilance	Répétitio	épétition tous les 10 ans. Faire le lien avec l'observatoire des prés salés.									
Besoin de déclaration, d'autorisation	7)										
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestata	re (exer	nple : CBN de	Normar	idie)						
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synth	nèse, couches	SIG, don	nées bru	utes, scri	pt des a	nalyses	statistiqu	ıes	
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie										
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires									Commentaires
Années (cocher)		x Tous les 10 ans									Tous les 10 ans
Mois			printemps- été								

SC2	Étude phytosociologique et cartographie des habitats végétalisés								
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères								
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces								
Niveau d'exigence	Maintien voire augmentation de la surface, de la diversité et du bon état des habitats élémentaires de prés salés (OLT1) + Maintien de la surface, de la diversité et du bon état des habitats élémentaires dunaires (OLT4)								
Indicateur(s) d'état suivi	Nombre d'habitats élémentaires de prés salés présents (diversité) (OLT1 et 2) + État de conservation des habitats élémentaires de orés salés (OLT1 et 2) + Nombre d'habitats élémentaires dunaires présents (diversité) (OLT4) + État de conservation des habitats élémentaires dunaires (OLT4)								
OO auquel la mesure se rattache									
Indicateur(s) de pression suivi	Surface d'habitats continentalisés (OLT1 et 3) + Surface de Puccinellie maritime (OLT2)								
Indicateur(s) de réponse	Étude réalisée								
Lien(s) avec d'autres documents									

But de la mesure	Suivre l'évolutio	n des hab	itats côtie	rs et terre	stres de la	ZSC						
Détails de la mesure	- nombres d'hab - surface par hal - sensibilité des - espèces associ - représentative fonctionnalité - surfaces d'habi - facteurs d'influ - surfaces d'habi - état de conser - hiérarchisation Comparaison ph	Connées à récolter : nombres d'habitats élémentaires (remplir l'indicateur d'état associé), surface par habitat élémentaire, sensibilité des habitats élémentaires (possibilité de restauration ? / menace ?), espèces associées aux habitats élémentaires, représentativité des habitats élémentaires, fonctionnalité des habitats élémentaires, surfaces d'habitats élémentaires fonctionnels, facteurs d'influence et pressions s'exerçant sur les habitats élémentaires (affiner les facteurs de dégradation), surfaces d'habitats dégradés, état de conservation des habitats élémentaires (remplir l'indicateur d'état associé), hiérarchisation des responsabilités du site. Comparaison phytosociologique et cartographique à réaliser tous les 10 ans conformément au protocole régional. Remplir les indicateurs d'état et l'indicateur de pression associés.										
Vigilance	Répétition tous	les 10 ans	. Faire le l	ien avec l'	observato	ire des pr	és salés.					
Besoin de déclaration, d'autorisation	Information des	propriéta	ires									
Localisation	ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL pour le m Prestataires pou		ogie et la d	cartograph	nie (exemp	oles : CBN	de Norma	andie, CPII	E du Coter	ntin)		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synt	hèse, cou	ches SIG, o	données b	rutes inclu	es dans la	BDD ODI	N, analyse	es des évo	lutions		
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normand	die										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	x	х									typologie en 2024 et cartographie en 2025, à répéter tous les 10 ans	
Mois	printemps-	été										

SC3	Suivi de la structure de végétation des prés salés et de l'efficacité de MAEC
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute)
DLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités e permettre leur développement
Niveau d'exigence	
ndicateur(s) d'état suivi	
00 auquel la mesure se rattache	Adapter la charge de pâturage en fonction des secteurs et de leurs enjeux naturels
Indicateur(s) de pression suivi	Structure de la végétation (pourcentage de Puccinellie, de zones nues, hauteur de la végétation et pourcentage des autres plantes du transect) (OLT1)
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	
1) Description de la mesure	
But de la mesure	Vérifier l'efficacité des MAEC mises en oeuvre
Détails de la mesure	Rédiger un cahier des charges pour le protocole puis un autre pour la mise en oeuvre du suivi. Définir un protocole (transects dans les zones pâturées par les ovins, par les ovins et bernaches, sans pâturage) permettant de : - Analyser l'efficacité des MAEC dans les secteurs pâturés ou non. - Mettre en perspective avec l'état de conservation défini dans la cartographie des habitats végétalisés (SC2) - Remplir l'indicateur de pression associé (% de Puccinellie maritime, % de zones nues, hauteur de la végétation, % de autres plantes du transect). - Analyser l'intérêt de la roselière présente en bordure nord du havre de la Sienne (Tourville et Heugueville-sur-Siennau regard des espèces qu'elle abrite (flore et oiseaux), du rôle de phytoépuration qu'elle permet, de sa place dans ce estuaire. Formuler des préconisations de gestion pour les plans agropastoraux (prochain PAEC) et pour la roselière (pour sa préservation en tant qu'habitat d'espèces). Rédiger un rapport sur l'efficacité des MAEC mises en oeuvre
Vigilance	Faire le lien avec l'observatoire des prés salés.
Besoin de déclaration, d'autorisation	
Localisation	Zones pâturées sur le DPM de la ZSC
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structures impliquées dans l'observatoire des prés salés (atelier pluridisciplinaire) Prestataires pour la réalisation du suivi, l'analyse de la structuration et de l'intérêt écologique de la roselière, les passereaux de la roselière (exemples : CBN de Normandie, GONm)
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes inclues dans la BDD ODIN, script des analyses statistiques
Financeur(s) et types de	DREAL Normandia Págian Normandia (action Stratágia Nationala de la Riodiversité)

DREAL Normandie, Région Normandie (action Stratégie Nationale de la Biodiversité)

printemps-

2029

2032

2031

2033

Commentaires

2026

2025

financement(s) potentiel(s)

2024

prévisionnel(s)

Années (cocher)

Mois

SC4	Suivi du chiendent										
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair										
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Contenir voire réduire l'envahissement du chiendent (OLT1 et 2)										
Indicateur(s) de pression suivi	Surface de chiendent (OLT1 et 2)										
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé (OLT1 et 2)										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05 ; D05-OE02 ; D05-OE03.										

But de la mesure	Connaître l	l'évolution	du chien	dent										
Détails de la mesure	Définir un p Mettre en	Rédiger un cahier des charges pour le protocole puis un autre pour la mise en oeuvre du suivi. Définir un protocole pour suivre l'évolution du chiendent. Mettre en œuvre ce protocole. Préciser et remplir l'indicateur de pression associé.												
Vigilance	Faire le lier	re le lien avec l'observatoire des prés salés.												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisatio	torisation de survol (préfecture/aérodrome) si suivi par drone												
Localisation	DPM de la	Λ de la ZSC												
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		tructures impliquées dans l'observatoire des prés salés (atelier pluridisciplinaire) et structure animatrice du DOCOB restataire (exemple : CBN de Normandie) pour le protocole et le suivi												
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de	synthèse,	couches	SIG, donn	ées brute	s incluses	dans la B	DD ODIN						
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Nor	mandie (da	ans le cac	lre de la c	artograph	nie des ha	bitats du	site), AES	N, Appels	à projet l	biodiversité			
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires			
Années (cocher)			x								Récurrence en fonction du protocole, à définir à partir de 2026			
Mois		printemps-été												

SC5	Suivi de la Spartine anglaise												
Enjeux	nombreu	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) DLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et											
OLT concernés			t restaurer le veloppement	bon état d	e consen	ation des	prés salé	s existan	ts pour as	surer leu	rs fonctionnalités et		
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Intégrer l	égrer les enjeux liés à Natura 2000 dans les politiques liées à l'eau											
Indicateur(s) de pression suivi	Surface o	rface de Spartine anglaise											
Indicateur(s) de réponse	Suivi réal	ivi réalisé											
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les	rec les OE du DSF MMN : D05-OE02 ; D05-OE03.											
1) Description de la mesure													
But de la mesure	Connaîtr	e l'évoluti	ion de l'eutro	phisation (de la ZSC								
Détails de la mesure	Définir ui Faire le li Mettre e	n protoco en avec le n œuvre o	des charges p le pour suivre es facteurs d'o ce protocole. l'indicateur c	e l'évolutio eutrophisa	n de la Sp tion du s	oartine an ecteur.				suivi.			
Vigilance	Faire le li	en avec l'	observatoire	des prés s	alés.								
Besoin de déclaration, d'autorisation			rvol (préfectu				1						
Localisation	DPM de l	a ZSC con	ncerné par la _l	oroblémat	ique								
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	pour le p			pour le ca	hier des	charges a	vec appui	d'un pres	stataire (e	xemple :	CBN de Normandie)		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthè	se, couches S	IG, donnée	es brutes	incluses d	lans la BD	D ODIN					
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie (cartographie des habitats du site), AESN, autres											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)			х								Protocole à définir en 2026 puis à mettre en oeuvre après		

SC6	Suivi comportemental des oiseaux hivernants et migrateurs pour qualifier et quantifier les dérangements
Enjeux	Des prés salés essentiels au fonctionnement du système côtier : productivité primaire, ressource et accueil de nombreuses espèces (hivernage et migration d'oiseaux d'intérêt communautaire ; reproduction et nourricerie de poissons comme les bars, les mulets, les soles à marée haute) + Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères
OLT concernés	OLT 1 Maintenir et restaurer le bon état de conservation des prés salés existants pour assurer leurs fonctionnalités et permettre leur développement + OLT 2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Encadrer les activités (OLT1) + Limiter le dérangement en période hivernale (OLT2) + Limiter le dérangement sur l'avifaune et les phoques (OLT3) + Limiter le dérangement de l'avifaune (OLT4)
Indicateur(s) de pression suivi	Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés (OLT 1, 2, 3, 4 et 6)
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	

But de la mesure	Connaîtr	e l'impact de	s usages s	ur les pop	oulations	d'oiseaux	hivernan	ts et migr	ateurs				
Détails de la mesure	- le rece condition - la natur Faire le li Si possib Faire vali Mettre e	Organiser un groupe de travail pour déterminer un protocole scientifique incluant : - le recensement des comportements naturels (notamment fréquence d'alimentation et localisation) selon les conditions climatiques et les marées, - la nature, la fréquence et la localisation des dérangements. Faire le lien entre les comportements des oiseaux et les dérangements des divers usages observés. Si possible, faire le lien avec le changement climatique (migrations décalées dans le temps et l'espace). Faire valider le protocole par le MNHN. Mettre en œuvre le suivi protocolé et réaliser la cartographie. Préciser la grille de lecture et remplir l'indicateur de pression associé.											
Vigilance													
Besoin de déclaration,													
d'autorisation													
Localisation	Havres d	e la Sienne e	t de la Vai	nlée									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestatai	re (exemples	: GONm,	FDC 50)									
Livrables / résultats attendus de la mesure		de synthèse, la présence		•							ifique mettant en sages du site		
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie, OFB, AESN, Appel à projets biodiversité												
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)					-		-				dès que possible		

SC7	Suivi ornithologique									
Enjeux	Une zone d'alimentation hivernale unique en France, notamment pour la Bernache cravant à ventre clair + Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute) + Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères									
OLT concernés	OLT 2 Conserver l'attrait des zones d'alimentation hivernale pour la Bernache cravant à ventre clair et les autres espèces d'oiseaux à enjeu affiliées aux prés salés et à l'estran + OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins + OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces									
Niveau d'exigence	Maintien ou accroissement de la population actuelle de Bernache cravant à ventre clair sur les havres de la Sienne et de la Vanlée (OLT2) + Maintien ou augmentation des populations d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux estuariens (OLT3) + Maintien des populations nicheuses à responsabilité forte et moyenne en milieu dunaire et dans la colonie d'ardéidés d'Annoville (OLT4) + Maintien des populations d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux dunaires (OLT4)									
Indicateur(s) d'état suivi	Effectifs de Bernaches cravant à ventre clair (OLT2) + Richesse spécifique (OLT2) + Richesse spécifique (OLT3) + Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux estuariens (OLT3) + Nombre de couples par espèce à responsabilité forte et moyenne (OLT4) + Richesse spécifique (OLT4) + Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux dunaires (OLT4)									
OO auquel la mesure se rattache										
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'absences répétées et/ou prolongées de Gravelots à collier interrompu couveurs sur leur nid, traces de piétinement (OLT4)									
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé									
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : répond à tous les D01-OM.									

							_					
But de la mesure	Connaître	e l'évolution	des popu	lations d'o	oiseaux à	responsa	bilité et d	le leurs pr	essions			
Détails de la mesure	Réaliser le dénombrement des populations suivantes selon un protocole défini et répétable annuellement : Richesse spécifique Effectifs de la population de Bernache cravant à ventre clair Effectifs des oiseaux hivernants et migrateurs des milieux estuariens Nombre de couples par espèce à responsabilité forte et moyenne en milieu dunaire et dans la colonie d'ardéid d'Annoville Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux dunaires. Lors des suivis, noter les autres espèces présentes sur la ZSC et la ZPS. Remplir les indicateurs d'état associés. Lors du suivi du Gravelot à collier interrompu : - dénombrer les absences répétées et/ou prolongées de couveurs sur leur nid et/ou les traces de piétinement besoin coupler avec la pose de pièges photos pour connaître précisément l'origine des dérangements. Préciser la grille de lecture et remplir l'indicateur de pression associé. Réaliser une cartographie de localisation de ces espèces. Réaliser des analyses statistiques et un rapport tous les 10 ans pour observer les tendances des populations.										colonie d'ardéidés e piétinement + si nents.	
Vigilance	Suivi ann	uel. Rapport	tous les :	10 ans.								
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	Havres de	e la Sienne e	t de la Va	nlée + boi	s d'Annov	/ille (pour	la colonie	e d'ardéic	lés)			
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		ormandie, O re (exemple		icture anir	natrice di	u DOCOB	pour le ca	ahier des	charges			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthèse,	couches	SIG, donn	ées brute	s incluses	dans la B	DD ODIN				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie, OFB										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)		х									Analyse et rapport tous les 10 ans	
Mois	1er avril au 31 juillet pour les nicheurs, août à mars pour les migrateurs et les hivernants											

SC8	Carto:	•	e et év	valuat	ion d	e l'éta	it de d	onse	rvatio	n des	habitats	
Enjeux		Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)										
OLT concernés	migrateur	OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins										
Niveau d'exigence	Améliorat	ion de l'éta	t de conse	ervation d	es habita	ts marins						
Indicateur(s) d'état suivi		es habitats ('intérêt con					•	t 3) + Évo	lution de	l'état de c	conservation des	
OO auquel la mesure se rattache												
Indicateur(s) de pression suivi	Surface de	Surface de prés salés et d'habitats estuariens (OLT1) + Surface d'habitats continentalisés (OLT1 et 3)										
Indicateur(s) de réponse	Cartograp	Cartographie et évaluation réalisées										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les C	Avec les OE du DSF MMN : tous les OE du D1-HB.										

But de la mesure	Cartogra	phie et état o	de conser	vation de	s habitats	marins c	omplétés	et actual	isés				
Détails de la mesure	habitats i Si besoin, 1 (richess Réaliser l Compare Essayer d terrestres	éaliser un cahier des charges pour réaliser une cartographie et une évaluation de l'état de conservation des abitats marins selon la nouvelle typologie NatHab. i besoin, réaliser un suivi protocolé des invertébrés des laisses de mer pour l'état de conservation de l'habitat 1140- (richesse spécifique). éaliser la cartographie et l'évaluation. omparer les nouvelles cartographie et évaluation aux anciennes. ssayer de les mettre en cohérence avec la cartographie et l'évaluation de l'état de conservation des habitats errestres. emplir les indicateurs d'état et de pressions associés.											
Vigilance	A actualis	actualiser/répéter tous les 10 ans											
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		le cahier de restataire (e	_	GRETIA po	our le suiv	i des inve	rtébrés d	es laisses	de mer) p	our la ré	alisation		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	complet											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB, AES	N											
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires											
Années (cocher)											en fonction des moyens, sur 2 ans		
		printemps											

SC9	Poursi	uite du	suivi	des v	égéta	tions	à salic	corne	s			
Enjeux		x estuariens fères marin					•				pour les oiseaux et	
OLT concernés		erver et res et les mam is		•								
Niveau d'exigence	Conservati	onservation des surfaces de végétations pionnières à salicornes en bon état										
Indicateur(s) d'état suivi	Surface de	l'habitat 13	10 en bo	n état de (conserva	ion						
OO auquel la mesure se rattache												
Indicateur(s) de pression suivi	Surface de	rface de salicornes coupées										
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalis											
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRI	3 Normandi	e 2030 (o	bjectif IV.	.12).							
		ec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12).										
1) Description de la mesure												
But de la mesure	Connaître	l'évolution s	surfacique	e et l'état	de conse	rvation de	es végétat	ions à sa	licornes +	préserve	r le stock de graines	
Détails de la mesure	salicornes Renseigner Réunir le co Remplir les	e protocole (monospéci r les indices omité de su s indicateurs rapport inte	fiques ou de coupe ivi tous le d'état et	en mosal s de salico es ans (DD	ique) dan ornes. TM, DREA	s les havre AL, CPIE do és.	es. u Cotenti	n, CBN, M			végétations de PM).	
Vigilance	Suivi annue	el.										
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	DPM végét	alisé de la Z	SC									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestataire	mandie pou s pour le pr oour la réun	otocole e	et la réalis	ation du				mandie, (CPIE du C	otentin)	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de	e synthèse, o	couches S	IG, donné	es brutes	incluses	dans la B[DD ODIN				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		DREAL Normandie										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	х	х	х	x	х	х	x	х	х	х	suivi sectorisé par année (alternance des sites prospectés)	

SC10	Suivi de la population de Phoque veau-marin
Enjeux	Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)
OLT concernés	OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs e les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins
Niveau d'exigence	Maintien ou augmentation de la population de Phoques veaux-marins
Indicateur(s) d'état suivi	Effectifs de Phoque veau-marin + Nombre de couples mère-petit de Phoque veau-marin
OO auquel la mesure se rattache	
Indicateur(s) de pression suivi	Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés (OLT3) + Nombre et nature des dérangements constatés (OLT6) + Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés sur les phoques (OLT6)
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12).
But de la mesure Détails de la mesure	Connaître l'évolution de la population de Phoque veau-marin sur la ZSC Poursuivre, en relation avec la "vigie phoques", le suivi annuel protocolé du havre de la Sienne avec photo-identification de individus permettant d'obtenir : - les effectifs de Phoques veaux-marins (par rapoort à 2020 année du comptage national), - le nombre de couples mère-petit, - la photo-identification pour connaître les échanges intersites et la fidélisation des individus, - la quantification, la qualification et la fréquence des dérangements. Remplir les indicateurs d'état et l'indicateur de pression associés. Rédaction d'un rapport avec intégration de cartographies et de préconisations de gestion.
Vigilance	A faire tous les ans.
Besoin de déclaration,	
d'autorisation	
Localisation	DPM du havre de la Sienne
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestataires (exemples : AVRIL avec appui du GMN)
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie

Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport d	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN											
Financeur(s) et types de	225 11 11	DEAL Normandia											
financement(s) potentiel(s)	DREAL NO	REAL Normandie											
prévisionnel(s)													
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Le suivi de dérangement ne sera pas répété chaque année, mais tous les trois ans pour évaluer les actions de sensibilisation		
Mois					Toute I	'année							

SC11	Suivis piscicoles de la fédération de pêche de la Manche											
Enjeux	Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et es mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)											
OLT concernés	OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins											
Niveau d'exigence	Conservation de l'existant en termes de continuité écologique dans le havre de la Sienne pour les amphihalins											
Indicateur(s) d'état suivi	Nids de Lampoies marines et IAS sur la Sienne											
OO auquel la mesure se rattache												
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Suivis réalisés											
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Connaître	e l'évolution	des popu	lations de	es 4 espèc	es d'ampl	hihalins d	ans la Sie	nne					
	Suivi de la Lamproie marine : comptage visuel des nids dans les frayères à raison d'un passage après la saison (première quinzaine de juin).													
Détails de la mesure	Suivi du Saumon atlantique : mise en place du protocole de l'IAS.													
	Collecter	Collecter les données de ces suvis réalisés par la fédération de pêche de la Manche. Analyser ses données dans le temps pour obtenir des tendances et comparer l'état de conservation des deux populations.												
	· '													
		Remplir les indicateurs d'état associés.												
NO. T		piir ies filuicateurs u etat associes.												
Vigilance														
Besoin de déclaration,														
d'autorisation	C' I-	Sienne, hors ZSC												
Localisation	Sienne, n	ors ZSC	-											
Exécutant(s)/opérateur(s)	FDP 50 no	our les suivis												
potentiel(s) prévisionnel(s)				B avec an	nui de la I	EDP 50. de	Seinorm	igr et de l	'OFB migr	ateurs no	our l'analyse			
potentici(s) previsionnei(s)	oti actai c	a mind en loc		s aree ap	pui de id i	D. 50, ac		.в. ст ис .	0.56.	accuis p	ou. runaryse			
Livrables / résultats attendus de la	D	de 1 1122		cic di	(1)		.l l. B	DD 001N1						
mesure	Rapport	de syntnese,	, coucnes :	siG, donn	ees brute	s incluses	dans la B	אוטט טט	, script de	s anaiyse	es statistiques			
Financeur(s) et types de														
financement(s) potentiel(s)	AESN													
prévisionnel(s)														
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires			
Années (cocher)	х	X	х	х	х	х	х	х	х	х	Analyse à 10 ans			
Mois											en fonction de			
WO.											l'espèce			

SC12	Mobilisation du réseau ALIEN Mer Normandie										
Enjeux	Des milieux estuariens, zones de passage pour les poissons amphihalins, de ressource et d'accueil pour les oiseaux et les mammifères marins (également pour les juvéniles de poissons halieutiques à marée haute)										
OLT concernés	OLT 3 Conserver et restaurer les potentialités d'accueil des milieux estuariens pour les oiseaux hivernants et migrateurs et les mammifères marins et améliorer la continuité écologique, notamment pour les poissons amphihalins										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Veiller aux pressions potentielles de ces espèces ENI sur le site										
Indicateur(s) de pression suivi	Nature, diversité et effectifs/surfaces couvertes par les ENI en milieu marin										
Indicateur(s) de réponse	Ajout des espèces sur les listes de suivis / compliation des données										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les OE du DSF MMN : D02-OE01 ; D02-OE02.										
1) Description de la mesure											
1											
But de la mesure	Stabilisation voire régression de ces espèces et éviter les nouvelles introductions										

Mettre en œuvre le suivi participatif du réseau ALIEN Mer Normandie et remplir la base de donnée ODIN. Être lanceur d'alerte au besoin. Détails de la mesure Obtenir un retour analytique des données par le réseau, notamment pour obtenir les effectifs ou surfaces couvertes des ENI sur la ZSC. Remplir l'indicateur de pression associé. Vigilance Tous les ans. Besoin de déclaration, d'autorisation DPM de la ZSC Localisation Exécutant(s)/opérateur(s) Prestataires (exemples : APP2R/AVRIL) potentiel(s) prévisionnel(s) Usagers Livrables / résultats attendus de la Retour d'analyse du réseau sur la ZSC mesure Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) AESN, OFB prévisionnel(s) 2025 2026 2027 2028 2029 2031 2033 Commentaires Années (cocher) х х Mois Toute l'année

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC13	Étude acoustique chiroptères											
Enjeu	es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction amphibiens et l'alimentation des chiroptères											
OLT concerné	LT4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces											
Niveau d'exigence	Amélioration de la fonctionnalité des milieux dunaires du site pour les chiroptères											
Indicateur(s) d'état suivi	Présence, diversité et répartition des chiroptères sur la ZSC (OLT4) + Activité de la Barbastelle d'Europe en période de reproduction (OLT4)											
OO auquel la mesure se rattache												
Indicateur(s) de pression suivi												
Indicateur(s) de réponse	Éude réalisée											
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Connaiss	ance de la	diversité et de la	fréquent	ation des	espèces d	e chiroptè	eres sur la	ZSC				
Détails de la mesure	- Prépara - Pose et - Analyse - Rédaction Réaliser l	aliser un cahier des charges avec ces éléments : réparation ose et récupération des boîtiers nalyse acoustique édaction d'un rapport de synthèse (analyse des résultats, cartographie, préconisations/perspectives). aliser l'étude. mplir les indicateurs d'état associés.											
Vigilance	Étude à r	le à refaire tous les 10 ans (mis dans la mesure "mise à jour des inventaires/suivis existants" de l'OLT7).											
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisat	utorisation des propriétaires											
Localisation	ZSC												
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL po	ur l'accès	e du DOCOB pou aux terrains Cor le : GMN)			-							
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport o	de synthès	se, couches SIG, c	lonnées b	rutes inclu	ıses dans l	a BDD OD	DIN					
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL No	DREAL Normandie											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)			х										
Mois	4		mai-décembre										

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC14	Suivi du Triton crêté											
Fnieuv	es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et limentation des chiroptères											
OLT concernés	T 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces											
Niveau d'exigence	Amélioration du réseau de mares favorables aux amphibiens											
Indicateur(s) d'état suivi	Présence et abondance du Triton crêté											
OO auquel la mesure se rattache	Veiller aux niveaux d'eau et à la salinisation des dépressions dunaires											
Indicateur(s) de pression suivi	Présence/absence de characées, de coléoptères aquatiques, de Triton crêté et lien avec la salinité											
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé											
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Préciser	le statut biolo	gique du Trit	on crêté et c	onnaître sa d	ynamique de	population s	ur le site.				
Détails de la mesure	Définir l' Pour l'oc - 3 passa œufs, lai - années - si l'espi Pour l'ab - 3 passa - mise ei - remplir Coordor Le maire sur-Mer.	Définir l'occurence, le statut biologique (reproduction ou non sur les mares du site) et l'abondance de la population de Triton crêté. Pour l'occurence et le statut biologique : - 3 passages dans l'année n (entre mars-avril et fin juin) pour définir la présence et la reproduction par mare (livrée nuptiale, parade nuptiale, œufs, larves à différents stades) - années suivantes : un seul passage sur l'ensemble des mares/an pour vérifier la présence/absence du Triton crêté (en avril) - si l'espèce est observée dans une nouvelle mare, mettre en place le protocole de l'année n sur la mare en question. Pour l'abondance, réalisation d'un suivi de population : - 3 passages en avril pour suivre les adultes/an - mise en place du POP Amphibiens spécifique tritons - remplir la base de données des sentinelles du climat. Coordonner l'action par année en fonction de la charge de travail du SyMEL, du CPIE du Cotentin et de l'association AVRIL. Le maire de Bricqueville-sur-Mer autorise le suivi sur ses terrains. Informer du suivi, chaque année avant les passages, la mairie de Bricqueville-sur-Mer. Rédaction d'un rapport avec intégration de cartographies + préconisations de gestion à mi-parcours.										
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation	Informe	ition de captui r chaque anné er l'OFB Mont	e la mairie d									
Localisation	Mares d	unaires de la Z	ZSC ZSC		_							
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL (e animatrice d sur les terrains sites non Con	Conservato	ire du littoral			istes (exempl	les : CPIE Cot	entin OBHEN	, AVRIL en ap	pui (un an sur deux	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthèse,	couches SIG,	données brut	tes incluses d	ans la BDD O	DIN, script de	es analyses st	atistiques			
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Temps a	Temps agent SyMEL, AESN										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)		année n	х	х	х	х	х	х	х	х		
Mois		mars à juin	marc à iuin	marc à iuin	mare à iuin	mars à juin			mars à juin	mars à juin		

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC15	Suivi de l'embroussaillement des dunes											
Enjeux	des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la eproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères											
OLT concernés	DLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces											
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Veiller au maintien des milieux ouverts sur les habitats de dunes grises et les dépressions dunaires											
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces embroussaillées											
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé											
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Mainteni	r les milieux	dunaires o	ouverts								
Détails de la mesure	Compare	artographier les surfaces dunaires embroussaillées (suivi de la dynamique naturelle de la végétation). Omparer tous les 5 ans et l'inscrire dans un rapport synthétique. emplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance	A répétei	péter tous les 5 ans										
Besoin de déclaration,												
d'autorisation												
Localisation	Milieux d	Milieux dunaires de la ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL su	SyMEL sur les terrains du Conservatoire du littoral et les Espaces naturels sensibles (ENS)										
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthèse,	couches S	SIG, donné	ées brutes	incluses	dans la B	DD ODIN				
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL su	ır les terrains	du Conse	ervatoire (du littoral	et les EN	s					
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires	
Années (cocher)	Х	Х					х					
Mois					printemp	s - été						

SC16	Suivi d	des Ch	aracé	es									
											T		
Enjeux				s accueillar des chirop		ation, l'hiv	ernage et	la migratio	on d'oiseau	ıx ainsi que	e la reproduction		
OLT concernés	OLT 4 Am	éliorer l'ét	at de cons	ervation de	es habitats	dunaires	favorables	à la prése	nce de dive	erses espè	ces		
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Réduire l'eutrophisation des dépressions dunaires + Veiller aux niveaux d'eau et à la salinisation des dépressions dunaires												
Indicateur(s) de pression suivi		Présence/absence de characées et lien avec l'eutrophisation + Présence/absence de characées, de coléoptères aquatiques, de Triton crêté et lien avec la salinité											
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalis	sé											
Lien(s) avec d'autres documents	ļ.,						I	I					
1) Description de la mesure													
But de la mesure	Suivre l'év	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau des mares dunaires											
Détails de la mesure	Prospecte Noter la p Si possible Faire le lie Rédiger ur Coordonn	er les mare présence on e, collecter en entre la en rapport de per cette ac	s dunaires. u l'absence les donné présence d le synthèse ction avec	e de charac es abiotiqu des Charac e.	ées. les (condu ées et les _l SC14 "suiv	ctivité, nit paramètre		es révélant	l'eutrophi	sation / sa			
Vigilance	A répéter	tous les 2	ans par ma	ire									
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisati	on des pro	priétaires	(notamme	nt commu	ne de Bric	queville)						
Localisation	Mares dur	naires de la	a ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL ave	ec appui d'	un prestat	B pour le c aire (exem ınaux de B	ple : CBN (de Normai	ndie) sur le	s terrains (du Conserv	atoire du l	littoral		
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport d	e synthèse	e, couches	SIG, donné	es brutes i	incluses da	ıns la BDD	ODIN					
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL No AESN pou		our le cah	er des cha	rges (intég	ré dans le	financeme	ent de la st	ructure an	imatrice di	u DOCOB)		
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)			х	х	x	х	x	х	х	x	à poursuivre tous les 2 ans pour chaque mare (rotations annuelles entre les		

SC17	Suivi (ICOC	Indicate	eur co	ompos	site Co	oléop	tères	Aqua	tiques	des I	Mares		
Enjeu		eux dunaires ction d'amph					-	e et la mi	gration d'o	oiseaux a	insi que la		
OLT concerné	OLT4 Am	DLT4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces											
Niveau d'exigence													
Indicateur(s) d'état suivi													
OO auquel la mesure se rattache	Réduire l dunaires	'eutrophisati	ion des dé	épressions	dunaires	+ Veiller	aux nivea	ıux d'eau	et à la sal	inisation	des dépressions		
Indicateur(s) de pression suivi		/absence de es, de coléop		-					phisation ·	+ Présenc	ce/absence de		
Indicateur(s) de réponse	Suivi réal	isé											
Lien(s) avec d'autres documents													
1) Description de la mesure But de la mesure	Appréher	nder l'évoluti	ion de l'eı	utrophisat	tion et de	la salinité	é des mar	es dunair	es à partir	d'un éta	t initial		
Détails de la mesure	Réaliser l Lien avec Coordon printemp Remplir l	n d'un cahier le protocole c l'évolution ner cette act os, a minima. a base de do un rapport de	ICOCAM de la pres tion avec innée des	(état initionsion de particular de particula	al + suivi l âturage e SC14 "su es du clim	ong termot la salinit t la salinit iivi du trit at.	e). té dans le:			ion comn	nune des mares au		
Vigilance							7						
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisat	tion et inforn	nation de	s propriét	aires (Cdl	et comm	nunes de E	Bricquevil	le)				
Localisation	Mares du	unaires de la	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL po	Structure animatrice du DOCOB pour le cahier des charges SyMEL pour l'accès + participants aux sessions Prestataire (exemple : GRETIA)											
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthèse,	couches	SIG, donn	ées brute	s incluses	dans la B	DD ODIN					
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN												
Calendrie	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires		
Années (cocher)			х	х	х	х	х	х	х	Х			
Mois											2 passages par an au printemps et à l'automne +		

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC18	Suivi des sites affouragés										
Enjeux	es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la eproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères										
OLT concernés	LT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi											
OO auquel la mesure se rattache	Réduire l'affouragement dans les dunes										
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de sites affouragés par rapport à l'état initial ou d'éleveurs pratiquant l'affouragement										
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé										
Lien(s) avec d'autres documents											

But de la mesure	Diminuer	Diminuer le développement de couche humique, le tassement du sol et le dérèglement trophique dans les dunes									e dans les dunes
Détails de la mesure	Compare	ecenser tous les sites affouragés par photo aérienne. omparer tous les 10 ans et l'inscrire dans un rapport synthétique. omplir l'indicateur de pression associé.									
Vigilance	A répéte	r tous les 10	ans								
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Milieux o	dunaires de la	ZSC								
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure	e animatrice (du DOCOI	В				[]			
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthèse,	couches :	SIG, donne	ées brute:	s incluses	dans la B	DD ODIN			
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	REAL Normandie (intégré dans le financement de la structure animatrice du DOCOB)									
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires									
Années (cocher)		2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires X									

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC19	Connaissance de l'impact du lapin dans les dunes grises
Enjeux	Des milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la reproduction d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères
OLT concernés	OLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Contenir les populations de lapins
Indicateur(s) de pression suivi	Effectifs de lapins
Indicateur(s) de réponse	Définition d'un seuil
Lien(s) avec d'autres documents	

But de la mesure	Préserve	r les dunes gr	rises									
Détails de la mesure	conserva Si les dur - Dénom - Remplir - Réunir l pas la pé - Faire re	orès réalisation de la cartographie des habitats en 2025 (cf opération SC2), prendre connaissance de l'état de enservation des dunes grises. Objectiver la relation entre le nombre de lapins et la dégradation des dunes les dunes grises sont en mauvais état : Dénombrer les populations de lapins en milieux dunaires. Remplir l'indicateur de pression associé. Réunir les différentes parties prenantes pour estimer le seuil adéquat en termes d'effectifs de lapins, n'impactant is la pérennité des dunes grises de la ZSC. Faire respecter les arrêtés préfectoraux liés aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) quand le uil est dépassé.										
Vigilance	Mesure o	esure dépendante des résultats de la mesure SC2.										
Besoin de déclaration, d'autorisation	Permis d	e chasse, aut	orisation	préfector	al d'éclai	rage de n	uit					
Localisation	Milieux d	lunaires de la	ZSC									
Exécutant(s)/opérateur(s)	SyMEL, C	onservatoire	du littora	al, commu	unes, DDT	M, presta	ataire scie	ntifique (exemple :	CBN de	Normandie),	
potentiel(s) prévisionnel(s)	associati	ons locales d	le chasse,	FDC 50								
Livrables / résultats attendus de la mesure	Nombre	d'actions de	régulation	n nécessa	ires							
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL, C	yMEL, Conservatoire du littoral, communes, DDTM, FDC 50										
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires										
Années (cocher)											Mise en oeuvre conditionnée par le seuil relatif aux arrêtés ESOD et la mesure SC2.	

SC20	Suivi d	Suivi des niveaux d'eau dans le cadre de la gestion										
Enjeux		es milieux dunaires diversifiés accueillant la nidification, l'hivernage et la migration d'oiseaux ainsi que la production d'amphibiens et l'alimentation des chiroptères										
OLT concernés	OLT 4 Amé	DLT 4 Améliorer l'état de conservation des habitats dunaires favorables à la présence de diverses espèces										
Niveau d'exigence												
Indicateur(s) d'état suivi												
OO auquel la mesure se rattache	Veiller aux	niveaux d'	eau et à la	a salinisat	ion des de	épression	s dunaire:	S				
Indicateur(s) de pression suivi	Niveaux/ha	Niveaux/hauteurs d'eau										
Indicateur(s) de réponse	Graphiques	Graphiques et tableaux synthétiques										
Lien(s) avec d'autres documents												

But de la mesure	Compren	idre les cons	équences	du change	ement cli	matique e	t s'adapte	er				
		censer les piézomètres (déjà 8 sur le territoire de CMB) et les règles liminimétriques (posées par le SyMEL) stants sur la ZSC.										
		nécessaire, poser des piézomètres (nappe affleurante ?) supplémentaires aux endroits adéquats et des règles inimétriques dans les mares dunaires (Bricqueville-sur-Mer ?).										
Détails de la mesure	Calibrer l	es données a	ttendues	puis muti	ualiser les	informat	ions.					
Details de la mesure	Suivre les	vre les niveaux d'eau dans le cadre de la gestion et valoriser les résultats et les modélisations issues du										
	programi	ogramme Rivages Normands 2100.										
	Remplir l	mplir l'indicateur de pression associé.										
	Les suivis	s suivis permettront de savoir si des travaux anecdotiques de surcreusement des mares dunaires sont nécessaires										
	pour mai	our maintenir des niveaux d'eau favorables aux amphibiens, aux chiroptères et aux characées.										
Vigilance												
Besoin de déclaration,	Déclarati	Déclaration préalable de pose / DT ou DICT										
d'autorisation												
Localisation	Mares du	ınaires de la	ZSC (Agor	ı-Coutain	ille, Anno	oville et B	ricqueville	e-sur-Mer)			
Exécutant(s)/opérateur(s)	Structure	animatrice (du DOCO	3 pour le r	ecensem	ent des ei	ngins de n	nesure				
potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL po	our les régles	et EPCI p	our les pi	ézomètre	!S						
Livrables / résultats attendus de la	NI a saala sa	4 6	.i.									
mesure	Nombre	de mares équ	uipees et	suivies								
Financeur(s) et types de												
financement(s) potentiel(s)	AESN, Riv	AESN, Rivages normands 2100										
prévisionnel(s)												
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires										
											dès que possible	
Années (cocher)		x	х	х	х	х	х	х	х	х	puis tous les ans	
											pour le suivi	

SC21	Mise à jour des inventaires existants et/ou suivis des espèces d'intérêt communautaire du site										
Enjeux	Une connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces naturels voisins										
OLT concernés	LT 7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus rge échelle										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi	Effectifs de Bernaches cravant à ventre clair (OLT2) + Richesse spécifique (OLT3) + Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux estuariens (OLT3) + Effectifs de Phoque veau-marin (OLT3) + Nombre de couples mère-petit de Phoque veau-marin (OLT3) + Nids de Lampoies marines et IAS sur la Sienne (OLT3) + Nombre de couples par espèce à responsabilité forte et moyenne (OLT4) + Richesse spécifique (OLT4) + Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux dunaires (OLT4) + Présence et abondance du Triton crêté (OLT4)										
OO auquel la mesure se rattache											
Indicateur(s) de pression suivi	Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés (OLT1, 2, 3, 4 et 6) + Nombre de gîtes identifiés (OLT4										
Indicateur(s) de réponse	Mise à jour réalisée										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12). Avec les OE du DSF MMN : tous les OE du D1-MM/OM.										

But de la mesure	Connaîtr	e l'évolution	des popu	lations et	de leurs p	oressions					
Détails de la mesure	S'assurer que les suivis sur les espèces d'intérêt communautaire se poursuivent pour remplir les indicateur suivants : - Richesse spécifique des oiseaux dans les havres et les dunes d'Annoville - Effectifs de la population de Bernache cravant à ventre clair - Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux estuariens - Effectifs de la population de Phoque veau-marin du havre de la Sienne (par rapport à 2020 année du con national) - Nombre de naissances de Phoques veaux-marins - Suivis piscicoles de la fédération de la pêche de la Manche (nids de Lamproie marine et IAS) - Suivi annuel des gîtes de Barbastelle d'Europe identifiés dans l'étude télémétrique - Étude acoustique des chiroptères à refaire tous les 10 ans - Nombre de couples par espèce à responsabilité forte et moyenne en milieu dunaire et dans la colonie d' d'Annoville - Effectifs d'oiseaux hivernants et migrateurs des milieux dunaires - Présence / absence et abondance du Triton crêté - Intégration de données opportunistes pour les inventaires - Qualification et quantification des dérangements sur ces espèces lors des suivis. S'assurer que des cartographies, des analyses statistiques et des rapports annuels / tous les 10 ans, sont b produits et partagés.										ée du comptage colonie d'ardéidés
/igilance											
Besoin de déclaration,											
l'autorisation											
ocalisation	ZSC et ZP	S									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)		animatrice o			•	res (exem	ples : GO	Nm, Man	che-Natu	re, FDC50), FDP50, GMN,
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN									
inanceur(s) et types de			-			-	-				
inancement(s) potentiel(s)	DREAL N	DREAL Normandie, AESN									
orévisionnel(s)											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
nnées (cocher)	х	Х	х	х	х	х	х	х	х	х	
Mois		en fonction des espèces									

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC22	Étude pluridisciplinaire sur la fonctionnalité des prés salés
Enjeux	Une connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces naturels voisins
OLT concernés	OLT 7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus large échelle
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Approfondir la connaissance sur les prés salés et les salicornaies de la ZSC
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Étude réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12). Avec les OE du DSF MMN: D01-HB-OE01; D01-HB-OE02.

But de la mesure			ts compartii nprendre les									
Détails de la mesure	des prés - Reprend - Recense biotiques adéquats - Étudier - Étudier - Étudier - Analyse	ette opération sera réfléchie et mise en place dans le temps d'animation du DOCOB et dans le cadre de l'observatoire es prés salés. Reprendre l'étude réalisée dans les sites Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel en l'adaptant aux havres du site Recenser et mesurer les paramètres abiotiques nécessaires à la compréhension/l'interprétation des paramètres iotiques (exemple : pose d'un limnimètre pour connaître les temps d'immersion (durée cumulée par mois ou par an) déquats pour le maintien/développement des végétations de prés salés) Étudier les habitats fonctionnels (à partir de l'étude phytosociologique, cf opération SC2) Étudier les populations de passereaux nichant dans les prés salés Étudier les populations de poissons halieutiques se réfugiant/se nourrissant dans les criches / sur les prés salés Analyser la présence/abondance de cortèges d'invertébrés continentaux halophiles caractéristiques édaction d'un rapport avec intégration de cartographies et préconisations de gestion. faire pendant 3 ans et à répéter tous les 10 ans										
Vigilance	Répétitio	n tous les 1	10 ans. Faire	le lien ave	c l'observ	atoire des	prés salé	S.				
Besoin de déclaration, d'autorisation	Autorisat	tion des pro	priétaires, a	utorisation	ns de capt	ure						
Localisation	prés salé	s et salicori	naies de la Z	SC								
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Propriéta	aires pour l' res pour le								GRETIA, C	PIE du Cotentin,	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	ormandie, <i>i</i>	AESN, Appel	à projets e	au & biod	iversité						
Calendrier	2024	2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 Commentaires										
Années (cocher)	<u> </u>		х	х	х	1						
Mois				1								

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC23	Étude sur l'alimentation de la population de Bernache cravant à ventre clair										
Enjeux	Ine connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espace: aturels voisins										
OLT concernés	OLT 7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus large échelle										
Niveau d'exigence											
Indicateur(s) d'état suivi	Disponibilité de la ressource et zones d'alimentation (OLT2)										
OO auquel la mesure se rattache	Améliorer les connaissances sur l'alimentation de la Bernache cravant à ventre clair dans les havres de la Sienne et de la Vanlée										
Indicateur(s) de pression suivi											
Indicateur(s) de réponse	Étude réalisée										
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12). Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05.										

But de la mesure	Connaiss	sance fine de	cette esp	èce phare	pour pré	server se	s ressour	ces alime	ntaires		
Détails de la mesure	Rédiger I Mettre e bibliogr attrape possibilit réaliser par analy ressourc déterm les besoi dénom observe mettre de Zostè mettre l'état de pâturées végétalis dénom initiale; mettre u autre l'étude; formule	- mettre en relation les observations avec les conditions météorologiques, les cycles tidal et nyctéméral, les hab ou autre éléments susceptibles d'affecter l'espèce ou permettant d'expliquer leur présence ainsi que les biais de								ivre (voir si , puis déterminer art de chaque s de l'hiver; tage) afin d'établir e; s); raphies aériennes) et inellie maritime et irées par les ovins, igraphie des habitats "); ise de l'activité téméral, les habitats que les biais de	
Vigilance	Faire le l	ien avec l'obs	servatoire	des prés	salés.						
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Havres d	Havres de la Sienne et de la Vanlée et alentours selon les déplacements des individus balisés									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Bagueur AESN, CE	Prestataire (exemple : GONm) pour coordonner et réaliser l'étude Bagueur pour attraper les individus et leur poser une balise GPS AESN, CEVA et APHCOC pour échanger des données comme la biomasse d'algues ou de zostères et la charge de pâturage								et la charge de	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN, publication scientifique								ifique	
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Fonds eu	Fonds européens, programme Migratlane ?									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)											Quand les financements seront trouvés, sur 2 années
											consécutives

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC24	Étude sur les zones fonctionnelles des limicoles									
Enjeux	Ine connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces aturels voisins									
OLT concernés	OLT 7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus large échelle									
Niveau d'exigence										
Indicateur(s) d'état suivi										
OO auquel la mesure se rattache	Connaître les zones fonctionnelles pour 4 espèces de limicoles à responsabilité (Huîtrier-pie, Pluvier argenté, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable)									
Indicateur(s) de pression suivi	Nature et nombres de dérangements / d'infractions constatés (OLT3)									
Indicateur(s) de réponse	Étude réalisée									
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12). Avec les OE du DSF MMN : D01-OM-OE03 ; D01-OM-OE05.									

But de la mesure	Caractér	iser les zones	d'alimen	tation de	s limicole:	s					
Détails de la mesure	- bibliogr - recense sanderlin - caracté des limic - intégrei - mettre éléments Compare Créer un proposer	er les zones di g, Bécasseau riser ces zon oles avec les r plusieurs ar en relation le s susceptibles er les donnée tableau regr des préconi	'alimenta a variable, es en terri activités nées de s es observa s d'affecte s des deu oupant le sations de e synthèse vés.	tion de six Tournepi mes d'ass humaines uivi de ce ations ave er les espè x havres (s facteurs e gestion p	x espèces lerre à col emblage d ; s zones ; ec les conne eces ou pe Sienne et d'influen pour les a les couch	de limico llier) ; de macro ditions cli ermettant Vanlée). ce et les j tténuer. es SIG, les	faune ber matiques, t d'expliqu	ier-pie, Pl nthique et la qualité uer les bia observée	uvier arge : sédimen é de l'eau, is de l'étu s par ordi	enté, Barg ts associé , les déran nde.	ge rousse, Bécasseau is, et d'interactions ngements ou autre rtance, puis ons de gestion et les
Vigilance											
Besoin de déclaration,											
d'autorisation											
Localisation	Havres d	e la Sienne e	t de la Va	nlée							
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	l'éventue Prestatai	Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF-OFB) pour l'appui méthodologique, le cahier des charges et l'éventuelle coordination Prestataires (exemples : GONm, GEMEL) Structure animatrice du DOCOB pour la concertation/cohérence entre les prestataires								es charges et	
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN, publication scientifique							ifique			
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL N	DREAL Normandie, AESN									
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)											Quand les financements seront trouvés, sur au moins 2-3 ans
Mois		hiver									

Vigilance

d'autorisation

Localisation

Besoin de déclaration,

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC25	Étude télémétrique de la Barbastelle d'Europe
Enjeu	Une connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces naturels voisins
OLT concerné	OLT7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus large échelle
Niveau d'exigence	
ndicateur(s) d'état suivi	Activité de la Barstelle d'Europe en période de reproduction (OLT4)
OO auquel la mesure se rattache	Étudier la population de Barbastelle d'Europe
ndicateur(s) de pression suivi	Nombre de gîtes identifiés (OLT4)
ndicateur(s) de réponse	Éude réalisée
ien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12).
But de la mesure	Localiser les gîtes de mises bas de la Barbastelle d'Europe pour les préserver et identifier les terrains de chasse en milieux dunaires
Détails de la mesure	Réaliser un cahier des charges avec ces éléments : - Préparation - Capture au filet sur les sites favorables - Équiper les femelles allaitantes - Rechercher les gîtes par suivi télémétrique - Dénombrer les individus par gîte découvert - Suivi en phase de chasse du/des individu(s) équipé(s) - Rédaction d'un rapport de synthèse (analyse des résultats, cartographie, préconisations, perspectives notamment of suivis des gîtes). Réalisation de l'étude. Remplir l'indicateur d'état et l'indicateur de pression associés.
	Des suivis annuels des gîtes identifiés peuvent être préconisés à la suite de cette étude (mis dans la mesure "Mise à

potentiel(s) prévisionnel(s)		MEL pour l'accès aux terrains Conservatoire du littoral + participants aux sessions estataire (exemple : GMN) pour la réalisation de l'étude									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport	de synthè	se, couches SIG	, donnée	s brutes in	ncluses da	ıns la BDE	ODIN			
Financeur(s) et types de											
financement(s) potentiel(s)	DREAL N	DREAL Normandie									
prévisionnel(s)											
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)			х								
			mai- décembre								

ZSC + parcelles/chemins à proximité du site Natura 2000 pour la capture

Structure animatrice du DOCOB pour le cahier des charges

(terrain en juin-août)

Autorisation de capture annuelle

Autorisation des propriétaires

jour des inventaires existants et/ou suivis des espèces d'intérêt communautaire du site" de l'OLT7).

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

SC26	Analyse du régime alimentaire de la Barbastelle d'Europe
Enjeu	Une connaissance des habitats, des espèces et de la fonctionnalité du site Natura 2000 en relation avec les espaces naturels voisins
OLT concerné	OLT7 Poursuivre l'acquisition de connaissances, notamment sur le fonctionnement et l'importance des havres à plus large échelle
Niveau d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO auquel la mesure se rattache	Étudier la population de Barbastelle d'Europe
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Analyse réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la SRB Normandie 2030 (objectif IV.12).
1) Description de la mesure	

But de la mesure		onnaître le régime alimentaire de la Barbastelle d'Europe en lien avec l'abondance des espèces d'entomofaune résentes sur le site									
Détails de la mesure	Deux étud - Analyse lors de l'é génétique - Analyse	les complé du régime tude télém des espèc écologique tion d'invel	ementaires alimentair nétrique, re ses conson e des résul	écupération nmées prés	re SC25 "é bastelle pa n du guanc sentes dan tabarcodir	tude télém ar metaba o dans les g s le guano ng (exigenc	rcoding (ré gîtes identi , rédaction e de vie de	cupération fiés sur leu d'un rapp es espèces	n du guano ur période o ort de synt d'invertéb	sur les ind d'activité, i hèse) rés) et si b	ividus capturés dentification par esoin, proposition d'Europe
Vigilance	Deux pres	Deux prestations complémentaires.									
Besoin de déclaration, d'autorisation		Autorisation des propriétaires Autorisation de capture									
Localisation	ZSC + gîte	ZSC + gîtes de la Barbastelle									
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL po	Structure animatrice du DOCOB pour le cahier des charges SyMEL pour l'accès aux terrains Conservatoire du littoral + participants aux sessions Prestataires (exemples : GMN, GRETIA)									
Livrables / résultats attendus de la mesure	Rapport de synthèse, couches SIG, données brutes incluses dans la BDD ODIN										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie										
Calendrier	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Commentaires
Années (cocher)				x							
Mois			avril-dé	cembre							



Tous les cahiers des charges des contrats Natura 2000 identifiés dans les fiches sont en Annexe n°1.

PARTIE 2 – CHARTES







Zone Spéciale de Conservation - FR 2500080 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou Zone de Protection Spéciale – FR 2512003 Havre de la Sienne

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

La Charte Natura 2000 **constitue un des éléments des documents d'objectifs** des sites Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » (directive Habitats-Faune-Flore) et « Havre de la Sienne » (directive Oiseaux).

Son objectif est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.

Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » la gestion qui a permis ou permet le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 la définit comme suit :

« Art. R. 414-12. - I. - La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des **pratiques de gestion** des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants, ou des **pratiques sportives ou de loisirs** respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements. »

Elle ne saurait se limiter à de simples recommandations et ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal. Leur non-respect peut conduire à une suspension temporaire de l'adhésion à la charte.

La charte est signée pour une durée de 5 ans et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en est le service instructeur.

Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...).

Que contient la charte?

- Des **informations et recommandations** synthétiques propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur les sites Natura 2000 :
 - o un **rappel de la réglementation** applicable au site concernant la protection des paysages, des écosystèmes et de l'environnement en général,
 - o des **recommandations**, **constituant un "guide" de bonnes pratiques** sur le site, et n'étant **soumises à aucun contrôle**. De portée générale ou zonées par grands types d'habitats, elles permettent également de cibler des secteurs ou des actions ne pouvant pas faire l'objet de contrats Natura 2000.
- Des engagements contrôlables non rémunérés garantissant, sur le site, le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Il

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

peut s'agir d'engagements "à faire", aussi bien que d'engagements "à ne pas faire". Ces engagements sont de plusieurs types :

- de portée générale, concernant le site dans son ensemble,
- o ciblés par grands types de milieux naturels

Qui peut adhérer à la charte et sur quel territoire ?

- Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site ; il est donc selon les cas :
 - soit propriétaire,
 - soit mandataire, personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte (ayant droit).
 - soit « professionnels et utilisateurs des espaces marins » par l'article 40 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) dont les dispositions législatives ont été traduites dans le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 dit « décret mer ».
- Des personnes physiques ou morales pratiquant des activités de plein air non titulaires de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 sans contrepartie financière (exemple : association de randonnée, chasseurs, ...).

La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000, et peut être signée sur tout ou partie d'une propriété.

Quels sont les avantages pour l'adhérent ?

Comme pour les contrats Natura 2000, l'adhésion à la charte ouvre droit, pour les parcelles situées dans le site Natura 2000, et à l'exclusion des espaces marins, à une **exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**.

Les personnes physiques ou morales pratiquant des activités de plein air non titulaires de droits réels ou personnels ne peuvent pas bénéficier de contrepartie financière. Néanmoins, la signature de la charte offre également à l'adhérent la possibilité de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.

En bref, l'adhésion à la charte permet :

- de participer à la démarche Natura 2000, de manière plus simple et plus souple que par l'intermédiaire des contrats Natura 2000,
- de reconnaître et de garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du DocOb.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Le signataire de la charte s'engage :

- à respecter les engagements figurant dans la présente charte et autant que possible les recommandations présentées ;
- à autoriser ou faciliter l'accès aux terrains considérés aux autorités compétentes en charge du contrôle du respect des engagements ;
- à solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'opérateur Natura 2000, qui devra répondre à cette demande dans la mesure de ses moyens ;
- à modifier, le cas échéant, les mandats liés aux parcelles engagées au plus tard au moment du renouvellement, afin de les rendre compatibles avec les engagements.

En contrepartie, les services de l'état et/ou l'animateur Natura 2000 s'engagent :

- à fournir au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (ex. : cartes des habitats d'intérêt communautaire, inventaires faunistique et / ou floristique, informations diverses, etc.);
- à fournir au signataire tous les éléments de gestion préconisés dans le DocOb, concernant les territoires engagés (ex. : plan de circulation, programme de restauration du milieu envisagé à terme...).

La charte contient **recommandations et des engagements de portée générale** portant sur l'ensemble du site ou **zonés par grands types de milieux**.

Les recommandations et engagements de gestion sont présentés par fiche :

- une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale s'appliquant à l'ensemble du site Natura 2000, systématiquement signée par tout adhérent ;
- une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieux. L'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer (mesures concernant les prés salés, les milieux estuariens ou les milieux dunaires).

Deux activités pratiquées sur le site, les **courses équestres et pédestres, bénéficient chacune d'une charte spécifique, appelée charte « Warsmann »**. Cette dernière permet aux signataires d'être dispensé d'évaluation des incidences Natura 2000, lors du dépôt de leur demande d'autorisation ou de déclaration pour les activités spécifiques visées dans la charte, pour 5 ans sans changement dans la manifestation.

Recommandations et engagements de portée générale s'appliquant à l'ensemble de la ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et de la ZPS « Havre de la Sienne »

Recommandations

Je veille à :

- Prendre connaissance des enjeux et des objectifs de conservation existant sur le site, et chercher à m'informer, me former, me faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et espèces.
- 2) Informer l'animateur Natura 2000 de toute dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.
- 3) Choisir la période d'activités et/ou intervention de travaux éventuels, en lien avec les services instructeurs et la structure animatrice, afin de ne pas perturber la faune, la flore et les habitats.
- 4) Ne pas stationner sur les espaces naturels avec un véhicule à moteur.
- 5) Evacuer les éventuels dépôts d'ordures existants et nettoyer les lieux.
- 6) Ne pas stocker de produits chimiques ou organiques.
- 7) Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants.
- 8) Garantir la réversibilité et l'intégration paysagère de tout mobilier installé.
- 9) Respecter les chemins et accès balisés sur le site.
- 10) Ne pas laisser divaguer mon chien.
- 11) Informer l'animateur Natura 2000 des éventuels aménagements d'infrastructures ou de loisirs.
- 12) Solliciter l'animateur Natura 2000 pour toute assistance utile à la bonne application de la charte.
- 13) M'informer de la réglementation en vigueur concernant les survols aériens ; éviter les trajectoires irrégulières et le « surplace » au niveau des groupes d'oiseaux et de phoques au repos (notamment entre avril et août) ; favoriser les engins de survol silencieux.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Engagements soumis à contrôles

 Je m'engage à ne pas détruire volontairement une ou des espèces d'intérêt communautaire ni un ou des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés.

<u>Point de contrôle</u>: absence de dégradations imputables à l'adhérent (telles que terrassements, modification de fonctionnement hydraulique, boisement par plantation des habitats non forestiers...).

2) Je m'engage à autoriser et à faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou l'animateur) et gardes du SyMEL impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme, afin de permettre des suivis scientifiques et des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels, sous réserve que je sois préalablement informé de la date de ces opérations dans un délai raisonnable ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. En contrepartie, l'animateur mettra à ma disposition les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées.

Point de contrôle : pas d'empêchement d'accès aux personnes mandatées.

3) Je m'engage à respecter les arrêtés concernant les chiens en espaces naturels.

<u>Points de contrôle</u> : absence de chien non tenu en laisse sur les espaces naturels et aucun PV dressé à ce sujet.

4) A marée basse, je fais en sorte de rester à une distance respectable lorsque je constate la présence de groupes d'oiseaux au repos. Je suis très attentif aux signes éventuels de dérangement (cris, envols, nervosité) et je m'éloigne dès que je perçois ces signaux.

<u>Points de contrôle</u> : absence de dérangements, d'envols, d'abandon de nids.

5) Je m'engage à ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales envahissantes (Séneçon en arbre, Griffe de sorcière, etc.), ni à l'introduction d'espèces animales envahissantes (cf. liste en Annexe 1).

<u>Point de contrôle</u> : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes ou de nouveaux foyers d'espèces animales envahissantes.

6) Je m'engage à ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis ou de sursemis, de plantation ou de mise en culture.

<u>Points de contrôle</u>: absence de traces récentes de travail du sol, de semis, de plantation ou de mise en culture, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

7) Je m'engage à respecter les préconisations des services de l'État vis-à-vis des travaux et de leur période.

Points de contrôle : absence de perturbation de la faune et des habitats.

- 8) Je m'engage à ne pas réaliser ou déposer :
 - de produits phytosanitaires, hors pâturage et actions nécessaires de démoustication ou de lutte contre les espèces invasives, auquel cas je m'engage à utiliser les produits les plus respectueux pour la faune et la flore ;
 - d'amendements ;
 - de fertilisants;
 - d'épandage;
 - de déchets y compris verts ;
 - de remblais ;
 - de dépôts d'ordures..., non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.

<u>Points de contrôle</u>: absence de mortalité chauves-souris, absence de traces visuelles de dépérissement de la végétation, hors traces consécutives au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable / absence de nouveaux remblais ou autres dépôts imputables au signataire.

9) Je m'engage à informer tout personnel, prestataire de service, entreprise ou autre mandataire intervenant sur les terrains engagés des dispositions prévues dans la charte et confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Un balisage de terrain peut être judicieux en cas de flou sur les limites du ou des habitats.

<u>Point de contrôle</u>: présentation du porter à connaissance écrit au contrôleur (attestation du signataire, demandes de devis, cahier des clauses techniques...).

10) Je m'engage à respecter les dates et les horaires de chasses sur le DPM.

Points de contrôle : horaires et dates de chasse respectés.

Engagements et recommandations relatifs aux milieux estuariens

Recommandations

Je veille à :

- 1) M'informer sur la réglementation en vigueur concernant la pêche à pied maritime de loisir (tailles de captures, espèces réglementées, classement sanitaire) et la cueillette de salicornes de loisir (outil, période d'ouverture, quota).
- 2) Avoir des gestes et pratiques de pêche à pied et de cueillette de loisir respectueuses tels que :
 - utiliser les outils les plus sélectifs et recommandés possible,
 - ne pêcher que ce que je vais consommer,
 - ne cueillir que deux poignées de salicornes par personne par jour,
 - remettre les blocs rocheux manipulés en place,
 - ne pas dégrader les herbiers de zostère (feuilles et rhizomes),
 - ne pas m'ancrer ou m'échouer sur des zones sensibles (herbiers de zostère).
- 3) En mer, je n'essaie jamais de m'approcher des mammifères marins lorsque j'en observe, mais je préfère plutôt les laisser venir à moi s'ils le souhaitent, en veillant à garder ma vitesse constante. Je veille à ne pas leur couper la route et ne me place jamais entre un adulte et son jeune.
- 4) Contacter l'observatoire PELAGIS (Observatoire des mammifères et oiseaux marins Coordinateur du Réseau National Échouages 7j/7 au 05 46 44 99 10), l'animateur Natura 2000 et les gardes du littoral en cas de découverte d'un mammifère ou d'un oiseau marin échoué, et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort.
- 5) Informer le service gestionnaire, la gendarmerie et l'ONCFS en cas de constat de pratique illégale de dépôts de matériel usagé ou de mouillage non autorisé.
- 6) Relâcher tout poisson migrateur amphihalin, désigné dans le DOCOB, pêché par erreur dans le havre de la Sienne.

Engagements soumis à contrôles

 Je m'engage à effectuer un ramassage des macro-déchets sur la laisse de mer de manière sélective et manuelle, en dehors de la saison de reproduction du Gravelot à collier interrompu (avril à juillet) et en laissant les dépôts naturels de haut de plage (laisses de mer).

Points de contrôle : absence de macro-déchets sur la laisse de mer.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

2) Je m'engage à ne pas entrer dans les havres avec mon jet-ski.

Points de contrôle : absence de jet-ski dans les havres.

3) Je m'engage à respecter la bande/zone de passage pour les tracteurs et l'entrainement des sulkys.

<u>Points de contrôle</u> : absence de passage hors des zones préconisées pour ces activités.

4) Je m'engage à ne pas pêcher de poissons migrateurs amphihalins dans le havre de la Sienne.

<u>Points de contrôle</u> : respect de l'arrêté relatif à la réserve de pêche de l'estuaire de la Sienne.

Engagements et recommandations relatifs aux milieux dunaires

Recommandations

Je veille à :

- 1) Rester sur les sentiers déjà empruntés (GR, PR, SPPL...).
- 2) Le cas échéant, pérenniser la gestion extensive des milieux dunaires par pâturage en période de pousse de la végétation, dans la mesure où il permet leur maintien ou leur restauration dans un état de conservation favorable.
- 3) En cas de pâturage, privilégier pour le bétail des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés, notamment sur les coléoptères et diptères coprophages (éviter si possible les traitements antiparasitaires de la famille des ivermectines, adapter les dates et la nature des traitements aux dates de pâturage et aux risques sanitaires).
- 4) Le cas échéant, limiter l'embroussaillement de mes mares et de mes parcelles dunaires.
- 5) Maintenir les arbres à cavités existants.

Engagements soumis à contrôles

1) Je m'engage à respecter la nature et l'intégrité du site : ne pas dégrader les milieux, ne pas déposer de déchets, ne pas installer d'équipement pérenne, limiter le piétinement, respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux).

<u>Point de contrôle</u> : absence de perturbation du site imputable au signataire.

2) Je m'engage à ne pas ouvrir de nouveaux chemins dans les dunes.

<u>Points de contrôle</u> : absence de chemins parasites.

3) Je m'engage à maintenir la structure du milieu : pas de plantations, de semis ou de sursemis, de mise en culture, de prélèvements de plantes, de drainage (enterré ou ouvert), de nivellement, de prélèvement de sable, de remaniement du profil dunaire des surfaces engagées.

Point de contrôle : absence d'actions portant atteinte à la structure du milieu.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

4) Je m'engage à ne recourir qu'à des méthodes mécaniques douces ou manuelles d'entretien des aménagements pastoraux.

Point de contrôle : absence de traces de véhicules dans les milieux dunaires.

6) Je m'engage à ne pas affourager sur les milieux dunaires, uniquement dans les bergeries.

<u>Points de contrôle</u> : absence de points d'affouragement sur les milieux dunaires.

Formulaire de la Charte Natura 2000 des sites FR2500080 « Littoral ouest du Cotentin » FR2512003 « Havre de la Sienne

Le signataire cochera la ou les fiches qui le concernent (case \square).
☐ Engagements de portée générale (concernant l'ensemble des deux sites)
Engagement 1 : Ne pas détruire volontairement une ou des espèces d'intérêt communautaire ni un ou des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur les sites.
Engagement 2 : Autoriser et à faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts et gardes du SyMEL pour les suivis scientifiques et les inventaires.
Engagement 3 : Respecter les arrêtés concernant les chiens en espaces naturels.
Engagement 4 : Rester à une distance respectable d'oiseaux au repos.
Engagement 5 : Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes et ne pas introduire d'espèces animales envahissantes.
Engagement 6 : Ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis, de plantation ou de mise en culture.
Engagement 7 : Respecter les préconisations des services de l'État vis-à-vis des travaux et de leur période.
Engagement 8 : Ne réaliser aucun apport exogène sur les habitats d'intérêt communautaire (fertilisation, amendement, remblais, dépôts d'ordures).
Engagement 9 : Informer tout personnel, prestataire de service ou entreprise intervenant sur les parcelles engagées, des dispositions prévues dans la charte
Engagement 10 : Respecter les dates et les horaires de chasses sur le DPM.
☐ Milieux estuariens
Engagement 1 : Ramasser les macro-déchets sur la laisse de mer en respectant l'habitat et les espèces.

Engagement 2 : Ne pas entrer dans les havres en jet-ski.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Engagement 3 : Respecter la bande/zone de passage pour les tracteurs et l'entrainement des sulkys.

Engagement 5 : Ne pas pêcher de poissons migrateurs amphihalins dans le havre de la Sienne.

☐ Milieux dunaires
Engagement 1 : Ne pas dégrader les sites et respecter les équipements présents.
Engagement 2 : Ne pas créer de chemin parasite.
Engagement 3 : Ne pas réaliser, sur les habitats d'intérêt communautaire, de travail du sol, de semis, de plantation ou de mise en culture, de prélèvements (plante ou sable), de drainage, de nivellement, de remaniement.
Engagement 4 : Recourir à des méthodes mécaniques douces ou manuelles d'entretien des aménagements pastoraux.
Engagement 5: Ne pas affourager sur les milieux dunaires, uniquement dans les bergeries.
Fait à
Le:
Nom de(s) l'adhérent(s)
Signature(s) de(s) l'adhérent(s)

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Annexe 1 - Liste indicative des espèces végétales et animales exotiques envahissantes avérées en Normandie

Flore (Douville et Waymel, 2019. Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie. Partie I : Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie et priorisation des actions de gestion, connaissance et d'information/sensibilisation. Partie II : Bilan des actions 2018. CBN Brest. 36p.), ne sont gardées que les EEE avérées :

- Ailanthe glanduleux (Ailanthus altissima)
- Azolla fausse-fougère (Azolla filiculoides)
- Séneçon en arbre (Baccharis halimifolia)
- Bident à fruits noirs (Bidens frondosa)
- Buddléia du père David (Buddleja davidii)
- Griffe de sorcière (Carpobrotus acinaciformis, Carpobrotus edulis)
- Crassule de Helms (Crassula helmsii)
- Egérie dense (Egeria densa)
- Elodée de Nuttall (Elodea nuttalii)
- Berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)
- Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)
- Balsamine du Cap (Impatiens capensis)
- Balsamine de l'Himalaya (Impatiens glandulifera)
- Cytise faux ébénier (Laburnum anagyroides)
- Grand lagarosiphon (Lagarosiphon major)
- Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
- Jussie à grandes fleurs (Ludwigia grandiflora)
- Jussie rampante (Ludwigia peploides)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Laurier-palme (Prunus laurocerasus)
- Cerisier d'automne (*Prunus serotina*)
- Renouée du Japon (Reynoutria japonica)
- Renouée de Sakhaline (Reynoutria sachalinensis)
- Renouée de Bohème (Reynoutria x bohemica)
- Rhododendron des parcs (Rhododendron ponticum)
- Robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia)
- Sagittaire à larges feuilles (Sagittaria latifolia)
- Séneçon du Cap (Senecio inaequidens)
- Verge d'or du Canada (Solidago canadensis)
- Verge d'or géante (Solidago gigantea)
- Spartine anglaise (Spartina anglica)
- Aster à feuilles lancéolées (Symphyotrichum lanceolatum)

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Oiseaux (Gantier J-M. et Malvaud F., 2021. Liste des EEE pour l'avifaune en Normandie. LPO Normandie. 5p.), ne sont gardées que les espèces allochtones qui se reproduisent ou qui sont présentes régulièrement en Normandie, implantées ou non :

- Bernache du Canada (Branta canadensis)
- Perruche à collier (Psittacula krameri)
- Canard mandarin (Aix galericulata)
- Cygne noir (Cygnus atratus)
- Erismature rousse (Oxyura jamaicensis)
- Faisan vénéré (Syrmaticus reevesii)
- Oie à tête barrée (Anser indicus)
- Ouette d'Egypte (Alopochen aegyptiacus)
- Canard carolin (Aix sponsa)
- Ibis sacré (Threskiornis aethiopicus)
- Perdrix rouge (Alectoris rufa)
- Tadorne casarca (Tadorna ferruginea)

Mammifères (Liste d'EEE animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre) validée par le CRSPN le 5 mai 2009) :

- Ragondin (Myocastor coypus)
- Rat musqué (Ondatra zibethica)
- Vison d'Amérique (Mustela vison)

Crustacés décapodes d'eau douce (Liste d'EEE animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre) validée par le CRSPN le 5 mai 2009) :

- Ecrevisse signal de Californie (Pacifastacus leniusculus)
- Ecrevisse rouge de Louisiane (Procambarus clarkii)

Insectes (Liste d'EEE animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre) validée par le CRSPN le 5 mai 2009) :

-Coccinelle asiatique (Harmonia axyridis)

La liste des **espèces marines animales et végétales introduites** en Normandie est présente à ce lien : http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2020/09/regenibook.pdf





Zone Spéciale de Conservation - FR 2500080 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou Zone de Protection Spéciale - FR 2512003 Havre de la Sienne

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

LA CHARTE NATURA 2000 et la charte Loi warsmann

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Il a pour objectif d'assurer leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques régionales et locales.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs (DOCOB) a pour objectif de rassembler les éléments de gestion d'un site afin d'en préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire (milieux naturels et espèces inscrits dans les directives européennes « Habitats-Faune-Flore »). La charte Natura 2000, élément constitutif du DOCOB, propose de bonnes pratiques à adopter sur la base du volontariat et de l'engagement moral.

La charte « loi Warsmann » vise les manifestations terrestres notamment (visées à l'article R.414-19 du Code de l'environnement ou par la première liste locale du préfet de la Manche ou par la première liste locale du préfet maritime) récurrentes, de petites envergures et faibles impacts qu'elles soient sportives ou festives.

Quel est l'objectif de la charte Natura 2000 et charte loi Warsmann?

L'objectif de la charte Natura 2000 est de répondre aux objectifs de **conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** ayant permis la désignation de la ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et de la ZPS « Havre de la Sienne » (cf. annexes 1 et 2).

Elle vise ainsi à encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » et de labelliser cette gestion qui permet le maintien d'habitats remarquables ainsi que d'inciter la pratique des activités dans un meilleur respect des milieux naturels et des espèces présentes sur le site.

Il s'agit d'une démarche volontaire et participative des acteurs locaux. Cet outil permet à l'adhérent de marquer un acte fort d'engagement de gestion durable du site en faveur des objectifs de conservation du patrimoine naturel poursuivi par le réseau Natura 2000. Elle peut de ce fait être utilisée à des fins de communication.

La charte Natura 2000 « Loi Warsmann » liée aux manifestations terrestres est destinée à :

- favoriser l'organisation de manifestations respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation des sites Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et « Havre de la Sienne »,
- simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de manifestations récurrentes et de faibles impacts, se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre des sites Natura 2000.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

En effet, la charte permet aux organisateurs signataires de l'ensemble des engagements listés ci-dessous d'être dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les manifestations.

L'adhésion à la charte permet aussi :

- de confirmer son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- de participer et de sensibiliser à la démarche Natura 2000,
- de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000,
- de valoriser et de garantir la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation des sites Natura 2000,
- d'ajuster la pratique de la course afin de la rendre compatible avec les objectifs du Docob.

Que contient une charte « loi Warsmann »?

En application de la loi Warsmann, la charte contient des engagements spécifiques qui permettent de garantir que l'activité ne portera pas atteinte aux sites de manière significative et ainsi dispensent d'évaluation d'incidences Natura 2000.

La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « **loi Warsmann** » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences. Pour ce faire, la charte Natura 2000, doit comporter des **engagements spécifiques à une activité** sur lesquels le signataire s'engage. Cette loi a été codifiée notamment à l'article L.414-4 du code de l'environnement.

Article L414-4, Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 91

- <u>I. Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :</u>
- 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- 2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- 3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.
- II. Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Qui peut adhérer à la charte « loi warsmann » à destination des organisateurs de COURSE ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, titulaire de droits réels ou personnels relatifs à l'organisation de courses portant sur tout ou partie des terrains inclus dans les sites Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et « Havre de la

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Sienne » peut adhérer à la charte course équestre des sites. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ? Comment adhérer ?

La charte est signée pour une durée de 5 ans (renouvelables selon la même procédure que pour l'adhésion), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50).

Le signataire doit transmettre à la DDTM 50 un dossier contenant les éléments suivants :

Une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (CERFA n° 15279*01) remplie, datée et signée, à retirer auprès des DDTM 50 ou sur internet : https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/sites/baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr/files/documents/page/cerfa-15279.pdf

La copie du formulaire de la charte, rempli, daté et signé, avec les engagements cochés,

Une copie des documents d'identité.

Quelles sanctions sont encourues en cas de non-respect des engagements SPECIFIQUES signés DE LA CHARTE LOI WARSMANN?

Conformément à l'article L. 415-8 du code de l'environnement, le non-respect d'un engagement spécifique à une activité est répressible d'une amende de 30 000 euros et 6 mois d'emprisonnement. Cette amende est doublée lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et concernés par ces engagements (cf. annexes 1 et 2).

La charte au regard de la réglementation ?

La charte est un élément obligatoire du DOCOB. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur existantes liées aux usages de la mer et aux usages de la terre et de l'estran.

Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation en vigueur et de la respecter.

RAPPEL

Parmi les sujets faisant l'objet d'une réglementation existante, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant dans ces sites Natura 2000 terrestre et marin sur :

- Les **espèces protégées** (contre la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, la vente des spécimens...) (articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement),
- Afin de ne porter préjudice ni aux milieux naturels ni aux usages qui leur sont associés ni à la faune et à la flore sauvages, est interdite l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence :
- 1° De tout spécimen d'une espèce animale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non domestique, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;
- 2° De tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;
- 3° De tout spécimen de l'une des espèces animales ou végétales désignées par l'autorité administrative (article L. 411-3 du code de l'environnement),
 - Lors de l'accès au site, le camping, le stationnement des caravanes pratiqué isolément, ainsi que la création de terrains de campings et de caravanage sont interdits sur les rivages de la mer, dans les sites inscrits ou classés, dans les bois, forêts ou parcs classés ou encore dans les zones de protection des monuments historiques. De même, le camping et le stationnement des caravanes ne peuvent être autorisés dans un rayon de 200 mètres autour des points d'eau captés pour la consommation, sauf avis favorable du conseil départemental d'hygiène. (Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre ler du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme).
 - Le dépôt et abandon de déchet dans les espaces naturels est interdit (article 541-1 du Code de l'environnement)
 - En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. (Article L362-1 du Code de l'environnement).
 - Sauf autorisation donnée par le préfet, après avis du maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public. (Article L321-9) du Code de l'environnement).

L'organisateur d'une manifestation publique de type course équestre et adhérant à la charte Warsmann n'aura pas besoin d'adhérer à la charte de bonnes pratiques de participation et d'organisation des manifestations publiques sur le Domaine Public Maritime (DPM) pour l'amélioration de la gestion de la fréquentation (Mesure M311-MMN2 du programme de mesure du plan d'action pour le milieu marin – DCSMM).

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Formulaire d'adhésion aux engagements spécifiques dans le cadre de l'organisation de course équestre en milieu naturel

Quels sont les engagements de base de l'adhérent ?

De manière générale, il est conseillé :

- De solliciter, pour la bonne application de la charte, la structure animatrice, qui devra répondre à cette demande ;
- D'informer la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations d'habitats naturels ou espèces (cf annexes 1 et 2) qu'elles soient volontaires ou non ;
- de consulter la fiche d'identité des sites https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-a-pirou;
- D'utiliser des matières recyclées ou recyclables pour les supports de communication et les objets utiles à l'organisation de la course : gobelets, dossards, bulletin de participation et d'information ou autre solutions alternatives ;
- Ne pas laisser cueillir/récolter/arracher ou déranger tout ou partie d'espèces animales ou végétales sans connaissance de leur statut réglementaire;
- En présence de chien faire respecter les consignes et les attacher.

Les 12 engagements spécifiques soumis à contrôle :

Avant la manifestation

□ 1 - Je m'engage à ne pas modifier le parcours de la course vu avec l'autorité administrative compétente et la structure animatrice du site (cf. annexe 3). Point de contrôle : validation du parcours définitif par l'animateur (cf. annexe 3). □ 2 - Je m'engage à réaliser la manifestation en dehors des périodes sensibles pour les habitats et les espèces. Je privilégie donc les mois de mars, septembre et octobre. Point de contrôle : périodes respectées.

□ 3 - Je m'engage à respecter le plafond de 100 participants fixé par l'autorité administrative compétente après consultation de la structure animatrice du site.

<u>Point de contrôle</u> : plafond respecté.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

 $\hfill \Box$ 4 - Je m'engage à informer l'autorité administrative compétente et la structure animatrice de la date 2 mois avant chaque course.

<u>Point de contrôle</u> : mail ou courrier faisant état de cet élément ci-dessus dans les délais.

- □ 5 Je m'engage à informer chaque participant directement sur le bulletin d'inscription, sur la page d'accueil du site internet, via la presse ou par tout mode de communication adéquat :
 - que tout ou partie du parcours se situe en sites Natura 2000 en faisant le lien avec le site internet Natura 2000 https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-a-pirou;
 - des enjeux naturels des sites (habitats ou espèces sensibles tels les dunes grises ou le Gravelot à collier interrompu) ;
 - que les chevaux ne sont pas prioritaires sur les GR et le sentier du littoral ;
 - de quelques préconisations de respect des sites (ne pas sortir des chemins, ne pas piétiner la nature, ne pas déranger les animaux, tenir son chien en laisse, emporter ses déchets, se garer sur les parkings existants...).

<u>Point de contrôle</u> : références aux enjeux Natura 2000 et aux bonnes pratiques sur le mode de communication choisi par l'organisation (exemples : site internet, roadbook...).

□ 6 - Je m'engage à respecter les habitats naturels et les espèces (cf. annexes 1 et 2) : ne pas installer d'équipement pérenne, ne pas entreposer du matériel, respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux), inciter à réduire la vitesse dans les zones fragiles.

<u>Point de contrôle</u>: absence de perturbation du site imputable au signataire, balisage temporaire sur les zones fragiles.

□ 7 - Je m'engage à mettre en place un éco-balisage (exemples : charte d'éco-balisage, craie sur route, panneaux temporaires...) du tracé sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.

<u>Point de contrôle</u> : absence de balisage et/ou d'une signalétique 48h après la manifestation.

□ 8 - Je m'engage à ne stationner (pratiquants comme public) que sur les aires prévues à cet effet et à mettre en place les moyens nécessaires pour gérer les déchets et la fréquentation.

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

 \square 9 - Je m'engage à modifier le règlement en instaurant une disqualification des participants ayant été repérés à jeter des déchets dans la nature ou à emprunter un autre chemin que celui officialisé.

<u>Point de contrôle</u> : règlement modifié et/ou portant les mentions ci-dessus.

Pendant la manifestation

□ 10 - Je m'engage à ne pas utiliser de véhicules à moteurs sauf pour les interventions d'urgence dans les site Natura 2000 (en dehors des routes prévues à cet effet).

<u>Point de contrôle</u> : absence de véhicules à moteurs dans les sites Natura 2000 (hors routes prévues à cet effet) en dehors des véhicules d'urgence.

Après la manifestation

□ 11 - Je m'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour la course et à évacuer les déchets, engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels, ainsi que le crottin (sur les zones identifiées en annexe 3) à la fin de la manifestation.

<u>Point de contrôle</u> : absence de traces (déchets et crottins (sur les zones identifiées en annexe 3)) du site imputable au signataire 48h après la manifestation.

□ 12 - Je m'engage à communiquer le bilan après chaque manifestation à l'autorité administrative compétente et à la structure animatrice du site 1 mois maximum après la fin de la manifestation (cf. annexe 4).

<u>Point de contrôle</u>: écrit sur la manifestation indiquant le nombre de participants, l'estimation du nombre de spectateurs, les dégradations éventuelles faites par des tiers lors du repérage ou pendant la course, et les difficultés éventuellement rencontrées au minimum. Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou prise en compte de l'environnement par le public participant ou non (cf. annexe 4).

Nom de la manifestation :
Type de manifestation :
Récurrence / Période :
Organisme responsable :
Adresse :
Mail :
Téléphone :
Je me suis bien assuré que la manifestation que je souhaite organiser entre bien dans le champ d'application de la charte.
Je veille à respecter l'ensemble des engagements spécifiques présentés dans cette charte.
En tant qu'organisateur, je m'engage, pour une durée de 5 ans à compter de la réception par le DDTM 50 de ce formulaire d'engagement. J'ai pris connaissance du fait que le non-respect des engagements de la charte engage ma responsabilité pénale (article L. 414-5-1 du code de l'environnement et article 131-13 5° du Code pénal).
Fait à :le :
Signature:

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

<u>Annexe 1</u> : Liste des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou

Les habitats en gras sont à forte responsabilité pour ce site Natura 2000 (ZSC).

Habitats Natura 2000 marins

- 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1130 Estuaires
- 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1170 Récifs

Habitats Natura 2000 de l'estran

1310 – Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

1330 – Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)

1310 – Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

Habitats Natura 2000 dunaires

- 1210 Végétation annuelle des laisses de mer
- 2110 Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria
- 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
- 2170 Dunes à Salix repens ssp. argentea (Salicion arenariae)
- 2180 Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale

2190 - Dépressions humides intradunaires

Habitats Natura 2000 à mégaphorbiaies

6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

<u>Annexe 2</u>: Liste des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou et ZPS Havre de la Sienne

Les espèces en gras sont à forte responsabilité pour ces sites Natura 2000 (ZSC et ZPS).

CODE NATURA 2000	NOM COMMUN	NOM LATIN
1095	Lamproie marine	Petromyzon marinus
1099	Lamproie de rivière	Lampetra fluviatilis
1102	Grande alose	Alosa alosa
1106	Saumon de l'Atlantique	Salmo salar
1166	Triton crêté	Triturus cristatus
1304	Grand rhinolophe	Rhinolophus
1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus
1321	Murin à oreilles	Myotis emarginatus
1324	Grand murin	Myotis myotis
1364	Phoque gris	Halichoerus grypus
1365	Phoque veau-marin	Phoca vultina
6199	Écaille chinée	Euplagia quadripunctaria

Espèces animales de l'annexe II de la directive 92/43/CEE (ZSC)

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Statut
A001	Plongeon catmarin	Gavia stellata	Hivernant, migrateur
A002	Plongeon arctique	Gavia arctica	Hivernant, migrateur
A003	Plongon imbrin	Gavia immer	Hivernant, migrateur
A004	Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	Nicheur, hivernant, migrateur
A005	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	Hivernant, migrateur
A014	Océanite tempête	Hydrobates pelagicus	Migrateur
A017	Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	Nicheur, hivernant, migrateur
A025	Héron garde-boeufs	Bulbucus ibis	nicheur
A026	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Nicheur, hivernant, migrateur
A027	Grande aigrette	Ardea alba	Nicheur, migrateur
A028	Héron cendré	Ardea cinerea	Nicheur, hivernant, migrateur
A034	Spatule blanche	Platalea leucorodia	Hivernant, migrateur
A046	Bernache cravant	Branta bernicla bernicla	Hivernant, migrateur
A046	Bernache cravant à ventre clair	Branta bernicla hrota	Hivernant
A048	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	Nicheur, hivernant, migrateur
A063	Eider à duvet	Somateria mollissima	Hivernant, migrateur
A065	Macreuse noire	Melanitta nigra	Hivernant, migrateur
A068	Harle piette	Mergellus albellus	Migrateur
A069	Harle huppé	Mergus serrator	Hivernant, migrateur
A081	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Migrateur
A082	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Hivernant, migrateur
A094	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Migrateur
A098	Faucon émerillon	Falco columbarius	Hivernant, migrateur
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Hivernant, migrateur
A130	Huîtrier-pie	Haematopus ostralegus	Nicheur, hivernant, migrateur
A131	Échasse blanche	Himantopus himantopus	Migrateur

A132	Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	Migrateur
A136	Petit gravelot	Charadrius dubius	Nicheur, migrateur
A137	Grand gravelot	Charadrius hiaticula	Hivernant, migrateur
A138	Gravelot à collier interrompu	Charadrius alexandrinus	Nicheur, hivernant, migrateur
A140	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Migrateur
A141	Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	Hivernant, migrateur
A142	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Hivernant, migrateur
A143	Bécasseau maubèche	Calidris canutus	Hivernant, migrateur
A144	Bécasseau sanderling	Calidris alba	Hivernant, migrateur
A145	Bécasseau minute	Calidris minuta	Migrateur
A147	Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea	Migrateur
A149	Bécasseau variable	Calidris alpina	Hivernant, migrateur
A151	Combattant varié	Calidris pugnax	Migrateur
A157	Barge rousse	Limosa lapponica	Hivernant, migrateur
A158	Courlis corlieu	Numenius phaeopus	Migrateur
A160	Courlis cendré	Numenius arquata	Hivernant, migrateur
A162	Chevalier gambette	Tringa totanus	Hivernant, migrateur
A164	Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Migrateur
A165	Chevalier culblanc	Tringa ochropus	Hivernant, migrateur
A168	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	Hivernant, migrateur
A169	Tournepierre à collier	Arenaria interpres	Hivernant, migrateur
A176	Mouette mélanocéphale	Ichthyaetus melanocephalus	Hivernant, migrateur
A177	Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus	Hivernant, migrateur
A179	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Hivernant, migrateur
A182	Goéland cendré	Larus canus	Hivernant, migrateur
A183	Goéland brun	Larus fuscus	Hivernant, migrateur
A184	Goéland argenté	Larus argentatus	Hivernant
A187	Goéland marin	Larus marinus	Hivernant, migrateur
A191	Sterne caugek	Thalasseus sandvicensis	Hivernant, migrateur
A193	Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Migrateur

A195	Sterne naine	Sternula albifrons	Migrateur
A197	Guifette noire	Chlidonias niger	Migrateur
A199	Guillemot de Troïl	Uria aalge	Migrateur
A200	Pingouin torda	Alca torda	Hivernant, migrateur
A222	Hibou des marais	Asio flammeus	Hivernant, migrateur
A229	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Hivernant, migrateur
A249	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	Nicheur, migrateur
A272	Gorgebleue à miroir	Cyanecula svecica	Nicheur, migrateur
A295	Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	Nicheur, migrateur
A375	Bruant des neiges	Plectrophenax nivalis	Hivernant, migrateur
A384	Puffin des Baléares	Puffinus mauretanicus	Migrateur

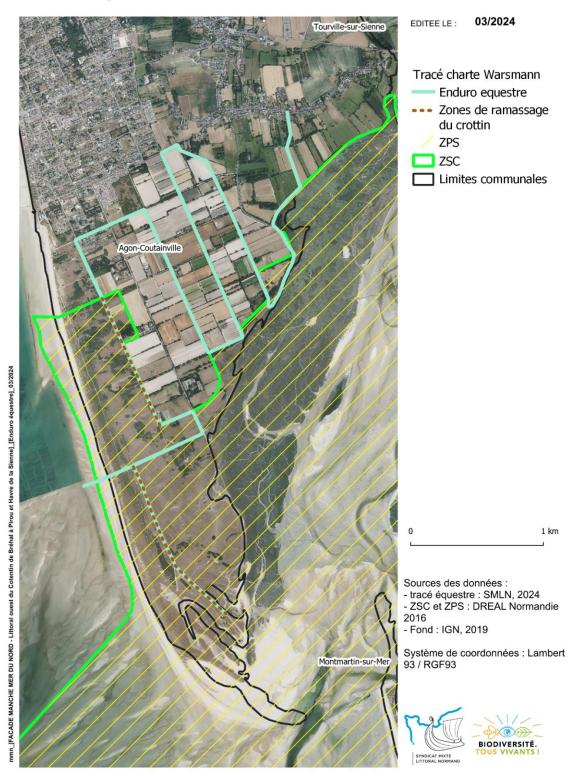
Espèces d'oiseaux de l'annexe I ou de l'article 4.2 de la directive 2009/147/CE (ZPS)

Annexe 3: Cartographie des parcours



FACADE MANCHE MER DU NORD - Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou et Havre de la Sienne

Enduro équestre



Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Annexe 4 : Formulaire « bilan de la manifestation » : course équestre
(à compléter après chaque manifestation)
Qu'elle était la date de la manifestation ?
Qu'elles étaient les communes traversées ?
Quel était le nombre de participants ?
Quel était le nombre approximatif de visiteurs ?
Avez-vous rencontré quelques difficultés, lesquelles ? :
Avez-vous des remarques quant à la prise en compte de l'environnement ?
Avez-vous d'autres remarques ?
Voyez-vous des améliorations à apporter pour une future manifestation ?
Vous pouvez joindre à ce compte-rendu annuel des photographies et le bulletin d'inscription fourni lors de la manifestation.

Merci de vos réponses





Zone Spéciale de Conservation - FR 2500080 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou Zone de Protection Spéciale - FR 2512003 Havre de la Sienne

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

LA CHARTE NATURA 2000 et la charte Loi warsmann

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Il a pour objectif d'assurer leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques régionales et locales.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs (DOCOB) a pour objectif de rassembler les éléments de gestion d'un site afin d'en préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire (milieux naturels et espèces inscrits dans les directives européennes « Habitats-Faune-Flore »). La charte Natura 2000, élément constitutif du DOCOB, propose de bonnes pratiques à adopter sur la base du volontariat et de l'engagement moral.

La charte « loi Warsmann » vise les manifestations terrestres notamment (visées à l'article R.414-19 du Code de l'environnement ou par la première liste locale du préfet de la Manche ou par la première liste locale du préfet maritime) récurrentes, de petites envergures et faibles impacts qu'elles soient sportives ou festives.

Quel est l'objectif de la charte Natura 2000 et charte loi Warsmann?

L'objectif de la charte Natura 2000 est de répondre aux objectifs de **conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** ayant permis la désignation de la ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et de la ZPS « Havre de la Sienne » (cf. annexes 1 et 2).

Elle vise ainsi à encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » et de labelliser cette gestion qui permet le maintien d'habitats remarquables ainsi que d'inciter la pratique des activités dans un meilleur respect des milieux naturels et des espèces présentes sur le site.

Il s'agit d'une démarche volontaire et participative des acteurs locaux. Cet outil permet à l'adhérent de marquer un acte fort d'engagement de gestion durable du site en faveur des objectifs de conservation du patrimoine naturel poursuivi par le réseau Natura 2000. Elle peut de ce fait être utilisée à des fins de communication.

La charte Natura 2000 « Loi Warsmann » liée aux manifestations terrestres est destinée à :

- favoriser l'organisation de manifestations respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation des sites Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et « Havre de la Sienne »,
- simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de manifestations récurrentes et de faibles impacts, se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre des sites Natura 2000.

En effet, la charte permet aux organisateurs signataires de l'ensemble des engagements listés ci-dessous d'être dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les manifestations.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

L'adhésion à la charte permet aussi :

- de confirmer son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- de participer et de sensibiliser à la démarche Natura 2000,
- de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000,
- de valoriser et de garantir la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation des sites Natura 2000,
- d'ajuster la pratique de la course afin de la rendre compatible avec les objectifs du Docob.

Que contient une charte « loi Warsmann »?

En application de la loi Warsmann, la charte contient des **engagements spécifiques** qui permettent de garantir que l'activité ne portera pas atteinte aux sites de manière significative et ainsi dispensent d'évaluation d'incidences Natura 2000.

La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « **loi Warsmann** » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences. Pour ce faire, la charte Natura 2000, doit comporter des **engagements spécifiques à une activité** sur lesquels le signataire s'engage. Cette loi a été codifiée notamment à l'article L.414-4 du code de l'environnement.

Article L414-4, Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 91

- <u>I. Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :</u>
- 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;
- 2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;
- 3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.
- II. Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Qui peut adhérer à la charte « loi warsmann » à destination des organisateurs de COURSE ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, titulaire de droits réels ou personnels relatifs à l'organisation de courses portant sur tout ou partie des terrains inclus dans les sites Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et « Havre de la Sienne » peut adhérer à la charte course pédestre des sites. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ? Comment adhérer ?

La charte est signée pour une durée de 5 ans (renouvelables selon la même procédure que pour l'adhésion), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50).

Le signataire doit transmettre à la DDTM 50 un dossier contenant les éléments suivants :

- Une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (CERFA n° 15279*01) remplie, datée et signée, à retirer auprès des DDTM 50 ou sur internet : https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/sites/baieseineoccidentale-caplevi.n2000.fr/files/documents/page/cerfa-15279.pdf
- La copie du formulaire de la charte, rempli, daté et signé, avec les engagements cochés,
- Une copie des documents d'identité.

Quelles sanctions sont encourues en cas de non-respect des engagements SPECIFIQUES signés DE LA CHARTE LOI WARSMANN?

Conformément à l'article L. 415-8 du code de l'environnement, le non-respect d'un engagement spécifique à une activité est répressible d'une amende de 30 000 euros et 6 mois d'emprisonnement. Cette amende est doublée lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et concernés par ces engagements (cf. annexes 1 et 2).

La charte au regard de la réglementation ?

La charte est un élément obligatoire du DOCOB. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur existantes liées aux usages de la mer et aux usages de la terre et de l'estran.

Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation en vigueur et de la respecter.

RAPPEL

Parmi les sujets faisant l'objet d'une réglementation existante, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant dans ces sites Natura 2000 terrestre et marin sur :

- Les **espèces protégées** (contre la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, la vente des spécimens...) (articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement),
- Afin de ne porter préjudice ni aux milieux naturels ni aux usages qui leur sont associés ni à la faune et à la flore sauvages, est interdite l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence :
- 1° De tout spécimen d'une espèce animale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non domestique, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;
- 2° De tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;
- 3° De tout spécimen de l'une des espèces animales ou végétales désignées par l'autorité administrative (article L. 411-3 du code de l'environnement),
 - Lors de l'accès au site, le camping, le stationnement des caravanes pratiqué isolément, ainsi que la création de terrains de campings et de caravanage sont interdits sur les rivages de la mer, dans les sites inscrits ou classés, dans les bois, forêts ou parcs classés ou encore dans les zones de protection des monuments historiques. De même, le camping et le stationnement des caravanes ne peuvent être autorisés dans un rayon de 200 mètres autour des points d'eau captés pour la consommation, sauf avis favorable du conseil départemental d'hygiène. (Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre le du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme).
 - Le dépôt et abandon de déchet dans les espaces naturels est interdit (article 541-1 du Code de l'environnement)
 - En vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. (Article L362-1 du Code de l'environnement).
 - Sauf autorisation donnée par le préfet, après avis du maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public. (Article L321-9) du Code de l'environnement).

L'organisateur d'une manifestation publique de type course pédestre et adhérant à la charte Warsmann n'aura pas besoin d'adhérer à la charte de bonnes pratiques de participation et d'organisation des manifestations publiques sur le Domaine Public Maritime (DPM) pour l'amélioration de la gestion de la fréquentation (Mesure M311-MMN2 du programme de mesure du plan d'action pour le milieu marin – DCSMM).

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Formulaire d'adhésion aux engagements spécifiques dans le cadre de l'organisation de course pédestre en milieu naturel

Quels sont les engagements de base de l'adhérent?

De manière générale, il est conseillé :

- De solliciter, pour la bonne application de la charte, la structure animatrice, qui devra répondre à cette demande ;
- D'informer la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations d'habitats naturels ou espèces (cf annexes 1 et 2) qu'elles soient volontaires ou non ;
- de consulter la fiche d'identité des sites https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-a-pirou;
- D'utiliser des matières recyclées ou recyclables pour les supports de communication et les objets utiles à l'organisation de la course : gobelets, dossards, bulletin de participation et d'information ou autre solutions alternatives ;
- Ne pas laisser cueillir/récolter/arracher ou déranger tout ou partie d'espèces animales ou végétales sans connaissance de leur statut réglementaire ;
- En présence de chien faire respecter les consignes et les attacher.

Les 12 engagements spécifiques soumis à contrôle :

Avant la manifestation

$\ \square$ 1 - Je m'engage à ne pas modifier le parcours de la course (uniquement sur le GR et sur le sable mouillé) vu avec l'autorité administrative compétente et la structure animatrice du site (cf. annexe 3).
Point de contrôle : validation du parcours définitif par l'animateur (cf. annexe 3).
$\ \square$ 2 - Je m'engage à réaliser la manifestation à la période prévue par l'autorité administrative compétente après consultation de la structure animatrice du site (cf. annexe 3).
<u>Point de contrôle</u> : période respectée.
□ 3 - Je m'engage à respecter le plafond de participants fixé par l'autorité administrative compétente après consultation de la structure animatrice du site (cf. annexe 3).
Point de contrôle : plafond respecté.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

du site de la date 2 mois avant chaque course.
Point de contrôle : mail ou courrier faisant état de cet élément dans les délais.
□ 5 - Je m'engage à informer chaque participant et visiteur directement sur le bulletin d'inscription, sur la page d'accueil du site internet, via la presse ou par tout mode de communication adéquat :
 que tout ou partie du parcours se situe en sites Natura 2000 en faisant le lien avec le site internet https://littoral-normands/zsc-littoral-ouest-du-cotentin-de-brehal-a-pirou;
- des enjeux naturels des sites (habitats sensibles tels les dunes grises ; Gravelot à collier interrompu ; stationnement d'oiseaux (migration post-nuptiale)) ;
 de quelques préconisations de respect des sites (ne pas sortir des chemins, ne pas piétiner la nature, ne pas déranger les animaux, tenir son chien en laisse, emporter ses déchets, se garer sur les parkings existants).
<u>Point de contrôle</u> : références aux enjeux Natura 2000 et aux bonnes pratiques sur le mode de communication choisi par l'organisation.
□ 6 - Je m'engage à respecter les habitats naturels et les espèces (cf. annexes 1 et 2) : ne pas installer d'équipement pérenne, ne pas entreposer du matériel, ne pas installer de poste de secours ou de ravitaillement hors des aires de stationnement, respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux).
<u>Point de contrôle</u> : absence de perturbation du site imputable au signataire.
□ 7 - Je m'engage à mettre en place un éco-balisage (exemples : charte d'éco-balisage, craie sur route, panneaux temporaires) du tracé sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.
<u>Point de contrôle</u> : absence de balisage et/ou d'une signalétique 48h après la manifestation.
\square 8 - Je m'engage à ne stationner (pratiquants comme public) que sur les aires prévues à cet effet et à mettre en place les moyens nécessaires pour gérer les déchets et la fréquentation.
<u>Point de contrôle</u> : absence de perturbation du site imputable au signataire.
□ 9 - Je m'engage à modifier le règlement en instaurant une disqualification des participants ayant été repérés à jeter des déchets dans la nature ou à emprunter un autre chemin que celui officialisé.

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

<u>Point de contrôle</u> : règlement modifié et/ou portant les mentions ci-dessus.

Pendant la manifestation

□ 10 - Je m'engage à ne pas utiliser de véhicules à moteurs sauf pour les interventions d'urgence dans les site Natura 2000 (en dehors des routes prévues à cet effet). Je m'engage à ne pas circuler en VTT sur le sentier littoral et sur les sites du Conservatoire du littoral sauf pour un vélo qui pourra ouvrir et fermer la course. Le cycliste aura un signe de distinction (dossard, drapeau ou autre) informant les coureurs et le public de son statut exceptionnel. *Pour rappel, seule la circulation pédestre est autorisée sur le sentier du littoral et sur le GR.*

<u>Point de contrôle</u> : absence de véhicules à moteurs dans les sites Natura 2000 (hors routes prévues à cet effet) et de VTT en dehors des véhicules d'urgence et du baliseur.

Après la manifestation

 \Box 11 - Je m'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour la course et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels à la fin de la manifestation.

<u>Point de contrôle</u> : absence de traces (déchets) et dégradations du site imputable au signataire 48h après la manifestation.

□ 12 - Je m'engage à communiquer le bilan de la manifestation à l'autorité administrative compétente et à la structure animatrice du site 1 mois maximum après la fin de la manifestation (cf. annexe 4).

<u>Point de contrôle</u>: écrit sur la manifestation indiquant le nombre de participants, l'estimation du nombre de spectateurs et les difficultés éventuellement rencontrées au minimum. Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou prise en compte de l'environnement par le public participant ou non (cf. annexe 4).

Nom de la manifestation :
Type de manifestation :
Récurrence / Période :
Organisme responsable :
Adresse:
Mail :
IVIGII .
Téléphone :
Je me suis bien assuré que la manifestation que je souhaite organiser entre bien dans champ d'application de la charte.
Je veille à respecter l'ensemble des engagements spécifiques présentés dans cette charte
En tant qu'organisateur, je m'engage, pour une durée de 5 ans à compter de la réception par le DDTM 50 de ce formulaire d'engagement. J'ai pris connaissance du fait que le non-respect des engagements de la charte engage ma responsabilité pénale (article L. 414-5-1 du code de l'environnement et article 131-13 5° du Code pénal).
Fait à :le :
Signature:

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

<u>Annexe 1</u> : Liste des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou

Les habitats en gras sont à forte responsabilité pour ce site Natura 2000 (ZSC).

Habitats Natura 2000 marins

- 1110 Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- 1130 Estuaires
- 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1170 Récifs

Habitats Natura 2000 de l'estran

1310 – Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

1330 - Prés salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)

Habitats Natura 2000 dunaires

- 1210 Végétation annuelle des laisses de mer
- 2110 Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria
- 2130 Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
- 2170 Dunes à Salix repens ssp. argentea (Salicion arenariae)
- 2180 Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
- 2190 Dépressions humides intradunaires

Habitats Natura 2000 à mégaphorbiaies

6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

<u>Annexe 2</u> : Liste des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou et ZPS Havre de la Sienne

Les espèces en gras sont à forte responsabilité pour ces sites Natura 2000 (ZSC et ZPS).

CODE NATURA 2000	NOM COMMUN	NOM LATIN
1095	Lamproie marine	Petromyzon marinus
1099	Lamproie de rivière	Lampetra fluviatilis
1102	Grande alose	Alosa alosa
1106	Saumon de l'Atlantique	Salmo salar
1166	Triton crêté	Triturus cristatus
1304	Grand rhinolophe	Rhinolophus
1308	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus
1321	Murin à oreilles	Myotis emarginatus
1324	Grand murin	Myotis myotis
1364	Phoque gris	Halichoerus grypus
1365	Phoque veau-marin	Phoca vultina
6199	Écaille chinée	Euplagia quadripunctaria

Espèces animales de l'annexe II de la directive 92/43/CEE (ZSC)

Code Natura 2000	Nom commun	Nom latin	Statut
A001	Plongeon catmarin	Gavia stellata	Hivernant, migrateur
A002	Plongeon arctique	Gavia arctica	Hivernant, migrateur
A003	Plongon imbrin	Gavia immer	Hivernant, migrateur
A004	Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	Nicheur, hivernant, migrateur
A005	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	Hivernant, migrateur
A014	Océanite tempête	Hydrobates pelagicus	Migrateur
A017	Grand cormoran	Phalacrocorax carbo	Nicheur, hivernant, migrateur
A025	Héron garde-boeufs	Bulbucus ibis	nicheur
A026	Aigrette garzette	Egretta garzetta	Nicheur, hivernant, migrateur
A027	Grande aigrette	Ardea alba	Nicheur, migrateur
A028	Héron cendré	Ardea cinerea	Nicheur, hivernant, migrateur
A034	Spatule blanche	Platalea leucorodia	Hivernant, migrateur
A046	Bernache cravant	Branta bernicla bernicla	Hivernant, migrateur
A046	Bernache cravant à ventre clair	Branta bernicla hrota	Hivernant
A048	Tadorne de Belon	Tadorna tadorna	Nicheur, hivernant, migrateur
A063	Eider à duvet	Somateria mollissima	Hivernant, migrateur
A065	Macreuse noire	Melanitta nigra	Hivernant, migrateur
A068	Harle piette	Mergellus albellus	Migrateur
A069	Harle huppé	Mergus serrator	Hivernant, migrateur
A081	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	Migrateur
A082	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Hivernant, migrateur
A094	Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus	Migrateur
A098	Faucon émerillon	Falco columbarius	Hivernant, migrateur
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	Hivernant, migrateur
A130	Huîtrier-pie	Haematopus ostralegus	Nicheur, hivernant, migrateur
A131	Échasse blanche	Himantopus himantopus	Migrateur

A132	Avocette élégante	Recurvirostra avosetta	Migrateur
A136	Petit gravelot	Charadrius dubius	Nicheur, migrateur
A137	Grand gravelot	Charadrius hiaticula	Hivernant, migrateur
A138	Gravelot à collier interrompu	Charadrius alexandrinus	Nicheur, hivernant, migrateur
A140	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	Migrateur
A141	Pluvier argenté	Pluvialis squatarola	Hivernant, migrateur
A142	Vanneau huppé	Vanellus vanellus	Hivernant, migrateur
A143	Bécasseau maubèche	Calidris canutus	Hivernant, migrateur
A144	Bécasseau sanderling	Calidris alba	Hivernant, migrateur
A145	Bécasseau minute	Calidris minuta	Migrateur
A147	Bécasseau cocorli	Calidris ferruginea	Migrateur
A149	Bécasseau variable	Calidris alpina	Hivernant, migrateur
A151	Combattant varié	Calidris pugnax	Migrateur
A157	Barge rousse	Limosa lapponica	Hivernant, migrateur
A158	Courlis corlieu	Numenius phaeopus	Migrateur
A160	Courlis cendré	Numenius arquata	Hivernant, migrateur
A162	Chevalier gambette	Tringa totanus	Hivernant, migrateur
A164	Chevalier aboyeur	Tringa nebularia	Migrateur
A165	Chevalier culblanc	Tringa ochropus	Hivernant, migrateur
A168	Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	Hivernant, migrateur
A169	Tournepierre à collier	Arenaria interpres	Hivernant, migrateur
A176	Mouette mélanocéphale	Ichthyaetus melanocephalus	Hivernant, migrateur
A177	Mouette pygmée	Hydrocoloeus minutus	Hivernant, migrateur
A179	Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	Hivernant, migrateur
A182	Goéland cendré	Larus canus	Hivernant, migrateur
A183	Goéland brun	Larus fuscus	Hivernant, migrateur
A184	Goéland argenté	Larus argentatus	Hivernant
A187	Goéland marin	Larus marinus	Hivernant, migrateur
A191	Sterne caugek	Thalasseus sandvicensis	Hivernant, migrateur
A193	Sterne pierregarin	Sterna hirundo	Migrateur

A195	Sterne naine	Sternula albifrons	Migrateur
A197	Guifette noire	Chlidonias niger	Migrateur
A199	Guillemot de Troïl	Uria aalge	Migrateur
A200	Pingouin torda	Alca torda	Hivernant, migrateur
A222	Hibou des marais	Asio flammeus	Hivernant, migrateur
A229	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Hivernant, migrateur
A249	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	Nicheur, migrateur
A272	Gorgebleue à miroir	Cyanecula svecica	Nicheur, migrateur
A295	Phragmite des joncs	Acrocephalus schoenobaenus	Nicheur, migrateur
A375	Bruant des neiges	Plectrophenax nivalis	Hivernant, migrateur
A384	Puffin des Baléares	Puffinus mauretanicus	Migrateur

Espèces d'oiseaux de l'annexe I ou de l'article 4.2 de la directive 2009/147/CE (ZPS)

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Annexe 3: Cartographies des parcours

CARTE DE L'ENDURO DES SABLES

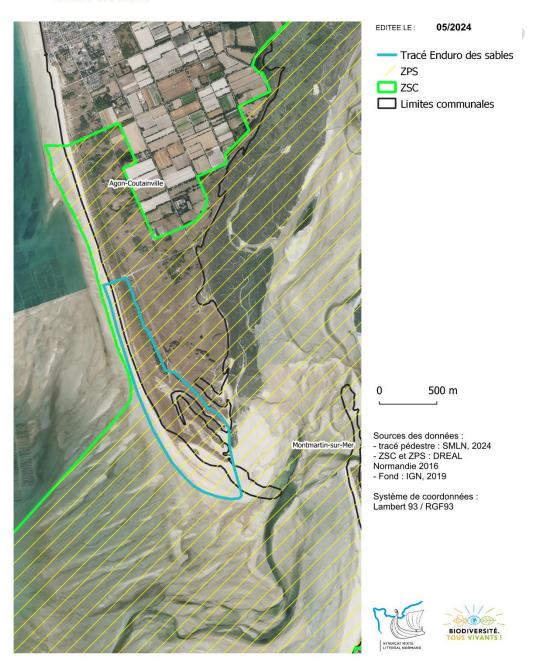
Plafond fixé: 900 participants

Période : août



FACADE MANCHE MER DU NORD - Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou et Havre de la Sienne

Enduro des sables



Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et ZPS « Havre de la Sienne »

Annexe 4 : Formulaire « bilan de la manifestation » : course pédestre
(à compléter après chaque manifestation)
Qu'elle était la date de la manifestation ?
Qu'elles étaient les communes traversées ?
Quel était le nombre de participants ?
Quel était le nombre approximatif de visiteurs ?
Avez-vous rencontré quelques difficultés, lesquelles ? :
Avez-vous des remarques quant à la prise en compte de l'environnement ?
Avez-vous d'autres remarques ?
Voyez-vous des améliorations à apporter pour une future manifestation ?
Vous pouvez joindre à ce compte-rendu annuel des photographies et le bulletin d'inscription fourni lors de la manifestation.

Merci de vos réponses

PARTIE 3 – ANNEXES

Annexe 1 – Cahier des charges des contrats Natura 2000 identifiés dans les fiches mesures

N03Pi– Equipements pastora	aux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Cahier des charges n°1
Objectifs	 Permettre la mise en place/maintien d'une gestimilieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie et contenir voire réduire l'envahissement du chiende Maintenir le bon état de conservation des prés assurer leurs fonctionnalités et permettre leur déve 	écologique. nt salés existants pour
Habitats concernés	- 1330 - Prés salés atlantiques	
Conditions particulières d'éligibilité	Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions réglen Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'ad par conséquent pas accessible aux agriculteurs.	_
Périmètre d'application de la mesure	Prés salés de la ZSC (hors surfaces engagées en MAEC)	
Engagements non rémunérés	 Respect de la période d'autorisation des travaux : mars Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du consurfaces traitées, les dates et les actions réalisées Remise en état des lieux après travaux, le cas d'ornières) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation d'in 	ontrat, consignant les échéant (reprofilage
Engagements rémunérés	- Temps de travail pour l'installation des équipement - Equipements pastoraux: - Clôtures (fixes ou mobiles, parcs de électrique, batteries et systèmes d'électrif - Abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets nez Installation de passages canadiens, de por - Systèmes de franchissement pour les piéte - Toute autre opération concourant à l'atteinte des of éligible sur avis du service instructeur	e pâturage, clôture ication) flotteurs, pompes à tails et de barrières ons bjectifs de l'action est
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés Indicateurs de réponse	 Détention du cahier d'intervention complété Comparaison de l'état initial et post-travaux des sur orthophotos) Réalisation effective par comparaison des engage charges avec l'état des surfaces travaillées Vérification de la cohérence des factures ou d probante équivalente (détention des factures a attestation sur l'honneur, état de frais) Nature et nombre d'équipements installés, surface enclose 	ements du cahier des es pièces de valeur

N03Ri- Gestion pastorale d'entretien	N03Ri– Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique Cahier des charges n°2		
Objectifs	 Permettre la mise en place d'un pâturage lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le maintenir l'ouverture des milieux et de favorises de mosaïques végétales et le maintien de floristique. Adapter les pratiques pastorales aux spécificitées fonction de leurs caractéristiques écologiques. Contenir voire réduire l'envahissement du chier Maintenir le bon état de conservation des prés pour assurer leurs fonctionnalités et p développement 	e site, afin de r la constitution le la diversité s des milieux en ndent s salés existants	
Habitats concernés	- 1330 - Prés salés atlantiques atlantiques		
Conditions particulières d'éligibilité	Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions rég vigueur. L'achat d'animaux n'est pas éligible. Cette action n'est pas accessible aux agriculteurs (ils peu être prestataires de services pour le contractant). Cette action peut être contractualisée à la suite d'	vent par contre	
Périmètre d'application de la mesure	Prés salés de la ZSC (hors surfaces engagées en MAEC)		
Engagements non rémunérés	restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.		

Engagements rémunérés	 Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires) Suivi vétérinaire
Linguagements remuneres	 Fauche des refus Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Dispositions particulières	/
Points de contrôle minima associés	 Détention du cahier d'enregistrement des interventions Existence et tenue du cahier de pâturage Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et des plans d'exécution des travaux avec l'état des surfaces pâturées
Indicatours do rénous	- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures acquittées originales, attestation sur l'honneur, état de frais)
Indicateurs de réponse	Surface pâturée

	ies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, és, de vergers ou de bosquets	Cahier des charges n°3
Objectifs	 Maintenir les corridors boisés utiles à la chasse et aux déplacement des chiroptères. Maintenir les corridors boisés utiles au déplacement des amphibiens. 	
Habitats concernés	 2170 - Dunes à Salix arenaria ssp. argentea 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale 	
Espèces concernées	 1308 Barbastelle d'Europe 1324 Grand murin 1166 Triton crêté 	
Conditions particulières d'éligibilité	Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions rég vigueur.	glementaires en
Périmètre d'application de la mesure	Pointe d'Agon, dunes d'Annoville, dunes de Lingreville	
Engagements non rémunérés	 Intervention hors période de nidification Utilisation de matériel faisant des coupes nettes Pas de fertilisation Interdiction de traitement phytosanitaire Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les surfaces traitées, les dates et les actions réalisées 	
Engagements rémunérés	 Taille de la haie ou des autres éléments Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, dél Entretien des arbres têtards Exportation des rémanents et des déchets de co Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte of l'action est éligible sur avis du service instructeur 	oupe des objectifs de
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés Indicateurs de réponse	 Existence et tenue du cahier d'enregi interventions (dans le cadre de travaux en régie Réalisation effective par comparaison des er cahier des charges et du plan de localisation haies, vergers, bosquets ou arbres Vérification des factures ou des pièces de vé équivalente Surface et linéaire conservés) ngagements du avec l'état des

N09R – Entretien de mares ou d'étangs Cahier des charges n°4		
 Maintenir les mares dunaires ouvertes utiles à la reproductio amphibiens. Maintenir les mares dunaires ouvertes utiles à la chasse déplacement des chiroptères. Limiter l'eutrophisation des mares. Préserver le maillage et la fonctionnalité de l'habitat 2190 et ses es associées (characées, coléoptères aquatiques). 		ı la chasse et au
Habitat concerné	2190 - Dépressions humides intradunales	
Espèces concernées	 1308 Barbastelle d'Europe 1324 Grand murin 1166 Triton crêté 	
Conditions particulières d'éligibilité	 Le chantier sera réalisé dans le cadre des disposition vigueur. Lors de la définition des travaux, le bénéficiaire veil objectifs locaux de rétablissement du bon état écolog le respect des documents de planification de la poli titre, la mare ne doit pas être en communication avec être d'une taille inférieure à 1000 m². 	lera à l'atteinte des gique des eaux dans tique de l'eau. A ce
Périmètre d'application de la mesure	Milieux dunaires de la ZSC	
Engagements non rémunérés	 Intervention hors période de reproduction des amph Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare Interdiction de procédés chimiques en cas de lut produits phytocides, phytosanitaires ou fertilisants Interdiction d'introduction volontaire de poissons Interdiction de vidange et remplissage artificiels de l Conformité avec la loi sur l'eau Utilisation de matériel faisant des coupes nettes Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du co surfaces traitées, les dates et les actions réalisées Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation d'inv 	a mare ntrat consignant les
Engagements rémunérés	 Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords Faucardage de la végétation aquatique Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare Exportation des rémanents et des déchets verts Pose de clôture contre le bétail Enlèvement des macro-déchets Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés Indicateurs de réponse	 Détention du cahier d'intervention complété Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfa orthophotos) Réalisation effective par comparaison des engagem charges avec l'état de la mare Vérification de la cohérence des factures ou des probante équivalente (détention des factures ac attestation sur l'honneur, état de frais) Nombre de mares entretenues + Nombre de mares mises en le comparaison des surfactures en le comparaison de mares mises en le comparaison des surfactures en le comparaison des engagem charges en le comparaison des engagem charges en le comparaison des engagem charges avec l'état de la mare 	nents du cahier des s pièces de valeur quittées originales,

N20P et R – Chantier d'élimin	ation ou de limitation d'une espèce indésirable	Cahier des charges n°5
Objectif	Empêcher la dégradation des habitats d'intérêt com éliminant ou limitant l'expansion d'une espèce végétale envahissante.	
Habitats concernés	 1210 - Végétation annuelle des laisses de mer 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à Amm 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herb 2170 - Dunes à Salix arenaria ssp. argentea 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, boréale 2190 - Dépressions humides intradunales 	acée
Périmètre d'application de la mesure	Milieux dunaires de la ZSC	
	L'espèce à traiter doit être inscrite dans la liste des EEE normande rédigée régulièrement par le CBN de Normandie. Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats et espèces est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.	
Conditions particulières d'éligibilité	On parle: - d'élimination: si l'action vise à supprimer tous le la zone considérée. On conduit un chantier or l'intervention est ponctuelle. L'élimination est complète soit progressive. - de limitation: si l'action vise simplement à rédu de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil a conduit un chantier de limitation si l'interégalement ponctuelle mais répétitive car il y a de recolonisation permanente. Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues de conformité avec les réglementations en vigueur et avoir efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux a	d'élimination, si t soit d'emblée uire la présence acceptable. On rvention y est une dynamique evront, être en démontré leur
16,2,	Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle de l'application de la réglementation notamment à de l'environnement et du code rural; - l'élimination ou la limitation d'une espèce dor présente sur la majeure partie du site et/ou en - Tenue d'un cahier d'intervention sur la dui	au titre du code at la station est dehors du site.
Engagements non rémunérés	consignant les surfaces ou linéaires traités, le actions réalisées - Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis - Remise en état des lieux après travaux, l (reprofilage d'ornières) - le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opé à stimuler le développement des végétaux indé - dans la mesure du possible, les traitements chi présenter un caractère exceptionnel et porter saussi restreintes que possible.	es dates et les d'inventaires et e cas échéant rations propres sirables ; miques doivent
Engagements rémunérés	- Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre	

	 Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
	 Coupe des grands arbres et des semenciers
	- Enlèvement et transfert des produits de coupe en déchetterie
	(le procédé de débardage sera choisi pour être le moins
	perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
	- Dévitalisation par annellation
	- Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches,
	uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet
	- Etudes et frais d'expert
	- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de
	l'action est éligible sur avis du service instructeur
	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout
	ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande
Dispositions particulières	motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du
	service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de
	suite maximum.
	 Détention du cahier d'intervention complété
	- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces
	(photographies, orthophotos)
	- Réalisation effective par comparaison des engagements du
Points de contrôle minima associés	cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux
	réalisés
	- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de
	valeur probante équivalente (détention des factures acquittées
	originales, attestation sur l'honneur, état de frais)
Indicateur de réponse	Surfaces gérées

N23Pi – Aménagements artificiels er	n faveur des espèces justifiant la désignation d'un site charges n°6	
Objectif	Aménager les bâtis patrimoniaux pour favoriser la présence et la reproduction des chiroptères.	
Espèce concernée	1308 Barbastelle d'Europe	
Périmètre d'application de la mesure	Milieux dunaires de la ZSC	
Conditions particulières d'éligibilité	 Les actions d'entretien ne sont pas financées par cette action Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. 	
Engagements non rémunérés	 Respect de la période d'autorisation des travaux : hors printemps et été pour les sites de reproduction, hors automne et hiver pour les gîtes d'hibernation Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les sites traités, les dates et les actions réalisées Remise en état des lieux après travaux, les cas échéant (reprofilage d'ornières) Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis 	
Engagements rémunérés	 Aménagements spécifiques pour les chauves-souris (pose de linteaux en bois, de grilles) selon le plan d'exécution des travaux Evacuation hors site Natura 2000 des dépôts divers rencontrés aux abords des bâtis aménagés, et des entraves entre l'entrée et les places de remise Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés Indicateur de réponse	 Détention du cahier d'intervention complété Comparaison de l'état initial et post-travaux des sites (photographies,) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures acquittées originales, attestation sur l'honneur, état de frais) Nombre d'aménagements créés 	

N24Pi – Travaux de mise en défe	ns et de fermeture ou d'aménagements des accès	Cahier des charges n°7
Objectif	Préserver les milieux dunaires et espèces associées de la	fréquentation.
Habitats concernés	 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée 	
Périmètre d'application de la mesure	Milieux dunaires de la ZSC	
Conditions particulières d'éligibilité	L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but au public. Le chantier sera réalisé dans le cadre de réglementaires en vigueur.	es dispositions
Engagements non rémunérés	 Respect de la période d'autorisation des septembre à mars Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent d'haut Tenue d'un cahier d'intervention sur la dur consignant les surfaces traitées, les dates réalisées. Remise en état des lieux après travaux, le (reprofilage d'ornières) 	être obturés en ée du contrat et les actions
Engagements rémunérés	 Fourniture de poteaux pleins (poteaux creux e clôture, ganivelles Pose et/ou dépose, saisonnière ou au terme du lieu, selon le plan d'exécution des travaux Rebouchage des trous laissés par la dépose de clôtures Evacuation hors site Natura 2000 des anciennes Création de fossés ou de talus interdisant l'accomotorisé) Création de linéaires de végétation écran d'essences autochtones Entretien des équipements Débroussaillage sur une bande d'un mètre de des aménagements Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte de l'action est éligible sur avis du service instructeure. 	les poteaux de selôtures ès (notamment par plantation part et d'autre des objectifs de ur
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique dé ou partie des travaux prévus pourront être reportés motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, su service instructeur. Les travaux pourront être reportés o suite maximum.	favorable), tout s sur demande ur validation du
Points de contrôle minima associés Indicateur de réponse	 Détention du cahier d'intervention complété Comparaison de l'état initial et post-travaux (photographies, orthophotos) Réalisation effective par comparaison des en cahier des charges et du plan de localisa aménagements réalisés Vérification de la cohérence des factures ou valeur probante équivalente (détention des fact originales, attestation sur l'honneur, état de fra Nombre de chemins parasites fermés 	ngagements du ation avec les des pièces de ures acquittées

Préserver les milieux dunaires et espèces associées de la - 2110 - Dunes mobiles embryonnaires	C /
	frequentation.
 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammo</i> 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herb 	ophila arenaria
Milieux dunaires de la ZSC	
L'action n'est pas éligible :	
 Tenue d'un cahier d'intervention sur la dur consignant les surfaces traitées, les dates réalisées. 	
 Allongement de parcours normaux de voirie existe Mise en place d'obstacles appropriés por fréquentation (pose de barrière, de grumes,) Mise en place de dispositifs anti-érosifs Changement de substrat Mise en place d'ouvrages temporaires de franche de rondins, busage temporaire, poutrelles démonder permanents Mise en place d'ouvrages de franchissement paccompagnement du détournement d'un parco Mise en place de dispositifs destinés à empêche chaussée Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte d'action est éligible sur avis du service instructeur 	hissement (gué ontables,) ou permanents en urs existant er l'accès sur la
En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défou partie des travaux prévus pourront être reportés motivée après avis de l'opérateur local et de la DIREN, su service instructeur. Les travaux pourront être reportés cu suite maximum	s sur demande ur validation du deux années de
 Existence et tenue du cahier d'enregi interventions (dans le cadre de travaux r bénéficiaire) Réalisation effective par comparaison des en cahier des charges et du plan de localisa aménagements réalisés Vérification des factures ou des pièces de va équivalente 	éalisés par le ngagements du ation avec les
	 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à Amm. 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herb Milieux dunaires de la ZSC L'action n'est pas éligible: pour les nouveaux projets d'infrastructures les opérations rendues obligatoires réglementail Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions régvigueur. Tenue d'un cahier d'intervention sur la dur consignant les surfaces traitées, les dates réalisées. Allongement de parcours normaux de voirie exi médisées. Allongement de parcours normaux de voirie exi médisées. Mise en place d'obstacles appropriés pour fréquentation (pose de barrière, de grumes,) Mise en place de dispositifs anti-érosifs Changement de substrat Mise en place de dispositifs anti-érosifs Changement de substrat Mise en place d'ouvrages temporaires de franc de rondins, busage temporaire, poutrelles dém permanents Mise en place d'ouvrages de franchissement accompagnement du détournement d'un parco de dispositifs destinés à empêch chaussée Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte d'action est éligible sur avis du service instructeu. En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique dé ou partie des travaux prévus pourront être reportés des motivée après avis de l'opérateur local et de la DIREN, si service instructeur. Les travaux pourront être reportés des motivée après avis de l'opérateur local et de la DIREN, si service instructeur. Les travaux pourront être reportés des uplant de localist aménagements réalisés Réalisation effective par comparaison des er cahier des charges et du plan de localist aménagements réalisés

N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact charges n°9			
Objectif	Préserver la quiétude des espèces sur les plages.		
Espèces concernées	 A138 Gravelot à collier interrompu Avifaune nicheuse ou hivernante/migratrice 1365 Phoque veau-marin 		
Périmètre d'application de la mesure	Plages de la ZSC et de la ZPS et pointe de Montmartin		
Conditions particulières d'éligibilité	 L'action doit être géographiquement liée à la présence d'une espèce identifiée dans le DOCOB et ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion prévues dans le DOCOB (autres cahiers des charges Natura 2000); Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée; L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. 		
Engagements non rémunérés	 Respect de la charte graphique ou des normes existantes Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les dates d'intervention, la nature et l'emplacement des équipements d'information Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut 		
Engagements rémunérés	 Conception des panneaux Fabrication (avec poteaux pleins, poteaux creux exclus) Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose Entretien des équipements d'information Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 		
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.		
Points de contrôle minima associés	 Détention du cahier d'intervention complété Réalisation effective par comparaison des er cahier des charges et du plan de localisa aménagements réalisés Vérification de la cohérence des factures ou valeur probante équivalente (détention des fact originales, attestation sur l'honneur, état de fra 	des pièces de cures acquittées is)	
Indicateurs de réponse	Zone de quiétude opérationnelle / mise en place d'une Panneaux posés	e interdiction +	

N29Pi – Lutte contre l'érosion des mi	ilieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage	Cahier des charges n°10
Objectif	Préserver les milieux dunaires et espèces associées de la	fréquentation.
Habitats concernés	 2110 - Dunes mobiles embryonnaires 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée 	
Périmètre d'application de la mesure	Milieux dunaires de la ZSC	
Conditions particulières d'éligibilité	Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. L'aménagement des accès dans le but d'ouvrir un site au public n'est pas éligible. Utiliser une palette végétale adaptée au niveau régional.	
Engagements non rémunérés	 Respect de la période d'autorisation des ti septembre et mars Tenue d'un cahier d'intervention sur la dui consignant linéaires et/ou les surfaces traité(e)s actions réalisées Interdiction de destruction de l'habitat nivellement, prélèvement de sol et/ou de sous-Interdiction d'apports d'amendements, phytosanitaires et de fertilisants Remise en état des lieux après travaux le (reprofilage d'ornières) Autoriser l'accès aux éventuels terrains privés la réalisation d'inventaires et de suivis Utilisation exclusive d'espèces indigènes locales 	rée du contrat , les dates et les (remblaiement, sol), de produits e cas échéant concernés pour
Engagements rémunérés	 Réorganisation de la circulation piétonne, éque motorisée en lien avec la préservation de sect fourniture et pose de fil, piquets, balisage, déser sentiers publics Déplacement, modification ou démolition or ayant un effet négatif sur la dynamique sédime Piquetage et installation du chantier à prévait d'exécution des travaux Fourniture et pose de ganivelles, filets, géote fascinage à plat, clôtures Fourniture et plantation d'espèces autochtones Dépose et retrait des équipements mis en place du contrat Natura 2000 ou remplacement dégradation Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte d'action est éligible sur avis du service instructeur 	eurs sensibles : nsablement des l'aménagement ntaire partir du plan extiles, fascines, s'adaptées de dans le cadre nt en cas de des objectifs de
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique dé ou partie des travaux prévus pourront être reportés motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, si service instructeur. Les travaux pourront être reportés d suite maximum.	s sur demande ur validation du

Points de contrôle minima associés	 Détention du cahier d'intervention complété Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan d'exécution des travaux avec l'état des surfaces travaillées Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateur de réponse	Nombre de chemins parasites fermés

N32 – Restauration des laisses de mer Cahier des charges n°1		
Objectif	Favoriser un nettoyage respectueux des laisses de	mer tout en
Habitats concernés	préservant la quiétude des oiseaux. - 1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique) - 1210 - Végétation annuelle des laisses de mer - 1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses - 1330 Prés salés atlantiques - 2110 - Dunes mobiles embryonnaires - 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	
Espèces concernées	- A138 Gravelot à collier interrompu	
Périmètre d'application de la mesure	 Avifaune se nourrissant sur les plages Milieux estuariens et dunaires de la ZSC 	
Conditions particulières d'éligibilité	Intégrer les opérations de nettoyage dans un contexte plus large avec une hiérarchisation des plages en fonction des différents enjeux notamment environnementaux ainsi que de la fréquentation afin d'identifier les modalités de nettoyage adaptées aux différents enjeux (protocole de sectorisation des modes de nettoyage). Le financement de cette action par le ministère en charge de l'écologie s'élève au maximum à 80% de la part nationale (un minimum de 20% d'autofinancement ou de financement autre que celui accordé par le ministère en charge de l'écologie est exigé).	
Engagements non rémunérés	 Absence de ramassage en haut de plage du 1er avril au 31 août. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions consignant les surfaces traitées et les dates de passage et une estimation des volumes ramassés Prises de vues avant-après Interdiction de ramassage mécanique (sauf dérogation du service instructeur en cas de pollution-échouage nécessitant l'emploi d'engins) Interdiction du criblage Maintien des bois flottés et des troncs (peut être adapté à la fréquentation) Interdiction à l'année de circulation d'engins sur le haut de plage (rappel : la circulation d'engins motorisés sur le DPM est soumise à une autorisation des services compétents de l'Etat) 	
Engagements rémunérés	 Ramassage sélectif et manuel des macro-dér humaine Formations préalables au nettoyage Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodég Evacuation des déchets collectés (privilégier la économique et écologique) Frais de mise en décharge agréée Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte of l'action est éligible sur avis du service instructeu 	radables solution la plus des objectifs de
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique o tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés l'opérateur local et la DREAL. Les travaux ne pourront pa plus de trois années de suite ni au-delà de la fin du con effectivement traité sera calculé annuellement.	en accord avec as être reportés

Points de contrôle minima associés	 Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies,). Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de d'exécution des travaux avec l'état des surfaces travaillées. Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Indicateur de réponse	Nombre d'opérations de ramassage effectuées